

(λ)

(N^o 82.)

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(Séance du 27 février 1872.)

SITUATION GÉNÉRALE

DU

TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1872,

DÉPOSÉE PAR M. LE MINISTRE DES FINANCES.



BRUXELLES,

F. HAYEZ, IMPRIMEUR DE L'ACADÉMIE ROYALE,

Rue de l'Orangerie, 16.

1872

SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR PUBLIC,

AU 1^{er} JANVIER 1872.

EXPOSÉ.

MESSIEURS ,

J'ai eu l'honneur de présenter à la Chambre, dans sa séance du 19 janvier dernier, un résumé de la situation du Trésor. Je viens aujourd'hui le compléter.

A la date du 1^{er} janvier 1870, le Trésor possédait une réserve de Réserve au 1^{er} janvier 1870. fr. 48,251,614 25 c^s. Cette réserve constituée, comme on le sait, en partie au moyen du produit d'emprunts et d'autres ressources spéciales, et en partie au moyen des excédants que nous ont laissés les Budgets, est destinée à couvrir les dépenses extraordinaires qui, sous la dénomination de crédits spéciaux, ont principalement pour objet l'exécution de grands travaux d'utilité publique.

Mon honorable prédécesseur, dans son exposé de l'année dernière, a fait ressortir l'influence qu'ont exercée sur la plupart des revenus de l'État, les graves événements qui ont marqué les cinq derniers mois de l'année 1870. Exercice 1870.
Services ordinaires.

Bien que cette influence se soit produite plus sensiblement encore sur nos Budgets des dépenses et surtout sur celui de la Guerre, dont les crédits ont dû être augmentés de 25 millions de francs, le Trésor n'a eu finalement à enregistrer, pour l'exercice 1870, qu'un découvert de fr. 1,293,650 11 c^s.

Les services ordinaires se sont élevés, en effet :

En dépense, à	fr. 191,843,926 37
et en recette, à	190,550,276 26
Excédant de dépense.	fr. 1,293,650 11

Services spéciaux.

A côté des services ordinaires, viennent se placer les services spéciaux.

Les ressources spéciales réalisées en 1870 se composent :

Des quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut fr.	546,264 74	
Du produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud, à Anvers. (Loi du 10 janvier 1870.)	3,150,285 26	
Des fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par la loi du 12 juin 1869.	1,681,775 01	
Du produit de l'émission des titres à 4 1/2 p. % destiné au paiement du prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	1,000,000 »	
Et enfin, du capital réservé sur l'emprunt de 1856, à 4 p. %, afin de subvenir au paiement pour solde de la créance de la Société concessionnaire de la Sambre canalisée. (Loi du 18 juin 1856.)	10,517 34	
	Fr. —————	6,388,642 35

Pendant cette même année 1870, les dépenses imputées sur les crédits spéciaux se sont élevées à 25,065,874 15

Elles se subdivisent ainsi qu'il suit :

Canaux, rivières, ports et côtes, phares et fanaux, ponts	6,881,938 94	
Chemins de fer et télégraphes	9,914,111 56	
Édifices publics, bâtiments, constructions diverses (y compris l'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles).	2,869,921 55	
Travaux de défense. Armement de l'infanterie et de la garde civique	2,549,622 66	
Voirie vicinale, raccordement de routes aux chemins de fer	639,552 95	
Maisons d'école	950,167 11	
Construction de bateaux à vapeur	914,566 »	
Dépenses diverses de toute autre nature.	544,215 36	
L'excédant des dépenses spéciales sur les recettes spéciales réalisées dans le cours de 1870, se chiffre donc par fr.	18,675,231 78	

REPORT. . . . fr. 48,675,251 78

C'est à la réserve existant au 1^{er} janvier 1870 qu'il a fallu recourir pour couvrir cet excédant de dépense, ainsi que le découvert de 1,293,650 11
que l'on constate sur les services ordinaires.

SOIT ENSEMBLE. 49,968,881 89

On a vu que cette réserve était, à cette date, de. . . . 48,251,614 25

Au 1^{er} janvier 1871, elle se réduisait par conséquent à . 28,262,752 54 Réserve au 1^{er} janvier 1871.

Elle s'est très-notablement modifiée en 1871, par l'addition ou la création de nouvelles ressources, ainsi que par l'allocation de nouveaux crédits extraordinaires.

Le Budget des voies et moyens de l'exercice 1871 a été arrêté à 178,529,000 francs. En se basant sur les documents officiels de comptabilité, on peut prévoir dès à présent que les revenus effectifs ne s'élèveront pas à moins de. fr. 207,161,464 60 Exercice 1871.
Services ordinaires.

Les dépenses ne peuvent être déterminées avec la même précision, les imputations sur les Budgets pouvant se prolonger jusqu'au 31 octobre 1872. Il est toutefois permis de croire que l'évaluation que j'en donne ne s'écartera guère des résultats définitifs. Aux Budgets primitifs des dépenses, s'élevant à fr. 179,293,141 29

sont venus s'ajouter, dans le cours de l'année, des crédits supplémentaires ainsi que des crédits transférés de l'exercice 1870, jusqu'à concurrence de 10,451,101 04

On évalue les crédits ultérieurs à 6,800,000 »

Sorr. . . . fr. 196,544,242 53

Mais l'ouverture de crédits ne constitue pas une dépense. Chaque année, les allocations ainsi votées présentent des excédants disponibles. Pour 1871 on les évalue au minimum à 3,000,000 »

De sorte que la dépense probable ne serait que de . . fr. 193,544,242 53

Les services ordinaires nous laisseraient dès lors en présence d'un excédant de recette de fr. 15,617,222 27

Services spéciaux

Je passe aux services spéciaux.

Les recettes provenant de ces services consistent dans :

Les quotes-parts des États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut.	fr.	589,599 90
Le produit effectif de l'emprunt de 51 millions de francs à 4 p. % autorisé par la loi du 27 juillet 1871, considéré ici comme entièrement réalisé		49,980,000 »
Le fonds d'amortissement du 4 1/2 p. % attribué au Trésor.		2,549,050 18
La 1 ^{re} moitié du prix de vente de la citadelle de Gand .		500,000 »
Les versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations 4 1/2 p. % qui lui ont été remises par l'État en exécution de la loi du 25 février 1871, ainsi que sur les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection des titres .		959,666 51

De plus, le capital des obligations créées en exécution de la même loi :

1 ^o Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État par cette société.	fr.	12,755,900 »
2 ^o Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs, affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, etc.		2,862,200 »
		15,618,100 »

Il y a lieu d'y ajouter comme payable dans un délai plus ou moins rapproché le complément du prix de vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers

10,849,714 74

Les recettes spéciales afférentes à l'année 1871 se montent donc à

81,026,151 55

Les dépenses spéciales, en y comprenant une somme correspondante à celle de 15,618,100 francs formant l'avant dernier article de recette qui vient d'être cité, ne se sont pas élevées à moins de

43,924,116 81

dans l'intervalle du 1^{er} janvier au 31 décembre 1871.

En voici le détail par branche de service :

Canaux, rivières, ports et côtes, phares et fanaux, ponts	fr.	5,458,537 37
Chemins de fer et télégraphes		11,812,715 19
Édifices publics, bâtiments, constructions diverses, etc.		2,722,770 74
A REPORTER.	fr.	19,995,823 50

»

REPORT. . . . fr. 49,993,823 30

»

Travaux de défense. Armement de l'in-	
fanterie et de la garde civique	4,328,498 04
Voirie vicinale	1,551,162 94
Maisons d'école	1,054,565 »
Construction, etc., de bateaux à vapeur .	817,453 03
Dépenses diverses de toute autre nature.	560,514 50
Fr.	28,506,016 81

Et, en y comprenant les 45,618,100 »
 constituant le prix de reprise du matériel,
 etc., des chemins de fer des Bassins Houil-
 lers. fr.

 43,924,116 81

Comme les recettes spéciales de 1871 sont de . . . fr. 81,026,151 55

Il s'ensuit qu'elles laissent sur les dépenses de même
 nature un excédant de 37,102,014 52

Il a été constaté, sur les services ordinaires, un boni de . 13,617,222 27

J'ai établi en outre que la réserve au 1^{er} janvier 1871 était
 de. 28,262,752 54

La réserve au 1^{er} janvier 1872, se composant de ces trois
 éléments, s'élève par conséquent à . . . fr. 78,981,969 13

Reserve au 1^{er} janvier
1872.

Il me reste maintenant à indiquer quels étaient à la même époque les enga-
 gements du Trésor, ou, en d'autres termes, quels étaient les crédits spé-
 ciaux encore ouverts et auxquels la réserve est destinée à subvenir.

Engagements à la même
époque.

Ces engagements s'élevaient à fr. 65,561,593 58 c⁵ et se subdivisent ainsi
 qu'il suit :

Canaux, rivières, ports et côtes. . . . fr.	19,059,452 86
Voirie vicinale, routes.	1,617,515 24
Édifices publics, bâtiments. constructions	
diverses, etc.	5,451,268 24
Chemins de fer et télégraphes	27,275,218 01
Travaux de défense. Armement de l'in-	
fanterie et de la garde civique	10,848,753 62
Construction, etc., de bateaux à vapeur .	67,546 97
Maisons d'école	70,259 »
Dépenses diverses de toute autre nature.	993,821 44
Fr.	65,561,593 58

Si l'on y ajoute les crédits spéciaux dont les projets sont en ce moment soumis aux délibérations des Chambres, savoir : 16,080,000 francs pour le chemin de fer, 300,000 francs pour les télégraphes, 730,000 francs pour l'amélioration du pain de munition, 615,000 francs pour la construction d'un steamer et 1,000,000 de francs pour le Palais de Justice de Bruxelles, soit ensemble 18,725,000 francs, on constate que la somme totale des engagements du Trésor, en fait de crédits extraordinaires, s'élève à fr. 84,086,593 38 c'.

Entre ces engagements et la réserve, il y a un écart d'environ 5,250,000 francs. On ne doit cependant pas en conclure que le Trésor soit en face d'un découvert. Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que tous les crédits fussent entièrement et immédiatement absorbés. C'est là une supposition tout à fait inadmissible.

L'expérience prouve, au contraire, que la moyenne annuelle des dépenses spéciales proprement dites n'excède guère 28 millions; on peut donc dire que les crédits applicables à ces dépenses ne seront épuisés qu'à la fin de 1874. Or, dans cet intervalle, la réserve se sera accrue de nouvelles ressources spéciales et, il faut l'espérer, de nouveaux bonis sur les Budgets.

On le voit donc, Messieurs, notre situation financière, malgré l'influence des événements politiques de 1870 et de 1871, se présente aujourd'hui sous le jour le plus favorable. Tous nos efforts tendront à la maintenir.

Situation de la Dette
publique.

Il me reste à donner, selon l'usage, un aperçu de la dette de l'État.

A la date du 31 décembre 1870, la dette constituée comprenait les capitaux nominaux suivants :

En dette, à 2 1/2 p. %	fr. 220,105,631 74
— 3 p. %	12,553,000 »
— 4 1/2 p. %	450,422,282 22
ENSEMBLE.	fr. 682,880,913 96

De nouvelles émissions ont eu lieu depuis lors.

Afin d'acquitter le prix d'une partie du matériel d'exploitation, etc., des chemins de fer repris par l'État à la Compagnie des Bassins Houillers du Hainaut, et de rembourser à cette compagnie la somme de 5 millions de francs dont elle a fait l'avance au Trésor pour complément d'installations, doubles voies, etc., de ces lignes, il a été émis, en vertu de la loi du 23 février 1871, des titres à 4 1/2 p. % pour un capital nominal de 15,158,700 »

Dans ce chiffre n'est pas compris un capital de 459,400 francs, dont les titres ont été délivrés dans l'intervalle du 1^{er} novembre 1871, date de l'échéance des intérêts, au 31 décembre suivant.

La loi du 27 juillet 1871, ayant autorisé le Gouvernement

A REPORTER. . . . fr. 698,039,613 96

REPORT. . . . fr. 698,039,613 96

à contracter un emprunt d'un capital effectif de 50 millions de francs pour l'exécution de travaux d'utilité publique; cet emprunt fut émis à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, à concurrence d'un capital nominal de. 51,000,000 »
conformément aux conditions de l'arrêté royal du 29 juillet 1871 (*Moniteur* n° 211).

Il a produit, sur le pied de 98 francs effectifs pour 100 francs de capital nominal, une somme de 49,980,000 francs.

TOTAL. . . . fr. 749,039,613 96

Il a été amorti par achats effectués à la Bourse, savoir :

Pour la dette à 5 p. $\frac{1}{2}$ %. fr. 2,080,000 »
— 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %. 57,900 »

ENSEMBLE. . . . fr. 2,137,900 »

Capital restant au 31 décembre 1871 fr. 746,901,713 96

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

(10)

TABLEAU

DE

LA SITUATION GÉNÉRALE DU TRÉSOR,

AU 1^{er} JANVIER 1872.



TABLEAU de la situation générale

RECET

EXERCICES.	PRODUITS ET REVENUS ORDINAIRES.			
	PRÉVISIONS.			RÉSULTATS.
	ÉVALUATIONS du BUDGET des Voies et Moyens.	AUGMENTATIONS prévues dans les lois spéciales.	TOTAL.	RECouvreMENTS effectifs ou probables
1869.	174,691,700 *	"	174,691,700 "	185,201,172 59
1870.	176,725,000 "	"	176,725,000 "	190,550,276 26
1871.	178,529,000 "	"	178,529,000 "	207,161,464 60
TOTAUX.	529,745,700 "	"	529,745,700 "	582,912,913 45

du Trésor, au 1^{er} janvier 1872.

TES.

RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ou spéciales.	RÉSULTAT GÉNÉRAL. PRODUITS ORDINAIRES et ressources extraordinaires ou spéciales.	POUR MÉMOIRE.		Observations.
		EXCÉDANT		
		des RECETTES ORDINAIRES sur les évaluations.	DES ÉVALUATIONS sur les recettes ordinaires.	
25,891,261 26	211,092,435 85	10,509,472 59	"	
14,895,514 11	205,445,500 57	15,825,276 26	"	
48,957,975 54	256,099,440 14	28,852,464 60	"	
89,724,550 91	672,657,464 56	55,167,215 45	"	

Suite du TABLEAU de la situation générale

DÉPEN

EXERCICES.	SERVICE ORDINAIRE.						
	PRÉVISIONS.						
	CREDITS ALLOUÉS par les lois de Budgets.	CREDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des crédits annulés	CREDITS complémentaires, à réclamer pour couvrir des dépenses faites au delà des crédits non limitatifs.	CREDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	TOTAL.	A RETRANCHER Crédits transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art 50 de la loi sur la comptabilité	RESTE ou CREDITS RATTACHÉS définitivement à l'exercice.
1869.	176,511,641 65	1,550,499 65	961,999 11	5,401,165 82	182,425,604 25	2,035,586 24	180,590,217 99
1870.	176,812,837 01	24,935,662 98	841,747 80	1,555,659 68	203,925,887 47	1,765,807 72	202,160,079 75
1871.	179,293,141 29	10,451,101 04	6,800,000 *	1,765,807 72	198,510,050 05	1,765,807 72	196,544,242 55
TOTAL	552,617,619 95	56,937,263 67	8,603,746 91	6,502,911 22	584,661,541 75	5,567,001 68	579,094,540 07

du Trésor, au 1^{er} janvier 1872.

Ses.

DEPENSES effectives OU PROBABLES	SERVICES SPÉCIAUX en dehors des Budgets — DEPENSES EFFECTIVES et depenses probables	DÉPENSE GÉNÉRALE. — SERVICE ORDINAIRE et services spéciaux	POUR MÉMOIRE. — EXCÉDANT à annuler, DES CRÉDITS ALLOUÉS pour les services ordinaires et extraordinaires sur les dépenses des mêmes services	OBSERVATIONS
172,259,184 85	27,506,688 95	109,635,875 76	8,151,033 16	
191,843,926 37	25,065,874 15	216,907,800 50	10,316,155 58	
195,544,242 35	43,924,116 81	237,468,359 14	3,000,000 "	
557,627,355 55	96,584,679 87	654,012,035 40	21,467,186 54	

Suite du TABLEAU de la situation générale

RÉSULTATS

		BUDGETS ORDINAIRES.		SERVICES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIAUX.		BUDGETS ET	
		RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	DÉPENSES.	RECETTES.	
	1850 à 1857 incl.						
	1858	155,154,108 22½	159,154,509 70	726,651 15	5,610,495 66	155,880,759 57½	
	1859	156,628,276 70	148,574,184 95	1,721,569 15	4,515,494 69	158,549,645 85	
	1860	155,612,571 17½	142,880,769 90	14,096,647 44	16,144,607 42	169,709,218 61½	
	1861	156,771,924 87	145,774,861 55	15,462,486 97	17,657,007 78	172,354,411 84	
	1862	161,116,559 51½	149,551,921 29	5,421,575 01	27,751,059 51	164,557,914 52½	
Exercices clos. (résultats définitifs.)	1863	165,241,641 14	151,096,577 15	5,685,679 55	55,965,945 02	168,925,520 49	
	1864	164,249,550 74½	153,715,678 89	17,264,924 25	52,507,450 69	118,514,254 97½	
	1865	169,054,984 78	156,741,911 70	9,051,966 39	52,051,825 01	178,086,951 17	
	1866	168,841,101 54	165,481,967 11	18,206,576 99	57,724,704 85	187,047,478 55	
	1867	172,971,932 24	169,700,707 24	50,452,961 18	21,905,608 68	225,404,895 42	
	1868	176,294,575 54	172,697,628 82	55,547,120 07	19,225,511 50	209,641,495 41	
	1869	185,201,172 59	172,259,184 85	25,891,261 26	27,596,688 95	211,092,455 85	
	1870	190,550,276 26	191,845,926 37	14,895,514 11	25,065,874 15	205,445,590 57	
Exercice en cours d'exécution. (résultats probables.)	1871	207,161,464 60	195,544,242 55	48,957,975 54	45,924,116 81	256,099,440 14	

du Trésor, au 1^{er} janvier 1872.

GÉNÉRAUX.

SERVICES RÉUNIS.		EXCÉDANTS					
		SUR LES BUDGETS ORDINAIRES :		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux :		SUR LES BUDGETS ET SERVICES RÉUNIS :	
		de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.
							7,412,621 65
144,745,005 56	16,019,598 52½	"	"	4,885,864 51	11,155,734 01½	"	"
152,889,679 62	8,254,091 77	"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	"
159,025,577 32	12,751,801 27½	"	"	2,047,939 98	10,685,841 29½	"	"
165,451,869 31	10,997,065 54	"	"	2,794,520 81	8,802,542 55	"	"
177,082,280 60	11,785,118 22½	"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	"
187,062,522 17	12,145,265 99	"	"	50,582,265 67	"	18,157,001 68	"
186,225,129 58	10,555,651 85½	"	"	15,212,526 46	"	4,708,874 60½	"
188,795,736 71	12,515,075 08	"	"	25,019,858 62	"	10,706,784 54	"
205,206,671 94	5,559,154 25	"	"	19,518,527 84	"	16,159,195 61	"
191,604,515 92	5,271,225 "	"	"	28,529,552 50	51,800,577 50	"	"
191,920,940 52	5,596,746 52	"	"	14,125,808 57	17,720,555 09	"	"
199,655,875 76	12,961,987 76	"	"	1,505,427 67	11,456,560 09	"	"
216,907,800 50	"	1,295,650 11	"	10,168,560 02	"	11,462,210 15	"
257,468,559 14	15,617,222 27	"	"	5,015,858 75	18,651,081 "	"	"
						115,690,837 75	81,151,052 27

Il y aurait par conséquent un excédant de ressources sur l'ensemble des opérations des années 1853 à 1871, fr. 54,559,805 48 auquel on peut ajouter :

1^o La partie non encore employée au 1^{er} janvier 1872, sur le produit des emprunts, savoir :

Emprunt du 8 septembre 1859. fr. 596,784 75

Id. du 28 mai 1865. 7,768,014 18

ENSEMBLE. fr. 8,164,798 91

2^o La somme restant à recouvrer sur le produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. 10,849,714 74

3^o Id. Id. de l'emprunt de 51 millions. 25,407,650 "

Ce qui élève la réserve, au 1^{er} janvier 1872, à fr. 78,981,969 15

Mais le Trésor ayant à faire face aux dépenses résultant de crédits votés, pour des services spéciaux pendant les années antérieures à 1872. 65,561,595 58

Il résulte, en définitive, de la balance des ressources liquides avec les engagements existants à la date du 1^{er} janvier 1872, un boni de fr. 13,620,575 75

(18)

ANNEXE N° 1

ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1870,

AU 31 OCTOBRE 1871.

ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	19,145,000 "
Personnel	11,800,000 "
Patentes	4,400,000 "
Droit de débit des boissons alcooliques	1,500,000 "
— des tabacs	245,000 "
Redevances sur les mines	600,000 "
Douanes	15,515,000 "
Sel	5,850,000 "
Vins étrangers	2,500,000 "
Accises { Eau-de-vie indigène	8,500,000 "
Bières et vinaigres	8,950,000 "
Sucres	5,770,000 "
Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000 "
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	100,000 "
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	60,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	17,500,000 "
Greffe	540,000 "
Hypothèques	5,000,000 "
Successions	11,500,000 "
Droits de mutation en ligne directe	1,800,000 "
Droit dû par les époux survivants	200,000 "
Timbre	4,200,000 "
Naturalisations	5,000 "
Amendes en matière d'impôts	250,000 "
— de condamnation en matières diverses	400,000 "
A REPORTER. fr.	119,940,000 "

recettes de l'exercice 1870, au 31 octobre 1871.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURVER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1870.	EN 1871 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
19,176,009 52	18,606,647 15	589,562 17	19,176 009 52	"	"	51,009 52	
12,174,694 47	11,550,717 59	623,977 08	12,174,694 47	"	"	574,694 47	
4,574,797 57	4,045,250 52	529,566 85	4,574,797 57	"	25,202 65	"	
1,516,595 50	1,417,695 95	98,901 55	1,516,595 50	"	"	16,595 50	
245,951 "	231,855 24	14,075 76	245,951 "	"	"	951 "	
440,019 85	450,695 54	5,526 51	440,019 85	"	150,980 15	"	
22,057,151 61	22,037,151 61	"	22,057,151 61	"	"	8,542,151 61	
5,022,519 84	5,020,581 84	1,758 "	5,022,519 84	"	827,680 16	"	
2,292,554 92	2,292,554 65	" 27	2,292,554 92	"	7,465 08	"	
9,558,825 55	9,519,910 89	38,914 64	9,558,825 55	"	"	858,825 55	
9,154,569 57	9,154,562 85	6 74	9,154,569 57	"	"	204,569 57	
3,627,854 55	3,621,225 56	6,610 79	3,627,854 55	"	142,165 65	"	
59,199 65	59,199 65	"	59,199 65	"	"	9,199 65	
49,207 95	49,207 95	"	49,207 95	"	50,792 05	"	
61,588 90	59,581 45	2,207 45	61,588 90	"	"	1,588 90	
16,754,865 74	16,754,865 74	"	16,754,865 74	"	745,156 26	"	
555,478 90	555,478 90	"	555,478 90	"	6,521 10	"	
2,967,964 87	2,967,964 87	"	2,967,964 87	"	52,035 15	"	
12,575,217 46	12,510,209 77	65,007 69	12,575,217 46	"	"	875,217 46	
2,587,582 58	2,586,056 25	1,526 55	2,587,582 58	"	"	787,582 58	
501,051 05	500,896 25	154 80	501,051 05	"	"	101,051 05	
4,507,177 08	4,177,205 18	129,975 90	4,507,177 08	"	"	107,177 08	
8,500 "	8,500 "	"	8,500 "	"	"	5,500 "	
255,248 90	252,540 62	908 28	255,248 90	"	"	5,248 90	
452,807 26	452,807 26	"	452,807 26	"	"	52,807 26	
129,890,771 65	128,006,715 "	1,884,058 65	129,890,771 65	"	1,996,978 21	11,947,749 84	

Suite de l'état de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
Report. fr.	119,940,000 "
PEAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 "
Routes appartenant à l'État	10,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	4,150,000 "
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	460,000 "
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	40,000,000 "
Télégraphe électrique	1,550,000 "
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,200,000 "
Forêts.	900,000 "
Dépendances du chemin de fer	110,000 "
Établissements et services régis par l'État.	250,000 "
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 "
Revenus des domaines.	600,000 "
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	40,000 "
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets)	75,000 "
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,000,000 "
— des actes des commissariats maritimes.	70,000 "
— des droits de chancellerie.	4,000 "
— des droits de pilotage	950,000 "
— des droits de fanal.	250,000 "
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 "
— de la régie du <i>Moniteur</i>	"
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	400,000 "
À REPORTER. fr.	174,239,000 "

recettes de l'exercice 1870, au 31 octobre 1871.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURIR.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1870.	EN 1871 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS.	
129,890,771 65	128,006,715 "	1,884,058 65	129,890,771 65	"	1,996,978 21	11,947,749 84	
1,922,537 37	1,917,537 53	4,799 84	1,922,537 37	"	"	122,537 37	
8,551 28	8,551 28	"	8,551 28	"	1,648 72	"	
4,114,555 28	4,009,959 88	104,615 40	4,114,555 28	"	15,441 72	"	
920,560 42	920,560 42	"	920,560 42	"	"	460,560 42	
41,825,050 89	58,415,518 69	5,411,712 20	41,825,050 89	"	"	1,825,050 89	
1,568,171 70	1,427,061 90	141,109 80	1,568,171 70	"	"	218,171 70	
1,458,968 45	1,409,514 44	29,655 99	1,458,968 45	"	"	258,968 45	
716,061 57	707,965 78	8,095 79	716,061 57	"	185,958 45	"	
86,446 05	85,687 57	758 68	86,446 05	"	25,555 95	"	
551,525 27	189,525 26	142,200 01	551,525 27	"	"	81,525 27	
1,425,888 95	1,425,952 84	1,956 11	1,425,888 95	"	"	925,888 95	
755,528 08	725,607 22	29,920 86	755,528 08	"	"	155,528 08	
45,581 57	45,581 57	"	45,581 57	"	"	5,581 57	
78,574 96	58,078 07	40,296 89	78,574 96	"	"	5,574 96	
992,682 80	992,682 80	"	992,682 80	"	7,517 20	"	
76,292 58	76,292 58	"	76,292 58	"	"	6,292 58	
4,114 50	665 "	5,449 50	4,114 50	"	"	114 50	
1,044,708 42	1,044,708 42	"	1,044,708 42	"	"	94,708 42	
285,506 16	285,506 16	"	285,506 16	"	"	35,506 16	
552,567 60	506,000 "	240,567 60	552,567 60	"	"	352,567 60	
44,072 96	20,700 48	25,572 48	44,072 96	"	"	44,072 96	
454,196 28	"	454,196 28	454,196 28	"	"	54,196 28	
188,577,914 55	182,051,570 49	6,526,344 06	188,577,914 55	"	2,928,881 25	16,567,795 78	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DESIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	174,239,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	200,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	55,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	15,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	500,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	1,250,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	70,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	21,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	50,000 »
TOTAL. fr.	176,725,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	a) 546,264 74
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	657,791 81
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. o/o, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	6,176,999 95
A REPORTER. fr.	7,581,056 50

recettes de l'exercice 1870, au 31 octobre 1871.

DROITS CONSTATÉS	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1870.	EN 1871 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
188,577,914 55	182,031,370 49	6,526,544 06	188,577,914 55	"	2,228,881 25	16,567,795 78	
9,000 "	9,000 "	"	9,000 "	"	"	"	
255,596 19	224,145 "	9,451 19	255,596 19	"	"	55,596 19	
41,227 46	41,227 46	"	41,227 46	"	"	6,227 46	
55,828 58	55,528 58	500 "	55,828 58	"	"	18,828 58	
586,525 65	577,959 57	8,564 26	586,525 65	"	15,676 57	"	
727,747 91	265,915 59	465,832 52	727,747 91	"	512,232 09	"	
26,666 40	26,666 40	"	26,666 40	"	"	6,666 40	
188,452 16	188,452 16	"	188,452 16	"	11,567 84	"	
75,499 88	25,598 05	52,101 85	75,499 88	"	500 12	"	
26,558 "	21,508 "	5,250 "	26,558 "	"	"	5,558 "	
"	"	"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	"	9,000 "	9,000 "	"	"	"	
14,481 50	14,481 50	"	14,481 50	"	55,518 50	"	
190,550,276 26	185,475,252 60	7,075,045 66	190,550,276 26	"	2,815,596 15	16,658,672 41	
546,264 74	543,769 04	2,495 70	546,264 74	"	"	"	
657,791 81	657,791 81	"	657,791 81	"	"	"	
6,176,999 95	6,176,999 95	"	6,176,999 95	"	"	"	
7,581,056 50	7,578,560 80	2,495 70	7,581,056 50	"	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	7,381,056 50
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud à Anvers. (Loi du 10 janvier 1870.)	5,150,285 26
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. o/o, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 13 juin 1869	1,681,775 01
Produit de l'émission des titres à 4 1/2 p. o/o, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	1,000,000 »
Restant recouvré, en 1870, du produit de l'emprunt de 60,000,000 de francs, à 4 1/2 p. o/o, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867	1,671,880 »
Fonds réservé sur le produit de l'emprunt, à 4 p. o/o, du 18 juin 1856, et rattaché au présent exercice pour y faire face au paiement effectué pour solde à la Société concessionnaire de la Sambre canalisée	10,517 54
TOTAUX. fr.	14,895,514 11 176,725,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	191,620,514 11

recettes de l'exercice 1870, au 31 octobre 1871.

DROITS CONSTATÉS.	RECouvreMENTS EFFECTUÉS			RESTE à RECOURER.	COMPARAISON des évaluations avec les droits constatés.		Observations.
	EN 1870.	EN 1871 (au 31 octobre).	TOTAL.		EXCÉDANT des ÉVALUATIONS.	EXCÉDANT des DROITS CONSTATÉS	
7,581,056 50	7,578,560 80	2,495 70	7,581,056 50	"	"	"	
5,150,285 26	5,150,285 26	"	5,150,285 26	"	"	"	
1,681,775 01	1,681,775 01	"	1,681,775 01	"	"	"	
1,000,000 "	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	"	"	
1,671,880 "	1,671,880 "	"	1,671,880 "	"	"	"	
10,517 54	10,517 54	"	10,517 54	"	"	"	
14,895,514 11	14,892,818 41	2,495 70	14,895,514 11	"	"	"	
190,550,276 26	185,475,252 60	7,075,043 66	190,550,276 26	"	2,815,596 15	16,658,672 41	
205,445,590 37	198,568,051 01	7,077,539 56	205,445,590 37	"	2,815,596 15	16,658,672 41	
					15,825,276 26		

OBSERVATIONS.

Les sommes payées par les puissances, en 1870, sont celles qui suivent :

Grèce, 7 ^e annuité	2,495 70
Italie, 7 ^e annuité	58,534 83
Norwége, 5 ^e annuité	103,749 »
Suède, 5 ^e annuité	56,833 »
États-Unis, 6 ^e annuité	542,650 19
TOTAL. . . . fr.	546,264 74

ANNEXE N° 2.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1870,

AU 31 OCTOBRE 1871,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1866 A 1869.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1870,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	Art. 50 de la loi de comptabilité et 107 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868. SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1866, 1867, 1868 et 1869.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1871.
					RESTE.
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Dette publique.	"	"	"	21,446 "	21,446 "
Département des Travaux publics. . .	"	"	"	2,652 25	2,652 25
	"	"	"	24,078 25	24,078 25
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Dette publique.	"	"	"	173,000 "	115,000 "
Département des Travaux publics. . .	"	"	"	7,801 01	2,916 45
	"	"	"	180,801 01	115,916 45
					64,884 56
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Dette publique.	"	"	"	178,000 "	155,000 "
Département des Travaux publics. . .	"	"	"	85,851 82	57,914 58
— de la Justice	"	"	"	41,729 40	5,000 "
— des Finances	"	"	"	2,200 "	"
	"	"	"	505,781 22	193,914 58
					111,866 84
SOMMES TRANSFÉRÉES					
Dette publique.	"	"	"	255,000 "	173,000 "
Département des Travaux publics. . .	"	"	"	927,688 52	156,251 84
— de la Guerre	"	"	"	17,765 86	"
— de la Justice	"	"	"	325,885 58	80,665 89
— de l'Intérieur	"	"	"	2,590 "	"
	"	"	"	1,524,725 76	589,915 75
					1,154,810 05

au 31 octobre 1871, comprenant les transferts des exercices 1866 à 1869.

DEPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1870.	EN 1871.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1871.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	

DE L'EXERCICE 1866.

"	"	"	21,416 "	"	"	"	
"	2,354 87	2,354 87	277 58	"	"	"	
"	2,354 87	2,354 87	21,725 58	"	"	"	

DE L'EXERCICE 1867.

"	10,000 "	10,000 "	50,000 "	"	"	"	
"	4,884 56	4,884 56	"	"	"	"	
"	14,884 56	14,884 56	50,000 "	"	"	"	

DE L'EXERCICE 1868.

"	11,129 "	11,129 "	15,871 "	"	"	"	
9,075 50	55,425 05	42,500 55	5,457 09	"	"	"	
21,118 79	17,610 61	38,729 40	"	"	"	"	
"	2,200 "	2,200 "	"	"	"	"	
50,194 09	61,564 66	94,558 75	17,508 09	"	"	"	

DE L'EXERCICE 1869.

50,000 "	22,011 25	72,011 25	7,988 75	"	"	"	
125,298 55	648,501 82	771,800 57	19,656 11	"	"	"	
"	16,144 60	16,144 60	1,619 26	"	"	"	
29,584 08	215,635 61	245,219 69	"	"	"	"	
"	2,590 "	2,590 "	"	"	"	"	
202,882 65	902,683 28	1,105,565 91	29,244 12	"	"	"	

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1870.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS VOTÉS PAR LA LÉGISLATURE.				RESTE.
	BUDGET primitif	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	SOMMES TRANSFÉRÉES à l'exercice 1871. Art. 50 de la loi de comptabilité et 167 de l'arrêté royal du 10 décembre 1868.	
BUDGET DE					
Dette publique	48,807,489 55	147,500 "	"	425,000 "	48,531,989 55
Dotations. — Liste civile	3,300,000 "	"	"	"	3,300,000 "
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	"	200,000 "
— Sénat	60,000 "	"	"	"	60,000 "
— Chambre des Représentants	642,047 25	"	"	"	642,047 25
— Cour des Comptes	188,850 "	"	"	"	188,850 "
Département de la Justice	15,586,798 "	374,689 55	"	100,555 47	15,860,951 88
— des Affaires Étrangères	5,415,112 "	211,748 46	(1) 107,631 01	5,205 94	5,514,005 48
— de l'Intérieur	15,445,800 21	262,548 20	"	"	15,708,348 41
— des Travaux publics	40,521,160 "	484,476 98	"	755,367 60	40,050,269 58
— de la Guerre	56,875,500 "	24,491,850 "	(2) 90,000 " 1,220,000 "	481,678 71	59,575,671 29
— des Finances	13,174,580 "	379,844 59	"	"	13,554,224 59
Non-Valeurs et Remboursements	797,700 "	656 44	"	"	798,356 44
TOTAL fr.	176,812,857 01	26,555,514 02	1,417,651 04	1,765,807 72	199,982,692 27
Excédants des dépenses sur les crédits non limitatifs :					
1° Sur l'article 16 du Budget de la Justice				149,757 54	"
2° Sur les articles 51, 55 et 58 du Budget des Affaires Étrangères				575,991 76	"
3° Sur l'article 72 ^{bis} du Budget des Travaux Publics				58,519 05	"
4° Sur les articles 15 et 28 du Budget des Finances				51,160 55	"
5° Sur les articles 6, 7, 10 et 11 du Budget des Non-Valeurs et Remboursements				246,519 54	"
Il y aura donc lieu d'ouvrir des crédits pour					841,747 80
(1) Somme transférée à l'Exercice 1871				ENSEMBLE . fr.	200,824,440 07
(2) — — — — —					
RÉCAPITULÉ					
Dépenses arriérées de l'exercice 1866					24,078 25
— — — — — 1867					64,884 56
— — — — — 1868					111,866 84
— — — — — 1869					1,134,810 05
Budget de l'exercice 1870					200,824,440 07
TOTAUX GÉNÉRAUX . . . fr.					202,160,079 75

au 31 octobre 1871, comprenant les transferts des exercices 1866 à 1869.

DÉPENSES AUTORISÉES par la Trésorerie.			SOMMES à annuler.	SOMMES régularisées par la Cour des comptes.	PAYEMENTS restant à effectuer ou à justifier.		Observations.
EN 1870.	EN 1871.	TOTAL.			Sur ordonnances en circulation au 31 octobre 1871.	Sur ordonnances d'ouverture de crédits.	
56,108,584 55	6,479,566 48	42,587,751 03	5,944,258 52	"	"	"	A.
5,500,000 "	"	3,500,000 "	"	"	"	"	
200,000 "	"	200,000 "	"	"	"	"	B.
48,000 "	"	48,000 "	12,000 "	"	"	"	
570,282 56	61,575 99	631,858 55	10,188 90	"	"	"	C.
182,027 05	5,993 50	188,020 55	829 67	"	"	"	
12,205,027 15	2,135,754 64	14,338,761 77	1,671,927 45	"	"	"	D.
5,481,275 18	537,751 86	5,819,005 04	70,990 20	"	"	"	
11,714,482 67	1,462,843 04	15,177,525 71	551,022 70	"	"	"	E.
55,225,795 52	5,757,127 58	58,982,923 10	1,105,865 31	"	"	"	
52,989,993 60	6,110,475 85	59,100,467 45	473,205 84	"	"	"	F.
5,011,435 48	8,294,460 68	15,505,896 16	279,488 76	"	"	"	
556,057 08	610,516 26	946,553 54	98,122 44	"	"	"	G.
159,572,758 60	51,255,825 68	190,626,562 28	10,197,877 79	"	"	"	
							H.
							I.

Voir
ci-après.

LATION.

"	2,554 87	2,554 87	21,725 58	"	"	"
"	14,884 56	14,884 56	50,000 "	"	"	"
50,194 09	64,564 66	94,558 75	17,508 09	"	"	"
202,882 63	902,685 28	1,105,565 91	29,244 12	"	"	"
159,572,758 60	51,255,825 68	190,626,562 28	10,197,877 79	"	"	"
159,605,815 52	52,258,111 05	191,843,926 57	10,516,155 58	"	"	"

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 20 juin 1869,	
<i>Moniteur</i> du 22, n° 473, à fr.	48,807,489 55
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, des crédits supplémentaires sont alloués à l'article 4 de ce Budget, ci . . .	122,500 »
2° Par l'art. 3 de la loi du 7 juin 1870, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, il est ouvert au même Budget un crédit supplémentaire pour intérêts et amortissement d'un capital de 1 million de francs, prix d'acquisition du jardin botanique de Bruxelles, ci	25,000 »
ENSEMBLE fr.	48,954,989 55
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1871, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	425,000 »
RESTE. fr.	48,551,989 55
B. Le Budget des Dotations a été fixé, par la loi du 1^{er} juillet 1869, <i>Moniteur</i> du 3, n° 184, à fr.	
	4,590,897 25
C. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 28 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 2 juillet, n° 185, à fr.	
	15,586,798 »
1° Par l'art. 2 de la loi du 1 ^{er} juin 1870, <i>Moniteur</i> du 5, n° 156, ce Budget est augmenté de	267,000 »
2° Par l'article unique de la loi du 8 septembre 1870, <i>Moniteur</i> du 11, n° 254, le Budget des dépenses de ce Département est augmenté à l'art. 60, de .	30,000 »
5° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 30 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 2 août, n° 214, ce même Budget est augmenté, pour être répartie sur divers articles, d'une somme de	57,689 55
ENSEMBLE. fr.	15,961,487 55
dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1871, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci.	100,555 47
RESTE. fr.	15,860,951 88
D. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 20 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 25, n° 176, à fr.	
	5,415,112 »
1° Par arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1870, pris en exécution de la loi du Budget de l'exercice 1869, le Budget de 1870 est augmenté par transfert de la somme restée disponible, aux art. 21, 25 et 26, du Budget de 1869, ci	55,865 71
2° Par l'article unique de la loi du 25 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 26, n° 207, il est ouvert à ce Département un crédit supplémentaire à répartir entre divers articles du Budget, ci.	155,884 75
ENSEMBLE. fr.	5,626,860 46
dont il faut déduire :	
a. La somme à transférer à l'exercice 1871, en exécution de l'art. 2 de la loi budgétaire de 1870, ci.	107,651 04
b. Celle transférée à l'exercice 1871, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci	5,205 94
	112,856 98
RESTE. fr.	5,514,005 48

E. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 15 juin 1869,
Moniteur du 18, n° 169, à 13,445,800 24

1° Par l'art. 2 de la loi du 1^{er} avril 1870, *Moniteur* du 2, n° 92, le même Budget est augmenté (art. 122) d'une somme de 143,707 20

2° Par l'art. 4 de la loi du 7 juin 1870, *Moniteur* du 10, n° 161, il est alloué à ce Département pour frais d'acquisition du jardin botanique de Bruxelles, travaux d'entretien de ce jardin et des bâtiments, rétribution du personnel, etc., un crédit de 25,500 »

3° Par l'art. 1^{er} de la loi du 29 juillet 1871, *Moniteur* du 1^{er} août, n° 213, le même Budget est augmenté, pour être répartie entre divers articles, d'une somme de 93,341 »

ENSEMBLE. . . fr. 13,708,348 41

F. Le Budget du Département des Travaux publics a été fixé, par la loi du 24 juin 1869, *Moniteur* du 29, n° 180, à 40,321,160 »

1° Par l'art unique de la loi du 23 février 1871, *Moniteur* du 4 mars, n° 65, un crédit complémentaire est alloué à ce Département pour faire face à l'insuffisance que présente l'art. 57 du Budget, ci 85,000 »

2° Par l'art. 1^{er} de la loi du 27 juillet 1871, *Moniteur* du 2 août, n° 214, des dépenses se rapportant à des exercices clos (1869 et antérieurs) pourront être imputées à charge de ce Budget et y formeront un chapitre X, ci 85,496 64

3° Par l'art. 2 de cette même loi, même *Moniteur*, des crédits supplémentaires sont alloués à ce Département, pour couvrir les insuffisances de certaines allocations du Budget, ci 315,980 34

ENSEMBLE. . . fr. 40,805,656 98

dont il faut déduire la somme transférée à l'exercice 1871, en exécution de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846, ci 775,367 60

RESTE. . . fr. 40,030,269 38

G. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 18 décembre 1869, *Moniteur* du 22, n° 336, à fr 36,875,500 »

1° Par l'art. 1^{er} de la loi du 2 septembre 1870, *Moniteur* n° 249, il est ouvert à ce Département des crédits supplémentaires pour faire face aux dépenses résultant de diverses mesures extraordinaires.

Par l'art. 6 de cette loi, ces crédits seront répartis par arrêtés royaux entre les divers articles du Budget.

Un arrêté royal du 10 septembre 1870, n° 1824, *Moniteur* du 13, n° 236, a ordonné cette répartition, ci 13,220,000 »

2° Par les art. 1, 2 et 3 de la loi 30 septembre 1870, *Moniteur* du 3 octobre 1870, n° 276, des crédits extraordinaires jusqu'à concurrence de 9,956,850 francs, sont alloués à ce Département. Par l'art. 4 de la même loi, ces crédits seront répartis par arrêtés royaux entre les divers articles du Budget.

a. Par arrêté royal du 2 novembre 1870, n° 1886, *Moniteur* du 6, n° 310, le Ministre de la Guerre est autorisé, en exécution de la loi prédésignée, à prélever une somme de 5,056,500 »

b. Par arrêté royal du 13 février 1871, n° 2071, le Ministre est autorisé à prélever, en exécution de la même loi, une somme de 6,000,350 »

c. Par arrêté royal du 9 mai 1871, n° 2195, *Moniteur* du 12, n° 132, une même autorisation est accordée en exécution de la même loi, ci 27,000 »

d. Par arrêté royal du 24 mars 1871, n° 2142, *Moniteur* du 28, n° 87, même autorisation en vertu de la même loi, ci 188,000 »

A REPORTER. . . fr. 61,365,350 »

REPORT. . . . fr. 461,365,350 »

dont il faut déduire :

1° La somme transférée à l'exercice 1871, en exécution de l'art. 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 5 janvier 1871, n° 5, et qui a été prélevée sur le reliquat de l'art. 20 du Budget de l'exercice 1870, ci. . . fr.	1,220,000 »
2° La somme transférée à l'exercice 1871, en exécution de la loi prédésignée, ci	90,000 »
3° La somme transférée en exécution de l'art. 30 de loi du 15 mai 1846, ci	481,678 71
	1,791,678 71
RESTE. . . . fr.	59,573,671 29

H. Le Budget du Département des Finances a été fixé, par la loi du 20 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, à fr.	13,174,380 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, des crédits supplémentaires sont alloués aux art. 7, 7 ^{bis} , 8, 57, 58 et 59 du même Budget, ci	152,747 51
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 7 septembre 1870, <i>Moniteur</i> du 9, n° 252, il est accordé à ce Département pour couvrir les frais de fabrication de monnaies de cuivre de 1 et de 2 centimes, un crédit de.	180,000 »
3° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 28 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, il est ouvert au même Département un crédit pour pourvoir au paiement de l'indemnité stipulée au profit des héritiers Motte, suivant acte de transaction du 19 septembre 1870. Cette allocation sera rattachée, aux termes de l'art. 2 de la loi, à l'art. 31 de ce Budget, ci.	47,097 08
ENSEMBLE. . . . fr.	13,554,224 59

I. Le Budget des Non-Valeurs et Remboursements a été fixé, par la loi du 20 juin 1869, <i>Moniteur</i> du 22, n° 173, à fr.	797,700 »
Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137, il est alloué à l'art. 13 de ce Budget, un crédit supplémentaire de	656 44
ENSEMBLE. . . . fr.	798,356 44

ANNEXE N° 3.



ÉTAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES RECETTES DE L'EXERCICE 1871,

AU 31 DÉCEMBRE 1871,



ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
RESSOURCES ORDINAIRES.	
IMPÔTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Foncier	19,150,000 »
Personnel	12,000,000 »
Patentes	4,400,000 »
Droit de débit des boissons alcooliques	1,500,000 »
— des tabacs	250,000 »
Redevances sur les mines	600,000 »
Douanes	13,500,000 »
Sel	1,760,000 »
Vins étrangers	2,500,000 »
Accises { Eau-de-vie indigène	5,410,000 »
Bières et vinaigres	9,100,000 »
Sucres	3,640,000 »
Glucoses et autres sucres non cristallisables	50,000 »
Garantie. — Frais d'essai des matières d'or et d'argent	100,000 »
Recettes diverses. — Recettes extraordinaires et accidentelles, etc.	60,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Enregistrement	18,000,000 »
Grefte	550,000 »
Hypothèques	5,000,000 »
Successions	12,000,000 »
Droits de mutation en ligne directe	3,500,000 »
Droit dû par les époux survivants	200,000 »
Timbre	4,500,000 »
Naturalisations	5,000 »
Amendes en matière d'impôts	250,000 »
— de condamnation en matières diverses	400,000 »
A REPORTER. fr.	
	114,565,000 »

recettes de l'exercice 1871, au 31 décembre 1871.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1871.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1872.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
19,272,845 79	18,652,966 91	619,878 88	°	122,845 79	
12,404,960 09	11,715,755 88	689,224 21	»	404,960 09	
4,597,954 50	4,064,586 08	555,548 22	2,065 70	°	
1,125,155 50	4,045,622 28	77,511 22	576,866 50	»	
179,779 25	169,556 68	10,422 57	70,220 75	»	
528,250 66	525,228 78	5,021 88	71,749 54	»	
22,559,577 59	20,559,577 59	°	»	6,859,577 59	
2,185,506 05	2,185,506 05	°	»	425,386 05	
2,756,258 65	2,756,258 65	°	»	456,258 65	
8,544,169 85	8,544,169 85	°	»	2,954,169 85	
8,976,989 68	8,976,989 68	°	125,010 52	»	
2,817,029 74	2,817,029 74	°	822,970 26	»	
42,276 15	42,276 15	°	°	12,276 15	
49,207 50	49,207 50	°	50,792 70	»	
81,891 56	81,891 56	°	°	21,891 56	
19,057,865 20	19,057,865 20	°	°	1,057,865 20	
554,597 65	554,597 65	°	°	24,597 65	
5,262,184 61	5,262,184 61	°	°	262,184 61	
14,108,080 45	14,108,080 45	°	°	2,108,080 45	
2,445,798 10	2,445,798 10	°	°	145,798 10	
271,197 62	271,197 62	°	°	71,197 62	
4,906,071 82	4,906,071 82	°	°	606,071 82	
12,500 »	12,500 »	°	°	7,500 »	
279,695 »	279,695 »	°	°	49,695 »	
445,481 84	445,481 84	°	°	45,481 84	
128,659,062 21	126,905,655 25	1,755,406 98	1,517,675 57	15,591,757 78	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.
REPORT. fr.	114,565,000 »
PEAGES.	
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Rivières et canaux	1,800,000 »
Routes appartenant à l'État	10,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Produits des postes.	3,717,000 »
MARINE.	
Produits du service des bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	500,000 »
CAPITAUX ET REVENUS.	
TRAVAUX PUBLICS.	
Chemins de fer	47,500,000 »
Télégraphes électriques	1,550,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Domaines (valeurs capitales).	1,200,000 »
Forêts.	900,000 »
Dépendances des chemins de fer.	140,000 »
Établissements et services régis par l'État.	250,000 »
Produits divers et accidentels, y compris ceux des examens universitaires	500,000 »
Revenus des domaines.	600,000 »
TRAVAUX PUBLICS.	
Abonnements au <i>Moniteur</i> , etc., perçus par l'administration des postes	40,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Produits divers des prisons (pistoles, cantines, vente de vieux effets)	75,000 »
— de l'emploi des fonds de cautionnements et de consignations	1,100,000 »
— des actes des commissariats maritimes.	70,000 »
— des droits de chancellerie.	4,000 »
— des droits de pilotage	1,000,000 »
— des droits de fanal.	270,000 »
— de la fabrication de monnaies de cuivre	200,000 »
— de la régie du <i>Moniteur</i>	20,000 »
Part réservée à l'État, par la loi du 5 mai 1850, dans les bénéfices annuels réalisés par la Banque Nationale	400,000 »
A REPORTER. fr.	176,211,000 »

recettes de l'exercice 1874, au 31 décembre 1874.

RECETTES PROBABILES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1871.	RESTE à RECueillir au 1 ^{er} janvier 1872.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABILES sur les évaluations	
128,659,062 21	126,905,055 25	1,755,406 98	1,517,675 57	15,591,757 78	
1,888,494 45	1,888,494 45	"	"	85,434 45	
6,541 41	6,541 41	"	5,458 59	"	
4,425,000 "	4,425,000 "	"	"	708,000 "	
1,657,916 24	1,657,916 24	"	"	1,157,916 24	
59,000,000 "	56,000,000 "	3,000,000 "	"	11,500,000 "	
1,800,000 "	1,800,000 "	"	"	450,000 "	
1,921,124 52	1,921,124 52	"	"	1,721,124 52	
755,957 04	755,957 04	"	144,042 96	"	
77,227 85	77,227 85	"	62,772 15	"	
225,010 15	225,010 15	"	24,989 85	"	
450,400 51	450,400 51	"	60,599 49	"	
725,995 46	725,995 46	"	"	125,995 46	
45,000 "	45,000 "	"	"	5,000 "	
45,456 55	58,501 04	5,155 49	51,545 47	"	
1,179,550 56	1,179,550 56	"	"	479,550 56	
104,559 04	104,559 04	"	"	54,559 04	
15,845 50	12,241 50	5,604 "	"	11,845 50	
1,447,452 62	1,447,452 62	"	"	447,452 62	
406,406 60	406,406 60	"	"	156,406 60	
"	"	"	260,000 "	"	
28,000 "	"	20,000 "	"	"	
757,009 29	"	757,009 29	"	557,009 29	
205,529,767 78	200,050,592 02 *	5,499,175 76	2,054,082 08	51,572,849 86	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	176,211,000 »
REMBOURSEMENTS.	
CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.	
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement de la douane, à titre de remboursement d'avances	9,000 »
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux.	200,000 »
Remboursement, par les communes, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	50,000 »
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	
Reliquats de comptes arrêtés par la Cour des comptes. — Déficit des comptables	5,000 »
Recouvrement d'avances faites par les divers Départements	600,000 »
TRÉSOR PUBLIC.	
Recouvrement d'avances faites par le Ministère de la Justice aux ateliers des prisons, pour achat de matières premières.	695,000 »
Remboursement, par les provinces, des centimes additionnels sur les non-valeurs de la contribution personnelle.	20,000 »
Recettes accidentelles	200,000 »
Abonnement des provinces pour le service des ponts et chaussées.	76,000 »
Abonnement des provinces pour réparations d'entretien des maisons d'arrêt et de justice; achat et entretien de leur mobilier	25,000 »
Prélèvement sur le fonds de la caisse générale de retraite, à titre de remboursement d'avances	1,000 »
Prélèvement sur les fonds de la masse d'habillement des employés du Département des Travaux publics, à titre de remboursement de frais d'administration	9,000 »
Recette du chef d'ordonnances prescrites	25,000 »
Prélèvement sur les fonds de la caisse tontinière de la milice, à titre de remboursement d'avances.	50,000 »
Part d'intervention de la Banque Nationale dans les frais de la trésorerie	175,000 »
TOTAUX. fr.	178,529,000 »
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES ET SPÉCIALES.	
Quotes-parts payées par les États maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	a) 589,599 90
Partie du produit de l'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice	b) 2,565 45
Partie du produit de l'emprunt de 60 millions de francs, à 4 1/2 p. 0/0, autorisé par la loi du 28 mai 1865, correspondant aux dépenses spéciales que cet emprunt est destiné à couvrir, et qui sont rattachées au présent exercice.	c) 4,166,845 52
A REPORTER. fr.	4,758,808 85

recettes de l'exercice 1871, au 31 décembre 1871.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1871.	RESTE à RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1872.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations	
205,529,767 78	200,050,592 02	5,499,175 76	2,054,082 08	51,372,849 86	
9,000 "	9,000 "	"	"	"	
245,155 95	251,904 "	11,251 95	"	45,155 95	
41,046 58	41,046 58	"	8,955 62	"	
4,569 88	4,569 88	"	450 12	"	
461,824 71	461,824 71	"	158,175 29	"	
500,548 06	180,094 "	120,454 06	592,451 94	"	
28,915 70	28,915 70	"	"	8,915 70	
251,592 71	251,592 71	"	"	51,592 71	
75,049 88	59,101 55	55,948 55	950 12	"	
54,508 "	24,108 "	10,200 "	"	9,508 "	
"	"	"	1,000 "	"	
9,000 "	"	9,000 "	"	"	
17,907 55	17,907 55	"	7,092 45	"	
"	"	"	50,000 "	"	
175,000 "	175,000 "	"	"	"	
207,161,464 60	201,475,454 28	5,686,010 32	2,655,155 62	52,465,600 22	
589,599 90	587,019 42	2,580 48	"	"	
2,563 43	2,563 45	"	"	"	
4,166,845 52	4,166,845 52	"	"	"	
4,758,808 85	4,756,228 37	2,580 48	"	"	

Suite de l'ÉTAT de la situation du Budget général des

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATION des RECETTES.
REPORT. fr.	4,758,808 85
Partie recouvrée en 1871 du produit de l'emprunt de 50 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 27 juillet 1871. (d)	24,572,550 »
Fonds d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. %, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	2,549,050 18
Première moitié du prix de vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870)	500,000 »
Bonification de 5 p. %, payée à l'État par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur 12,755,900 francs, montant du capital nominal des titres de la Dette publique, à 4 1/2 p. %, remis à cette Société en exécution de la loi du 25 février 1871. (Art. 2 de la convention du 22 novembre 1870.)	657,795 »
Intérêts à 4 1/2 p. %, payés par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur les termes de paiement de la bonification prémentionnée conformément à l'article 2 de la convention du 22 novembre 1870 approuvée par la loi du 25 février 1871	7,574 71
Bonification payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut en remboursement des intérêts échus à la date du 31 décembre 1871 sur 10,459,700 francs de titres, à 4 1/2 p. %, remis avec jouissance du 1 ^{er} novembre 1871. (Art. 2 de la même convention)	78,297 75
Bonification de 5 p. %, payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut sur la somme de 2,862,200 francs, montant du capital nominal des titres, à 4 1/2 p. %, remis à cette Société. (Art. 5 de la même convention.)	145,110 »
Bonification payée par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut en remboursement d'une partie du montant des coupons d'intérêt attachés aux titres, à 4 1/2 p. %, (2,862,200 francs) qui lui ont été délivrés (art. 5 de la convention), la Société n'ayant droit, aux termes de l'article 5 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant, qu'aux intérêts à partir du 1 ^{er} janvier 1872	69,762 75
Versement fait au Trésor suivant l'article 4 de la même convention du 22 novembre 1870, en remboursement des frais de confection des titres remis à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, en exécution de cette convention	5,126 50
RECETTE A L'EXERCICE 1871 :	
Du capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. %, créées en exécution de la loi du 25 février 1871; Savoir :	
1 ^o pour acquitter le prix du matériel de transports, du matériel, de l'outillage, etc., cédé par la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, ci	12,755,900 »
2 ^o pour rembourser la somme de 5,000,000 de francs à verser au Trésor par cette société pour être appliquée par les soins du Gouvernement aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes dont elle a cédé l'exploitation à l'État, à partir du 1 ^{er} janvier 1871	2,862,200 »
	15,618,100 »
TOTAUX fr.	48,937,975 54
	178,529,000 »
TOTAUX GÉNÉRAUX fr.	227,266,975 54

recettes de l'exercice 1871, au 31 décembre 1871.

RECETTES PROBABLES.	RECouvreMENTS effectués au 31 décembre 1871.	RESTE A RECOURIR au 1 ^{er} janvier 1872.	COMPARAISON des évaluations avec les recettes probables.		Observations.
			EXCÉDANTS des ÉVALUATIONS sur les recettes probables.	EXCÉDANTS des RECETTES PROBABLES sur les évaluations.	
4,758,808 85	4,756,228 57	2,580 48	"	"	
24,572,550 "	24,572,550 "	"	"	"	
2,549,050 18	2,549,050 18	"	"	"	
500,000 "	500,900 "	"	"	"	
657,795 "	657,795 "	"	"	"	
7,574 71	7,574 71	"	"	"	
78,297 75	78,297 75	"	"	"	
145,110 "	145,110 "	"	"	"	
69,762 75	69,762 75	"	"	"	
5,126 50	5,126 50	"	"	"	
15,618,100 "	15,618,100 "	"	"	"	
48,957,975 54	48,955,595 06	2,580 48	"	"	
207,161,464 60	201,475,454 28	5,686,010 52	2,655,155 62	51,465,600 22	
256,099,440 14	250,410,849 54	5,688,590 80	2,655,155 62	51,465,600 22	
			28,852,464 60		

OBSERVATIONS.

(¹) Les sommes payées par les puissances, en 1871, sont celles qui suivent :

Grèce, 9 ^e annuité	fr.	2,580 48
Italie, 8 ^e annuité		58,345 23
Norvège, 6 ^e annuité		105,749 »
Suède, 6 ^e annuité		36,855 »
États-Unis, 7 ^e annuité		342,650 19
Mecklembourg-Schwérin, 1 ^{re} annuité et la moitié de la seconde.		42,000 »
Équateur, quote-part entière		1,440 »
Total.		fr. 589,599 90

(²) L'emprunt de 45 millions de francs, à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 8 septembre 1859, a été affecté, pour une somme de 57,800,000 francs, à couvrir une portion équivalente des dépenses spéciales qui font l'objet de l'article 1^{er} de cette loi, et pour une somme de 7,200,000 francs aux dépenses de même nature, autorisées par la loi du 2 juin 1861.

Sur la somme de fr. 57,800,000 »

il a été dépensé et rattaché :

Aux exercices 1859 à 1869	fr.	56,745,060 05
A l'exercice 1870		657,791 81
— 1871		2,565 43
ENSEMBLE.		57,405,215 27

Et au 1^{er} janvier 1872, il restait disponible une somme de fr. 596,784 75

La somme de 7,200,000 francs a été dépensée et rattachée aux exercices 1859 à 1869.

(³) L'emprunt à 4 1/2 p. %, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, a été affecté aux dépenses autorisées par la loi du 8 juillet de la même année, jusqu'à concurrence d'une somme de 60 millions de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt s'élèvent à un capital nominal de 59,525,000 francs, dont l'émission, à divers taux, a produit une somme de fr. 60,000,295 05 c^s.

Il a donc été réalisé en plus que la somme nécessaire pour couvrir les dépenses, une différence de fr. 295 05 c^s, qui a été rattachée :

Au Budget de l'exercice 1865, à concurrence de fr.	87 55
— — 1867, —	207 50
	295 05

Les prélèvements faits sur cet emprunt en somme égale aux dépenses effectuées en vertu de la loi précitée ont eu lieu ainsi qu'il suit :

Budgets de l'exercice 1865 à 1869, à . . fr.	41,888,140 35
Budget de l'exercice 1870, à	6,176,999 95
— 1871, à	4,166,845 52
	52,231,985 82
	52,232,280 85

De sorte qu'il reste disponible, au 1^{er} janvier 1872 fr. 7,768,014 18

(⁴) La loi du 27 juillet 1871 a autorisé le Gouvernement à contracter un emprunt d'un capital effectif de 50,000,000 de francs.

Les titres créés pour la réalisation de cet emprunt se sont élevés à un capital nominal de 51,500,000 francs, à l'intérêt de 4 p. %, dont l'émission, au taux de fr. 98 pour cent, a produit une somme effective de 49,980,000 francs.

Les versements effectués par les preneurs ont produit, savoir :

En 1871	24,572,380 »
De sorte qu'il reste à verser.	<u>25,407,650 »</u>

(48)

ANNEXE N° 4.



ETAT DE LA SITUATION

DU

BUDGET GÉNÉRAL DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1871,

AU 31 DÉCEMBRE 1871,

COMPRENANT LES TRANSFERTS DES EXERCICES 1867 A 1870.



ÉTAT de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1871,

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LEGISLATIFS.			SOMMES TRANSFÉRÉES des exercices 1867, 1868, 1869 et 1870. (Art. 50 de la loi de comp- tabilité et 107 de l'arr. royal du 10 dec 1866.)
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	115,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	2,916 45
	»	»	»	115,916 45
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique.	»	»	»	155,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	57,914 58
— de la Justice	»	»	»	5,000 »
	»	»	»	195,914 58
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	175,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	156,251 84
— de la Justice	»	»	»	80,665 89
	»	»	»	589,915 75
SOMMES TRANSFÉRÉES				
Dette publique	»	»	»	425,000 »
Département des Travaux publics	»	»	»	755,567 60
— de la Guerre	»	»	»	481,678 71
— de la Justice	»	»	»	100,555 47
— des Affaires Étrangères	»	»	»	5,205 94
	»	»	»	1,765,807 72

au 31 décembre 1874, comprenant les transferts des exercices 1867 à 1870.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS au 31 décembre 1871.	OBSERVATIONS.
--	---	---------------

DE L'EXERCICE 1867.

75,000 "	40,000 "
915 "	2,001 45
75,915 "	42,001 45

DE L'EXERCICE 1868.

"	155,000 "
7,857 40	50,076 98
"	5,000 "
7,857 40	180,076 98

DE L'EXERCICE 1869.

9,015 69	165,986 51
51,897 12	104,554 72
1,498 25	79,165 64
42,409 06	547,506 67

DE L'EXERCICE 1870.

70,000 "	555,000 "
156,417 45	598,950 15
89,049 99	592,628 72
"	100,555 47
"	5,205 94
515,467 44	1,450,340 28

Suite de l'état de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1871.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS LÉGISLATIFS.			
	BUDGET primitif.	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	RESTE.
BUDGET DE				
Dettes publiques	45,571,202 05	2,225,000 "	"	45,596,202 05
Dotations. — Liste civile	5,500,000 "	"	"	5,500,000 "
— Dotation de S. A. R. le comte de Flandre	200,000 "	"	"	200,000 "
— Sénat	50,000 "	"	"	50,000 "
— Chambre des Représentants.	645,872 25	"	"	645,872 25
— Cour des Comptes	188,850 "	"	"	188,850 "
Département de la Justice	15,066,098 "	186,100 "	"	15,255,098 "
— des Affaires Étrangères	5,678,652 "	(1) 107,651 04	"	5,786,285 04
— de l'Intérieur	15,859,721 01	44,550 "	"	15,904,071 01
— des Travaux publics	47,749,586 "	"	"	47,749,586 "
— de la Guerre.	56,871,500 "	7,898,000 "	"	44,759,500 "
— des Finances.	15,465,780 "	"	"	15,465,780 "
Non-Valeurs et Remboursements	847,000 "	"	"	847,000 "
TOTAL. fr.	179,235,141 29	10,451,101 04	"	189,744,242 55

(1) Transfert de l'exercice 1870.

(2) Ce Budget présente un excédant de dépenses de fr. 116,567 61 c.

au 31 décembre 1871, comprenant les transferts des exercices 1867 à 1870.

SOMMES inscrites et dont le paiement a été autorisé PAR LA TRÉSORERIE.	RESTANTS disponibles SUR LES CRÉDITS, au 31 décembre 1871	OBSERVATIONS.
L'EXERCICE 1871.		
58,205,225 27	7,590,978 70	A. Voir d'autre part.
5,500,000 "	"	
200,000 "	"	
41,000 "	9,000 "	Fixé par la loi du 31 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 8 juin, n° 139.
570,225 21	75,647 04	
180,876 68	7,975 52	
12,519,610 57	2,955,487 45	B. Voir d'autre part.
5,902,850 68 (*)	"	C. Voir d'autre part.
11,955,518 67	1,968,552 54	D. Voir d'autre part.
40,222,825 59	7,526,760 41	Fixé par la loi du 15 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 21, n° 202.
42,859,195 75	1,920,506 27	E. Voir d'autre part.
5,504,788 27	8,158,991 75	Fixé par la loi du 28 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 29, n° 565.
99,546 45	747,655 55	Id. du 13 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 137.
159,121,459 12	50,759,550 85	

OBSERVATIONS.

A. Le Budget de la Dette publique a été fixé, par la loi du 15 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 17, n° 157, à fr.		45,571,202 05
1° Par l'art. 3 de la loi du 7 juin 1870, <i>Moniteur</i> du 10, n° 161, il est ouvert à ce Budget un crédit supplémentaire pour l'intérêt et amortissement du capital de un million de francs, pour l'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles, ci		50,000 »
2° Par l'art. unique de la loi du 30 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 31, n° 365, un crédit est ouvert au même Budget (art. 18) sous la rubrique : subvention au fonds spécial de rémunération des miliciens, ci		2,000,000 »
3° Par l'art. 5 de la loi du 28 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 29, n° 210, l'art. 15 de ce Budget a été augmenté de		175,000 »
ENSEMBLE. . . fr.		<u>45,596,202 05</u>
B. Le Budget du Département de la Justice a été fixé, par la loi du 14 mai 1870, <i>Moniteur</i> du 18, n° 158, à fr.		15,066,998 »
Par l'art. 2 de la loi du 30 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 2 août, n° 214, le même Budget a été augmenté de		186,100 »
ENSEMBLE. . . fr.		<u>15,253,098 »</u>
C. Le Budget du Département des Affaires Étrangères a été fixé, par la loi du 23 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 30, n° 364, à fr.		5,678,652 »
Par l'arrêté royal du 1 ^{er} novembre 1871, pris en exécution de l'art. 2 de la loi du Budget, les fonds restés disponibles aux art. 22, 26 et 28 du Budget de l'exercice 1870, ont été transférés à l'exercice 1871, ci		107,651 04
ENSEMBLE. . . fr.		<u>5,786,285 04</u>
D. Le Budget du Département de l'Intérieur a été fixé, par la loi du 24 mai 1871, <i>Moniteur</i> du 25, n° 145, à fr.		15,859,721 01
Par l'art. 2 de la loi du 29 juillet 1871, <i>Moniteur</i> du 1 ^{er} août, n° 215, ce Budget a été augmenté de		44,550 »
ENSEMBLE. . . fr.		<u>15,904,071 01</u>
E. Le Budget du Département de la Guerre a été fixé, par la loi du 28 mars 1870, <i>Moniteur</i> du 2 avril, n° 92, à fr.		36,871,500 »
1° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 31 décembre 1870, <i>Moniteur</i> du 5 janvier 1871, n° 5, le Ministre de la Guerre est autorisé à disposer du reliquat de l'art. 20 du Budget de l'exercice 1870 (matériel de l'artillerie) jusqu'à concurrence de		1,220,000 »
2° Par l'art. 1 ^{er} de la loi du 20 février 1871, <i>Moniteur</i> du 23, n° 54, il est ouvert à ce Département un crédit supplémentaire destiné à faire face aux dépenses extraordinaires de l'armée, jusqu'au 15 mars 1871. Par l'article 2 ce crédit sera réparti par arrêtés royaux entre les articles du Budget.		
Un arrêté royal du 18 juillet 1871, n° 2261, <i>Moniteur</i> du 23, n° 206, attribue ce crédit supplémentaire à divers articles du Budget, ci		5,475,000 »
A REPORTER. . . fr.		<u>41,566,500 »</u>

REPORT. 41,566,500 »

- 3° Par l'arrêté royal du 20 février 1871, n° 2079, *Moniteur* du 25, n° 56, pris en exécution de la loi du 30 septembre 1870, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit de 9,956,850 francs, une somme de 200,000 »
- 4° Par arrêté royal du 18 juillet 1871, n° 2262, *Moniteur* du 25, n° 206, le Ministre est autorisé en exécution de la loi du 31 décembre 1870, à prélever sur le dit crédit de 9,956,850 francs, une somme de 485,000 »
- 5° Par arrêté royal du 30 octobre 1871, n° 2567, pris en exécution de la loi du 31 décembre 1870, *Moniteur* du 5 janvier 1871, n° 5, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit de 9,956,850 francs, la somme restant encore disponible sur l'exercice 1870, ci. 90,000 »
- 6° Par arrêté royal du 22 novembre 1871, n° 2589, *Moniteur* du 23, n° 529, pris en exécution de la loi du 27 juillet 1871, le Ministre de la Guerre est autorisé à prélever sur le crédit supplémentaire de 5,250,000 francs destiné à faire face aux dépenses résultant de la cherté des denrées alimentaires, une somme de 2,418,000 »

ENSEMBLE. . . fr. 44,759,500 »

(56)

ANNEXE N° 5.

ÉTAT

DES

CRÉDITS ALLOUÉS POUR DES TRAVAUX D'UTILITÉ PUBLIQUE.

(SERVICES SPÉCIAUX.)

Situation au 1^{er} janvier 1872.

ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 septembre 1859 et arrêtés royaux du 26 décembre 1861, n° 1, et du 5 novembre 1862, n° 5 :					
§ 5. Approfondissement du canal de Gand à Bruges : Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 1,540,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 705,000	2,105,000 "	695,546 19	1,025,000 "	27,168 59	359,285 22
§ 5. Amélioration du port d'Ostende : Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 650,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 595,000	1,245,000 "	1,215,487 91	288 52	15,246 "	15,977 57
§ 6. Travaux de canalisation de la Lys. (Art. 1 ^{er} .)	500,000 "	282,401 29	15,558 "	2,565 43	1,897 28
§ 8. Amélioration du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieuport, par Furnes, à la frontière de France : Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 900,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000	1,450,000 "	982,225 71	556,175 18	2,562 14	109,038 97
§ 10. Travaux à exécuter à l'Escaut supérieur, dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage : Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 550,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 550,000	900,000 "	725,487 25	160,849 54	11,854 25	5,329 20
§ 12. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'Etat qu'aux chemins de fer concédés : Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 500,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 500,000	1,000,000 "	998,096 "	"	"	1,904 "
Ministère de l'Intérieur.					
§ 16. Agrandissement du Palais royal à Bruxelles : Partie imputable sur l'emprunt. (Art. 1 ^{er}) 675,000 Idem sur les ressources ordi- naires. (Art. 4.) 1,100,000	1,775,000 "	1,775,000 "	"	"	"
§ 19. Subsidés destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique. (Art. 1 ^{er} .)	500,000 "	105,112 55	"	"	394,887 45
A REPORTER. fr.	9,275,000 "	6,777,554 88	1,553,651 04	59,174 39	884,819 69

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1871.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	9,975,000 "	6,777,354 88	1,553,651 04	59,174 39	884,819 69
Ministère de l'Intérieur. (suite).					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture	25,000 "	15,000 "	3,000 "	"	7,000 "
§ 6. Agrandissement et restauration du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	250,000 "	88,504 76	112,629 54	48,993 57	72 55
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 2 juin 1861 :					
§ 2. Établissement d'un port de refuge et construction d'écluses à Blankenberghe	1,500,000 "	1,500,000 "	"	"	"
Loi du 14 août 1862. (Art. 1 ^{er}) :					
4 ^e Amélioration du port de Nieupoort	300,000 "	58,729 72	241,270 28	"	"
7 ^e Construction du canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	953,740 94	46,259 06	"	"
10 ^e Achèvement des stations et de leurs dépendances, et prolongement du quai du Rhin, à Anvers 3,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2,915 55				
RESTE. . . fr. 2,997,084 45	2,997,084 45	2,989,974 45	7,110 "	"	"
Loi du 14 août 1862. (Art. 2) :					
Subside pour la souscription d'actions de la Société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée	2,800,000 "	2,000,000 "	600,000 "	"	200,000 "
Ministère de la Guerre.					
Loi du 12 septembre 1864 :					
Achèvement des travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et des travaux de défense	5,575,000 "	5,574,600 40	595 60	"	"
A REPORTER. . . . fr.	25,722,084 45	19,957,711 15	2,504,515 52	108,167 96	1,091,892 02

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	23,722,084 45	19,957,711 15	2,564,313 32	108,167 96	1,091,892 02
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 14 septembre 1864 :					
§ 1 ^{er} . Continuation de la canalisation de la Meuse, depuis l'embouchure de la Sambre, à Namur, jusqu'à la limite supérieure du bassin houiller de Chokier	2,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	10 76				
RESTE. . fr. 1,999,989 24	1,999,989 24	1,849,989 24	"	"	150,000 "
§ 2. Part de l'État dans les frais de construction d'un aqueduc latéral à la Meuse, entre le bassin d'Avroir et le canal de Liège à Maestricht	195,000 "	162,249 61	"	"	32,750 59
§ 3. Construction, à l'intersection du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord, et de celui de Gand à Bruges, d'ouvrages destinés à isoler les eaux de la Lys de celles de ce dernier canal	550,000 "	229,452 63	"	"	120,547 57
§ 4. Construction d'une nouvelle écluse à sas sur la Lys, à Harlebeke	250,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	756 58				
RESTE. . fr. 249,265 42	249,265 42	249,265 42	"	"	"
Loi du 30 décembre 1864 :					
2 ^e Renouvellement extraordinaire du matériel des chemins de fer de l'État	1,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	601 21				
RESTE. . fr. 999,398 79	999,398 79	999,398 79	"	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 7 avril 1865 :					
Construction et ameublement de maisons d'école	1,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,087 "				
RESTE. . fr. 998,913 "	998,913 "	998,913 "	"	"	"
A REPORTER. . . fr.	28,514,648 90	24,446,977 84	2,564,313 32	108,167 96	1,595,189 78

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	28,514,048 90	24,446,977 84	2,504,313 32	108,167 06	1,595,189 78
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 juillet 1865 :					
§ 2. Amélioration de la Lys	250,000 »	205,408 30	40,591 70	»	»
§ 3. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 »	106 80	269,947 25	408,070 96	521,874 99
§ 4. Canalisation de la Mandel	1,000,000 »	1,000,000 »	»	»	»
§ 5. Exécution des travaux stipulés dans le traité du 12 mai 1865, conclu avec les Pays-Bas. . . .	600,000 »	174,768 72	215,210 02	121,605 20	85,418 06
§ 7. Achèvement du port de refuge de Blanken- berghe.	500,000 »	120,097 65	179,902 37	»	»
§ 8. Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean	450,000 »	345,946 05	»	»	106,053 57
§ 9. Part d'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	5,000,000 »	1,166,666 67	1,000,000 »	855,535 35	»
§ 10. Construction de barrages dans la Meuse, en amont de Namur, et complément de la canalisation en aval de cette ville	2,000,000 »	480,026 85	100,554 72	417,465 72	1,002,174 75
§ 11. Réservoirs d'eau destinés à améliorer le régime de la Vesdre	5,250,000 »	285,711 50	514,422 50	616,594 08	2,055,472 52
§ 12. Agrandissement du bassin d'échouage des ba- teaux pêcheurs, à Ostende.	550,000 »	550,000 »	»	»	»
§ 15. Amélioration du port de Nieuport	1,000,000 »	»	59,905 18	118,548 76	841,748 06
§ 14. Routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés. — Construction de routes dans le Luxembourg	2,000,000 »	1,954,853 67	56,986 46	5,753 54	22,446 55
§ 15. Continuation des travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	400,000 »	598,627 07	1,572 95	»	»
§ 16. Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain	2,800,000 »	2,800,000 »	»	»	»
§ 17. Parachèvement du réseau actuel.	8,000,000 »	7,982,506 49	17,693 51	»	»
§ 18. Travaux nouveaux, savoir :					
1 ^o Raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles	5,000,000 »	4,573,725 05	434,269 24	2,005 71	»
2 ^o Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège	5,000,000 »	1,892,856 52	806,267 58	1,880,684 49	420,191 61
3 ^o Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers.	4,000,000 »	1,051,515 01	540,004 74	181,597 16	2,426,185 09
4 ^o Chemin de fer de ceinture, à Gand	4,000,000 »	2,228,744 53	1,312,515 01	516,763 95	141,978 71
A REPORTER . . . fr.	75,114,648 90	51,654,118 66	7,670,532 55	5,015,166 66	8,796,751 25

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872
		1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	73,114,648 90	51,654,118 66	7,670,652 55	5,015,166 06	8,796,751 25
Ministère des Travaux publics (suite).					
5 ^e Raccordement de la station d'Ostende au nouveau quai des bateaux à vapeur.	600,000 »	515,141 18	15,475 04	51,121 01	18,264 77
6 ^e Jonction des voies en dehors de la station de Ver- viers	500,000 »	269,509 59	28,418 21	»	2,272 20
Ministère des Affaires Étrangères.					
§ 19. Éclairage de l'Escaut 500,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler 550 02					
Reste. . fr. 499,669 98	499,669 98	499,669 98	»	»	»
Ministère de la Justice.					
§ 20. Construction d'un Palais de justice à Bruxelles.	3,000,000 »	3,000,000 »	»	»	»
Ministère de l'Intérieur					
§ 21. Continuation des travaux au Palais du Roi, y compris une allocation de 100.000 francs pour dé- penses urgentes d'ameublement	1,000,000 »	492,581 52	117,755 63	45,729 12	545,935 74
§ 22. Construction d'un manège . . . 200,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 62					
Reste. . fr. 199,999 58	199,999 58	199,558 16	641 22	»	»
§ 23. Subsidés pour des travaux de voirie vicinale et d'hygiène publique	2,000,000 »	2,000,000 »	»	»	»
§ 24. Subsidés aux communes, pour construction et ameublement d'écoles 5,000,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 58 70					
Reste. . fr. 4,999,961 21	4,999,961 21	4,924,059 10	75,032 11	»	»
A REPORTER. . . fr.	85,714,279 47	63,555,118 19	7,907,940 55	5,108,016 79	9,163,205 96

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	35,714,279 47	65,555,118 19	7,907,940 55	5,108,016 79	9,165,205 96
Ministère des Travaux publics.					
Art. 2 — Chemin de fer direct, avec embranchements éventuels, de Châtelineau à Bruxelles, par Luttre	5,000,000 "	187,004 58	1,872,354 66	2,515,485 48	625,175 48
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 50 juin 1865 :					
§ 1. Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	200,000 "	200,000 "	"	"	"
§ 2. Acquisitions pour la section ethnologique au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie.	100,000 "	98,581 "	600 "	1,019 "	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juillet 1865 :					
4° Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord	50,000 "	50,000 "	"	"	68,076 26
5° Élargissement de la 2 ^{me} section et achèvement de la 5 ^{me} section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	140,000 "	65,869 40	"	8,054 54	22,689 55
6° Élargissement de la partie du canal de Charleroi à Bruxelles, comprise entre la 9 ^{me} écluse et la Sambre canalisée.	165,000 "	154,328 87	5,853 71	122 89	"
Loi du 15 février 1866 :					
1° Extension du matériel de traction et de transport.	9,000,000 "	8,950,791 22	49,208 78	"	"
2° Renouvellement extraordinaire du matériel de transport 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 1,090 15					
RESTE. . fr. 998,909 87	998,909 87	998,909 87	"	"	"
A REPORTER. . . . fr.	101,366,189 54	74,218,402 95	9,855,942 68	7,452,698 50	9,879,145 25

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	101,506,189 54	74,218,402 93	9,835,942 68	7,432,698 50	9,879,145 25
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 5 mars 1866 :					
A. Construction d'un steamer . . . 635,000 "					
B. Travaux à effectuer au steamer <i>Bel-</i> <i>gique</i> 50,000 "					
ENSEMBLE. . . fr. 635,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 379 64					
RESTE. . fr. 634,620 56	634,620 56	640,254 56	14,366 "	"	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 6 mars 1866 :					
Dépenses résultant de la participation des produc- teurs belges à l'Exposition universelle de Paris, en 1867	600,000 "	415,567 70	186,632 30	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 9 mai 1866 :					
Extension des lignes et des appareils télégraphiques.	650,000 "	626,446 79	10,664 56	11,561 50	1,527 55
Loi du 11 mai 1866 :					
Achat du matériel, du mobilier et de l'outillage né- cessaires à l'exploitation des lignes de Hal à Ath, Tournai à Blandain, Braine-le-Comte à Gand (Melle) et Bruxelles à Louvain.	150,000 "	159,154 65	"	1,844 37	9,001 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 mai 1866 :					
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léo- pold I ^{er}	1,000,000 "	925,877 32	62,321 87	3,285 43	8,517 58
A REPORTER. . . . fr.	104,420,809 70	76,963,503 75	10,109,927 91	7,449,587 80	9,897,990 96

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des crédits.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872
		1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	104,420,809 70	76,963,503 73	10,109,927 21	7,449,387 80	9,897,990 96
Ministère de l'Intérieur. (suite). —					
Loi du 20 mai 1866 :					
1 ^o Dépenses à résulter de l'exécution des charges ap- posées au legs fait à l'État par M. Wiertz, peintre d'histoire 10,000 »					
2 ^o Dépenses relatives à la conservation des tableaux et sculptures délaissés par M. Wiertz, à la publication de son œuvre et aux travaux d'appropri- ation intérieure et extérieure du bâti- ment et au service de surveillance . . 75,000 »					
ENSEMBLE. . . fr. 85,000 »	85,000 »	75,296 90	9,151 39	532 50	219 21
Loi du 29 mai 1866 :					
Frais du recensement général à effectuer au 31 dé- cembre 1866. 555,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci 11 29					
RESTE. . fr. 554,988 71	554,988 71	513,939 93	171,606 05	4,176 06	65,266 69
Ministère des Travaux publics. —					
Loi du 30 mai 1866 :					
A. Reconstruction du pont en charpente, établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers . 200,008 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 43,182 08					
RESTE. . fr. 156,817 02	156,817 92	156,817 92	»	»	»
D. Continuation des travaux de restauration, d'amé- lioration, etc., du palais des anciens princes-évê- ques de Liège 450,000 »	450,000 »	386,760 36	63,239 64	»	»
E. Construction d'un nouveau mur orné, le long du jardin du palais royal, à Bruxelles 180,000 »	180,000 »	180,000 »	»	»	»
A REPORTER. . . fr.	105,847,616 33	78,076,318 84	10,553,924 27	7,453,896 36	9,963,476 86

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	105,847,610 53	78,076,518 84	10,353,924 27	7,453,896 56	9,963,476 86
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Augmentation du crédit alloué par le paragraphe 9 de l'art. 1 ^{er} de la loi du 8 juillet 1865, part d'in- tervention de l'État dans les travaux d'assainisse- ment de la Seine.	5,000,000 »	»	1,000,000 »	•	2,000,000 »
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 4 juin 1866 :					
Part de l'État dans les frais d'érection par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et de fêtes ou cérémonies publiques.	1,000,000 »	»	»	»	1,000,000 •
Ministère des Finances.					
Loi du 7 mars 1867 :					
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. . . 500,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler, ci. • 96					
RESTE. . fr. 499,999 04	499,999 04	472,825 03	27,175 96	•	•
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 mars 1867 :					
Continuation des travaux de défense de la côte con- tre l'action de la mer	250,000 »	250,000 »	»	»	•
Loi du 9 mars 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des con- tributions directes, à Namur . . . 120,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 6,971 96					
RESTE. . fr. 113,028 04	113,028 04	105,745 59	7,282 45	»	»
A REPORTER. . . . fr.	110,710,645 41	78,904,837 51	11,388,382 68	7,453,896 56	12,963,476 86

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	110,710,645 41	78,004,887 51	11,588,382 68	7,453,896 56	12,905,476 86
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 6 juin 1867 :					
Frais relatifs à l'enquête hygiénique et récompenses à décerner à l'occasion de l'épidémie du choléra de 1866	100,000 »	55,884 85	8,000 »	14,000 »	24,115 15
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juin 1867 :					
Transformation de l'armement de l'infanterie. . .	8,400,000 »	8,353,806 11	47,518 40	18,875 49	»
Loi du 28 décembre 1867 :					
Construction de bâtiments militaires destinés à rem- placer la caserne du pont Maghin, à Liège . . .	92,000 »	92,000 »	»	»	»
Ministère des Finances.					
Loi du 10 juin 1867 :					
Frais de confection et d'émission des titres de l'em- prunt de 60 millions de francs à 4 $\frac{1}{2}$ p. 100. . .	120,000 »	101,159 65	18,840 37	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 8 juin 1867 :					
Acquisition et appropriation d'un immeuble destiné au service de la poste et des petites marchandises, à Namur	75,000 »	75,096 65	»	»	1,905 37
Ministère des Finances.					
Loi du 28 décembre 1867 :					
Crédit destiné au service de la caisse générale d'épargne et de retraite	75,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à an- nuler	55,000 »				
RESTE. . fr. 20,000 »	20,000 »	20,000 »	»	»	»
A REPORTER. . . fr.	119,517,645 41	87,578,834 75	11,462,541 45	7,486,771 85	12,989,495 58

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} jan vier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
Report. . . fr.	119,517,645 41	87,578,834 73	11,462,541 45	7,486,771 85	12,989,495 38
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 31 mars 1868 :					
§ 1. Continuation des travaux de la station de Bruxelles (Midi)	1,000,000 »	813,420 41	186,579 59	»	»
§ 2. Établissement d'une station définitive à Tournai	500,000 »	302,847 29	196,117 51	1,055 20	»
§ 3. Id. id. à Charleroi.	500,000 »	415,789 91	84,072 19	157 90	»
§ 4. Contin ^{ua} des travaux de la station de Mons.	700,000 »	409,739 12	256,810 01	35,450 87	93,228 07
§ 5. Id. id. de Bruges	400,000 »	155,920 50	120,067 05	50,784 60	»
§ 6. Agrandissement de la station de Courtrai. 200,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler » 06					
RESTE. . fr. 199,999 94	199,999 94	61,567 42	113,918 54	24,513 98	»
§ 7. Contin ^{ua} des travaux à la station de Liège	500,000 »	247,785 74	55,023 79	19,190 47	»
§ 8. Travaux divers de parachèvement sur l'ensemble du réseau	250,000 »	180,726 07	67,298 81	1,975 12	»
Ministère de la Justice .					
§ 9. Continuation des travaux de construction d'un palais de justice, à Bruxelles.	1,000,000 »	918,069 97	66,465 40	15,464 65	»
Ministère de l'Intérieur.					
§ 10. Continuation des travaux au palais du Roi.	500,000 »	182,595 42	179,770 80	157,429 77	204 01
Ministère de la Guerre.					
Loi du 27 mai 1868 :					
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers	507,000 »	98,461 01	82,025 34	83,140 05	45,575 60
Ministère de la Justice.					
Loi du 30 mai 1868 :					
Continuation des travaux de construction, d'ornementation et d'ameublement de l'église de Laeken.	550,000 »	350,000 »	»	»	»
À REPORTER. . . fr.	125,524,645 35	91,695,757 59	12,848,688 46	7,853,894 44	13,126,505 06

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	123,524,043 35	91,695,757 39	12,848,688 46	7,855,894 44	13,126,305 06
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 28 mai 1868 :					
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur des terrains militaires de la place de Charleroi	500,000 »	255,201 29	157,865 41	86,933 30	»
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 25 mai 1868 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres. 625,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 20 »					
RESTE. . fr. 624,980 »	624,980 »	624,980 »	»	»	»
Loi du 29 mai 1868 :					
Complément des dépenses de premier établissement de l'éclairage de l'Escaut	250,000 »	187,049 56	55,454 55	8,151 53	1,564 76
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 5 juin 1868 :					
§ 1. Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de deux nouveaux ponts sur la même fleuve et de deux ponts sur l'Ourthe.	500,000 »	490,175 »	9,825 »	»	»
§ 2. Continuation des travaux de restauration et d'amélioration du palais des anciens Princes de Liège	250,000 »	»	71,551 »	82,244 20	96,424 80
§ 3. Prolongement du nouveau mur orné le long du palais royal de Bruxelles, dans la rue Bre- derode, jusqu'à la porte du palais	90,000 »	12,505 95	65,508 80	5,665 »	8,720 27
§ 4. Amélioration du régime de la Dendre, y com- pris les travaux à exécuter à Termonde . .	1,800,000 »	1,289,527 21	17,743 38	15,591 55	479,538 08
§ 5. Canalisation de la Mandel, depuis la Lys jus- qu'à Roulers	500,000 »	86,258 86	151,571 60	37,191 16	25,198 58
§ 6. Solde de créances résultant de la construction du chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain.	360,000 »	165,217 05	144,755 19	15,400 31	34,627 47
A REPORTER. . . fr.	130,179,623 33	94,806,462 07	13,498,521 19	8,102,875 27	15,771,976 82

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. f. . . fr.	150,179,623 55	94,806,452 07	15,498,321 19	8,102,873 27	13,771,976 82
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 7. Achèvement du port de refuge à Blanken- berghe	240,000 »	»	»	72,606 58	156,859 17
§ 8. Continuation des travaux de défense de la côte contre l'action de la mer.	100,000 »	80,518 75	50,554 45	»	10,501 25
§ 9. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	480,000 »	584,698 62	8,980 »	46,601 58	»
§ 10. Embarcadère à établir le long du quai du Rhin, à Anvers.	120,000 »	98,807 27	48,700 »	»	»
§ 11. Reconstruction des parties écroulées des mu- sors du chenal de l'écluse maritime, à Anvers.	260,000 »	68,698 62	21,192 75	»	»
§ 12. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne, de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles	60,000 »	60,000 »	156,840 »	54,461 58	»
§ 13. Renforcement de la grande digue de mer devant Ostende	150,000 »	92,561 55	47,995 55	»	9,445 54
§ 15. Travaux destinés à relier les charbonnages et établissements industriels sur la rive droite de la Meuse à l'aval de Liège, avec le canal de Liège à Maestricht. 11,718 » Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 15 16					
RESTE. . fr. 11,702 84	11,702 84	11,702 84	»	»	»
§ 16. Construction du canal de dérivation de la Lys, de Deynze à la mer du Nord. . . 14,000 » Excédant de crédit sans emploi, à annuler 1,452 59					
RESTE. . fr. 12,567 41	12,567 41	12,567 41	»	»	»
§ 18. Approfondissement de la Sambre	40,000 »	40,000 »	»	»	»
§ 19. Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer.	150,000 »	1,792 »	88,659 20	57,117 »	2,451 80
§ 20. Construction de hangars et dépendances pour remisage de voitures à voyageurs	520,000 »	28,724 84	149,604 44	69,035 97	272,656 75
§ 21. Construction à Bruxelles (Nord) d'une remise pour 42 machines, avec voies et dépendances.	550,000 »	115,787 46	115,918 98	48,394 20	51,899 27
§ 22. Construction à Courtrai d'une remise pour 6 locomotives	55,000 »	»	»	»	55,000 »
§ 23. Agrandissement pour 6 locomotives en plus de la remise d'Anvers.	45,000 »	»	50,882 65	7,206 95	6,910 42
A REPORTER. . . . fr.	152,753,895 60	95,802,511 21	14,175,628 95	8,458,294 62	14,317,658 82

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT . . fr.	132,753,893 60	95,802,511 21	14,175,028 05	8,458,294 62	14,517,658 82
Ministère des Finances.					
Loi du 12 juin 1869 :					
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30,000,000 de francs à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ %	35,000 "	5,000 "	5,000 "	8,000 "	19,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 14 juin 1869 :					
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant	69,495 74				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	1,205 51				
RESTE. . fr.	68,292 45	68,292 45	"	"	"
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 12 juin 1869 :					
§ 1. 1 ^{re} Démolition et reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse, et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve et sur l'Ourthe	500,000 "	51,504 97	586,101 79	82,595 24	"
2 ^o Travaux de raccordement de routes, tant au chemins de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés, et subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	400,000 "	109,061 20	235,329 21	50,054 95	7,554 64
3 ^o Achats d'immeubles : a. à Bruges et à Arlon, pour le service des directions provinciales des contributions directes, douanes et accises; b. à Bruxelles, pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. Travaux d'appropriation et de restauration à exécuter à ces propriétés.	470,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler.	1 76				
RESTE. . fr.	469,998 24	100,546 64	353,743 43	15,708 17	"
A REPORTER. . . fr.	134,227,184 27	96,114,516 45	15,153,805 58	8,614,650 98	14,544,213 46

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1871.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REFORT. . . fr.	134,227,184 27	96,114,516 45	15,153,803 38	8,614,050 98	14,344,215 46
Ministère des Travaux publics (suite).					
c. Agrandissement des locaux du palais de la Nation pour le service de la Chambre des Représentants. 85,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. " 75					
RESTE. . fr. 82,999 25	82,999 25	71,056 30	11,942 95	"	"
4 ^e Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du Jardin Botanique à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869. Indemnité à la Société royale d'Horticulture pour l'occupation de ces locaux. 55,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler. 1,641 98					
RESTE. . fr. 55,558 02	55,558 02	52,073 02	1,285 "	"	"
5 ^e Construction aux Musées de Bruxelles de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle 125,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 110 55					
RESTE. . fr. 124,889 67	124,889 67	"	112,499 70	12,589 97	"
6 ^e Travaux de raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin de commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende.	80,000 "	8,010 86	52,117 51	18,971 65	"
7 ^e Part de l'État dans les travaux à exécuter à la Trouille, à Mons.	550,000 "	"	15,646 94	4,859 84	529,495 22
8 ^e Établissement d'embarcadères au quai du Rhin le long de l'Escaut, à Anvers	50,000 "	12,959 26	57,040 74	"	"
9 ^e Transformation en canal d'écoulement de la dérivation de la Sambre dans laquelle est établie l'écluse de Charleroi	580,000 "	72,408 45	68,980 31	74,459 52	164,171 92
§ 2. 10 ^e Continuation des travaux de raccordement entre les stations du Nord et du Midi à Bruxelles	500,000 "	"	119,866 52	370,658 18	9,495 50
A REPORTER. . . fr.	155,848,452 21	96,551,924 34	15,575,185 05	9,095,949 92	14,847,575 90

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	135,848,431 21	90,351,924 54	15,373,185 05	9,095,949 92	14,847,373 90
Ministère des Travaux publics (suite).					
11 ^e Travaux de parachèvement sur l'ensemble du réseau de l'État	5,500,000 "	"	1,119,351 71	755,032 50	1,627,615 99
12 ^e Extension des lignes et appareils télégra- phiques	160,000 "	"	143,750 16	16,249 84	"
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 28 juin 1869 :					
Construction d'un steamer destiné au transport des voyageurs et des dépêches entre Ostende et Douvres.	625,000 "	300,000 "	300,000 "	25,000 "	"
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 29 juin 1869 :					
Construction et ameublement de mai- sons d'école.	1,000,000 "				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	229 61				
RESTE. . . . fr.	999,770 39	999,770 39	"	"	"
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État, conformément à la loi du 29 mai 1866. . .	500,000 "	"	"	2,565 85	497,434 15
Continuation des travaux d'agrandissement et d'ap- propriation du palais royal	700,000 "	"	287,476 08	523,896 20	88,627 72
Loi du 29 juin 1869 :					
Complément des frais du recensement général effec- tué au 31 décembre 1866	155,000 "	"	14,518 62	69,405 89	71,275 49
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand, pour l'acquisition de deux volets. . .	40,000 "	10,000 "	"	"	50,000 "
Ministère de la Guerre.					
Loi du 5 juillet 1869 :					
Renforcement et complément des défenses de l'Escaut sous Anvers	1,500,000 "	1,542 80	668,272 89	723,432 22	106,952 09
A REPORTER. . . . fr.	144,028,201 60	97,645,057 55	18,106,352 51	11,009,532 22	17,269,279 54

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	144,028,201 60	07,643,037 55	18,106,352 51	11,009,532 22	17,269,279 34
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 30 juin 1869 :					
Construction d'un chemin de fer d'Ath à Blaton . .	1,500,000 »	200 »	518 »	500 »	1,498,982 »
Ministère des Finances.					
—					
Loi du 12 juin 1869 :					
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. %	7,269,000 »	7,269,000 »	»	»	»
Loi du 30 juin 1869 :					
Rachat des embranchements du canal de Charleroi.	2,450,000 »	2,450,000 »	»	»	»
Ministère des Travaux publics.					
—					
Loi du 18 juin 1856 :					
Solde de l'emprunt de 1 million de francs tenu en réserve pour la rétrocession de la Sambre cana- lisée.	10,517 54	»	10,517 54	»	»
Ministère de la Guerre.					
—					
Loi du 10 janvier 1870 :					
Travaux nécessaires pour compléter l'enceinte de la place d'Anvers et pour reconstruire les forts de Merxem, de Burght, de Zwyndrecht, ainsi qu'une digue définitive entre ce dernier fort, le fort Sainte- Marie et l'Escaut.	14,000,000 »	»	2,270,612 66	2,623,230 56	9,106,156 98
Ministère de la Justice.					
—					
Loi du 28 mars 1870 :					
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole	800,000 »	»	1,106 80	609,122 01	189,771 19
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 30 mars 1870 :					
Construction de deux steamers	1,250,000 »	»	600,000 »	600,000 »	50,000 »
A REPORTER. . . fr.	171,287,518 94	107,562,257 55	20,988,707 51	14,842,384 59	28,694,189 51

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1872
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	171,287,518 94	107,302,257 53	20,988,707 51	14,842,584 59	28,094,189 51
Ministère des Finances.					
Loi du 15 mai 1870 :					
Transformation en pièces de cinq francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation	17,249 63				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	» 15				
RESTE. . .	17,249 48	»	17,249 48	»	»
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 juin 1870 :					
§ 1. Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes.	300,000 »	»	47,916 62	105,422 15	146,661 25
§ 2. Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de fer concédés; redressement et amélioration de routes à la traverse des chemins de fer; subside pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations.	500,000 »	»	521,500 66	167,214 93	11,484 41
§ 3. Achat d'immeubles rue de Louvain et rue de l'Orangerie, à Bruxelles, pour l'agrandissement du Sénat et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics; travaux de construction et travaux de restauration, tant aux bâtiments précités qu'à ceux de la Chambre des Représentants.	550,000 »	»	92,034 55	377,771 41	80,194 06
§ 4. Musée de Bruxelles : a. Construction de deux locaux destinés à l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle (2 ^{me} crédit)	125,000 »	»	450 »	115,157 25	11,412 77
b. Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement, à la Bibliothèque royale, de la salle de lecture et de la salle destinée au dépôt des ouvrages; installation de la bibliothèque de l'Académie. 69,000 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	2 64				
RESTE. . fr.	68,997 36	»	55,802 44	55,194 92	»
§ 5 Travaux d'appropriation d'une partie des locaux du Jardin Botanique, à Bruxelles, pour l'exposition triennale des Beaux-Arts de 1869.	49,000 »				
Excédant de crédit sans emploi, à annuler	25 76				
RESTE. . fr.	48,974 24	»	48,974 24	»	»
A REPORTER. . fr.	172,897,740 02	107,302,257 53	21,550,455 28	15,641,125 21	28,545,942 »

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . fr.	172,897,740 02	107,362,257 53	21,550,435 28	15,641,125 21	28,545,942 "
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 6. Continuation des travaux de restauration du palais des anciens princes-évêques de Liège.	200,000 "	"	"	13,600 39	200,000 "
§ 7. Construction, à Nieupoort et à Beveren lez-Rousbrugge, de bâtiments pour le service de la douane	52,000 "	"	2,924 45	"	15,475 18 250,000 "
§ 8. Amélioration du canal de Bruges à Ostende, en vue de donner plus de facilité à la navigation maritime	250,000 "	"	"	"	550,000 "
§ 9. Agrandissement des écluses établies sur la Meuse en aval de Namur jusqu'à Liège	550,000 "	"	"	"	140,000 "
§ 10. Reconstruction du pont de Tamines, sur la Sambre.	140,000 "	"	"	50,285 19	379,714 81
§ 11. Travaux à l'Escaut dans le but d'améliorer l'écoulement des eaux, la navigation et le halage	450,000 "	"	"	150,525 65	566,255 34
§ 12. Réunion des embarcadères établis le long des quais du Kattendyck et du Rhin bordant l'Escaut, à Anvers.	500,000 "	"	5,239 05	17,558 06	7,498 25
§ 15. Amélioration de la Lys	140,000 "	"	115,145 69	41 09	74,958 91
§ 14. Canalisations de la Mandel.	75,000 "	"	"	694,994 22	2,505,448 05
§ 15. Travaux d'amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime.	5,000,000 "	"	1,557 75	15,408 18	24,591 82
§ 16. Travaux d'amélioration de l'écoulement des eaux de la Senne de l'amont vers l'aval de la ville de Bruxelles.	40,000 "	"	"	154,123 26	245,876 74
§ 17. Amélioration du régime de l'Yser	400,000 "	"	"	151,644 15	76,077 71
§ 18. Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	500,000 "	"	72,278 14	54,000 "	20,778 05
§ 19. Amélioration du port d'Ostende	75,000 "	"	221 97	"	158,500 "
§ 20. Part d'intervention de l'État dans la reconstruction en maçonnerie des murs de quai des bassins de commerce, à Ostende	158,500 "	"	"	"	55,000 "
§ 21. Port de refuge de Blankenberghe	55,000 "	"	"	55,453 58	255,516 08
§ 22. Travaux de défense de la côte	500,000 "	"	9,230 54	56,505 "	118,101 94
§ 23. Établissement de nouveaux phares à Blankenberghe et à Heyst.	175,000 "	"	393 06	"	"
§ 24. Continuation des travaux du chemin de fer de raccordement entre les stations du Nord et du Midi, à Bruxelles.	500,000 "	"	9,351 30	45,282 62	447,586 08
A REPORTER. . . fr.	179,998,240 02	107,362,257 53	21,764,755 19	17,058,540 38	55,812,900 92

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	170,908,240 02	107,362,257 55	21,704,755 19	17,058,546 38	55,812,900 93
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 25. Continuation des travaux de la station de Charleroi	500,000 "	"	153,189 53	195,610 95	171,190 54
§ 26. Continuation des travaux de la station de Tournai	500,000 "	"	43,677 08	96,776 66	354,546 26
§ 27. Continuation des travaux à la station de Bruxelles (Midi)	500,000 "	"	254,184 06	184,564 05	61,251 91
§ 28. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité est de la ville de Verviers; travaux dans la traversée de cette ville ainsi que dans la station actuelle et travaux d'extension dans les stations de Chênée, du Trooz, de Walkenraedt et de Dolhain	900,000 "	"	4,295 17	155,259 39	740,445 44
§ 29. Aménagement de la station d'Ostende	350,000 "	"	"	85,548 01	264,651 09
§ 30. Continuation des travaux de la station de Liège	550,000 "	"	"	45,510 15	504,689 85
§ 31. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans les stations de Bruxelles (Nord) et de Schaerbeek.	350,000 "	"	"	50,359 92	299,660 08
§ 32. Travaux dans la station de Gand	200,000 "	"	"	48,755 56	151,264 44
§ 33. Continuation des travaux de la nouvelle station de Mons	150,000 "	"	"	125,210 05	26,789 97
§ 34. Travaux d'amélioration et d'agrandissement de l'arsenal de Malines et de ses abords.	500,000 "	"	44,898 55	79,158 18	175,945 27
§ 35. Extension du matériel de transport des chemins de fer de l'État.	1,500,000 "	"	897,749 53	578,009 60	24,240 85
Ministère de l'Intérieur.					
§ 36. Continuation des travaux du palais du Roi.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 37. Construction et ameublement d'écoles 1,000,000 "					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 51 "					
RESTE. . fr. 999,969 "	999,969 "	"	875,145 "	124,824 "	"
Ministère des Finances.					
Loi du 3 juin 1870 :					
Frais de premier établissement de la Caisse de la milice ainsi que de la Caisse de remplacement	50,000 "	"	10,000 "	"	40,000 "
A REPORTER. . . fr.	186,948,209 02	107,362,257 55	24,032,894 15	18,825,501 84	56,727,575 52

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . fr.	186,948,209 02	107,362,237 55	24,052,894 15	18,825,501 84	36,727,575 52
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 8 juin 1870 :					
Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'exposition internationale qui doit avoir lieu à Londres en 1871 . .	100,000 "	"	"	25,000 "	75,000 "
Loi du 8 septembre 1870 :					
Amélioration de l'armement de la garde civique . .	500,000 "	"	30,980 "	467,460 01	1,559 99
Ministère de la Guerre.					
Loi du 2 septembre 1870 :					
Travaux de défense à Anvers et à Termonde . . .	2,150,000 "	"	"	514,575 45	1,635,624 55
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 5 octobre 1870 :					
Achèvement des travaux de démolition et de nivellement des terrains militaires, à Charleroi . . .	200,000 "	"	"	189,825 46	10,174 54
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 31 décembre 1870 :					
Améliorations à apporter à la voirie vicinale et travaux d'assainissement	1,000,000 "	"	"	744,751 "	255,260 "
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 31 décembre 1870 .					
Raccordements de routes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés; redressements et améliorations de routes à la traverse des chemins de fer; subsides pour aider à l'établissement de chemins vicinaux aboutissant à des stations . .	4,000,000 "	"	"	469,059 57	550,960 45
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 7 juin 1870 :					
Acquisition du Jardin Botanique, à Bruxelles . . .	1,000,000 "	"	1,000,000 "	"	"
A REPORTER. . . . fr.	192,898,209 02	107,362,237 55	25,063,874 15	21,255,953 35	50,250,164 05

Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr. •	192,898,209 02	107,562,237 53	25,063,874 13	21,235,933 55	59,250,164 05
Ministère des Finances.					
Loi du 20 février 1871 :					
Déplacement de l'établissement de la Monnaie . .	725,000 »	»	»	270,884 30	454,115 70
Loi du 20 février 1871 :					
Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol de titres de la dette à 4 et à 5 ⁰ / ₀ commis dans les archives de la Cour des comptes . . 506,800 »					
Excédant de crédit sans emploi, à annuler 442 45					
RESTE. . fr. 506,357 55	506,357 55	»	»	506,357 55	»
Ministère des Affaires Étrangères.					
Loi du 20 février 1871 .					
Reconstruction partielle de bateaux à vapeur. . .	250,000 »	»	»	192,453 03	37,546 97
Ministère de l'Intérieur.					
Loi du 27 février 1871 :					
Construction et ameublement de maisons d'école. .	1,000,000 »	»	»	929,741 »	70,259 »
Ministère des Travaux publics.					
Loi du 24 février 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports, établissement de voies, etc., pour les marchandises, extension des lignes et appareils télégraphiques .	6,500,000 »	»	»	5,888,026 58	2,611,973 42
Ministère des Finances.					
Loi du 28 juillet 1871 :					
Frais résultant de la révision des pensions militaires.	10,000 »	»	»	7,218 24	2,781 76
A REPORTER. . . fr.	201,669,566 57	107,562,237 53	25,063,874 13	26,830,614 03	42,412,840 88

*Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1879.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	201,009,566 57	107,562,237 55	25,063,874 13	26,850,614 03	42,412,840 88
Ministère de l'Intérieur.					
—					
Loi du 29 juillet 1871 :					
Tables générales des paroisses avant 1792. . . .	61,224 62	"	"	10,918 "	50,506 62
Ameublement des nouveaux locaux construits au Musée royal d'histoire naturelle	120,000 "	"	"	"	120,000 "
Ameublement du Musée royal d'antiquités et restau- ration de l'ancien mobilier.	33,500 "	"	"	2,000 "	51,500 "
Ministère des Travaux publics					
—					
Loi du 27 juillet 1871 :					
Solde dû par l'État envers la faillite du sieur Beaulieu entrepreneur des travaux de la 5 ^e section du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut	1,100,000 "	"	"	1,009,689 56	90,510 64
Loi du 27 juillet 1871 :					
1 ^o Chemin de fer direct de Bruxelles à Louvain. — Solde de créances litigieuses	85,000 "	"	"	85,000 "	"
2 ^o Reconstruction des parties écroulées des musoirs du chenal de l'écluse maritime à Anvers. — Tra- vaux supplémentaires	157,400 "	"	"	74,595 84	65,006 16
5 ^o Approfondissement de la Sambre. — Solde d'une créance litigieuse	5,775 76	"	"	5,775 76	"
4 ^o Construction de deux embarcadères au quai des bateaux à vapeur à Ostende. — Dépense complé- mentaire	20,254 90	"	"	2,507 59	10,947 51
Loi du 27 juillet 1871 :					
Extension du matériel de traction et des transports.	205,000 "	"	"	"	205,000 "
Loi du 27 juillet 1871 :					
§ 1. Construction ou reconstruction de ponts appar- tenant à des routes; subsides pour l'établissement de ponts sur la Meuse, l'Ourthe, l'Emblève. . . .	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 2. Prolongement de l'avenue de la Reine à Laeken et dégagement des abords de la nouvelle église .	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 5. Construction de routes dans le Luxembourg .	200,000 "	"	"	305 20	199,696 80
§ 4. Construction de routes de l'État dans le Lim- bourg	200,000 "	"	"	8,665 82	191,556 18
A REPORTER. . . . fr.	204,587,721 85	107,562,237 55	25,063,874 13	28,050,665 40	44,124,944 79

*Suite de l'état des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)*

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	204,587,721 85	107,562,237 53	25,063,874 13	28,056,665 40	44,124,944 79
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 5. Achat d'immeubles pour l'agrandissement du palais de la Nation et des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur et de la Guerre. — Tra- vaux de construction et de restauration aux bâti- ments précités	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 6. Reconstruction des bâtiments du Conservatoire royal de musique à Bruxelles et construction d'une salle de concert	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 7 a. Achèvement des nouvelles salles aux Musées de Bruxelles, restauration et appropriation des nou- velles salles	125,000 "	"	"	56,006 78	68,995 22
b. Établissement des appareils de chauffage dans les salles des divers Musées.	50,000 "	"	"	"	50,000 "
c. Achèvement des locaux de la bibliothèque	20,000 "	"	"	4,458 03	15,541 97
§ 8. Travaux de restauration et d'agrandissement de l'ancienne porte de Hal occupée par le Musée royal d'armures et d'antiquités	86,000 "	"	"	3,022 63	82,977 37
§ 9. Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à St-Gilles	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 10. Amélioration du canal de Bruges à Ostende en vue de donner plus de facilité à la navigation . .	250,000 "	"	"	"	250,000 "
§ 11. Amélioration de la Lys.	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 12. Amélioration du régime de l'Yser	200,000 "	"	"	"	200,000 "
§ 13. Amélioration du régime de la Grande-Nèthe .	150,000 "	"	"	"	150,000 "
§ 14. Construction de barrages dans la Meuse en amont de Namur.	1,500,000 "	"	"	"	1,500,000 "
§ 15. Construction de nouveaux murs et d'embarca- dères le long des quais du Kattendyk et du Rhin, et premiers travaux d'établissement d'une nouvelle écluse, à Anvers	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 16. Canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 17. Travaux d'amélioration du port d'Ostende. .	281,000 "	"	"	"	281,000 "
§ 18. Part d'intervention de l'État dans la suppres- sion du bief de Gravioule qui réunit à la Meuse le bras de l'Ourthe appelé Barbon, à Liège	84,000 "	"	"	"	84,000 "
§ 19. Raccordement entre les stations des Guillemins et Vivegnis, à Liège.	400,000 "	"	"	"	400,000 "
§ 20. Chemin de fer de ceinture, à Gand	1,000,000 "	"	"	"	1,000,000 "
§ 21. Chemin de fer de Bruxelles à Luttre.	5,000,000 "	"	"	"	5,000,000 "
A REPORTER. . . . fr.	214,993,721 85	107,562,237 53	25,063,874 13	28,100,152 84	54,467,477 55

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.
(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible ou 1 ^{er} janvier 1873.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	214,903,721 85	107,362,237 55	25,063,874 13	28,100,132 84	54,467,477 55
Ministère des Travaux publics (suite).					
§ 22. Aménagement de la station d'Ostende; achèvement du bâtiment; construction sur le nouveau quai des bateaux à vapeur.	550,000 "	"	"	8,905 32	541,094 68
§ 23. Travaux dans la station de Gand	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 24. Continuation des travaux des stations de Bruxelles (midi), de Bruxelles (nord), et de Schaerbeek.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 25. Travaux d'agrandissement et d'amélioration dans la station de Louvain.	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 26. Cont ^{on} des travaux de la station de Charleroi .	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 27. Id. id. de Tournai. .	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 28. Id. id. de Liège . .	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 29. Id. id. de Mons . .	100,000 "	"	"	"	100,000 "
§ 30. Travaux d'agrandissement et d'amélioration de l'arsenal de la station de Malines	500,000 "	"	"	"	500,000 "
§ 31. Établissement d'une nouvelle station à l'extrémité Est de la ville de Verviers; travaux d'extension dans les stations entre Liège et la frontière prussienne	400,000 "	"	"	"	400,000 "
§ 32. Installations pour le service des établissements maritimes, à Anvers	4,000,000 "	"	"	372 90	3,999,627 10
§ 33. Travaux de parachèvement du réseau . . .	2,000,000 "	"	"	"	2,000,000 "
Ministère de l'Intérieur.					
§ 34. Continuation des travaux de construction et d'ameublement du palais du Roi	750,000 "	"	"	191,605 75	558,394 25
Ministère des Finances.					
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. % . . .	100,000 "	"	"	5,000 "	95,000 "
A REPORTER. . . fr.	225,503,721 85	107,362,237 55	25,063,874 13	28,306,016 81	64,861,593 58

Suite de l'ÉTAT des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique.

(Services spéciaux.)

OBJET DES CRÉDITS.	MONTANT des CRÉDITS.	MONTANT DES DÉPENSES ou portions de crédits rattachées aux Budgets des exercices			RESTE disponible au 1 ^{er} janvier 1872.
		1869 ET ANNÉES antérieures.	1870.	1871.	
REPORT. . . . fr.	225,593,721 85	107,562,237 53	25,063,874 13	28,506,016 81	64,861,593 58
Ministère des Affaires Étrangères.					
—					
Loi du 27 juillet 1871 .					
Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs de paquebots-poste entre Anvers et New-York	500,000 "	"	"	"	500,000 "
Dépense à l'exercice 1871 :					
du capital nominal des obligations de la Dette publique à 4 1/2 p. 0/0 créées en vertu de la loi du 23 février 1871 et remises à la Société anonyme des chemins de fer des Bassins Houillers du Hainaut, savoir :					
1° en acquit du prix du matériel de transport du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État	12,753,900 "				
2° en remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancé pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette société que l'État exploite à partir du 1 ^{er} janvier 1871.	2,862,200 "				
	15,618,100 "	"	"	15,618,100 "	"
TOTAUX fr.	241,711,821 85	107,562,237 53	25,063,874 13	43,924,116 81	65,361,593 58

(84)

ANNEXE N° 6.



TABLEAU

DES

RÉSULTATS DES BUDGETS DES EXERCICES CLOS

DE 1830 A 1868 INCLUSIVEMENT.



TABLEAU des résultats des Budgets des

RECET

EXERCICES.	PRÉVISIONS.				
	ÉVALUATIONS du BUDGET des VOIES ET MOYENS.	AUGMENTATIONS par des lois spéciales.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES constatées dans le cours de l'exercice ou dehors des évaluations du Budget. (Montant effectif.)	FONDS AFFECTÉS à des dépenses spéciales. (Montant effectif.)	TOTAL.
1850 (4 ^{me} trimestre)	26,502,221 36	"	"	"	26,502,221 36
1851	66,942,211 82	46,205,554 62	78,248 59	"	113,225,816 03
1852	77,811,942 41	74,592,463 76	60,099 80	"	152,404,505 97
1853	86,037,982 "	"	54,603 48	"	86,092,585 48
1854	84,270,878 "	"	321,239 33	10,000,000 "	94,600,817 35
1855	85,142,519 "	4,785,149 22	413,891 40	1,490,000 "	91,851,559 62
1856	84,557,151 "	"	1,444,799 73	15,574,163 74	101,376,114 47
1857	85,911,700 "	"	2,508,636 25	10,000,000 "	98,220,336 25
1858	94,606,526 "	"	44,835 30	25,778,035 70	120,429,105 "
1859	104,095,531 "	"	151,714 63	15,896,897 40	120,144,145 05
1860	101,955,569 "	"	5,743,247 64	63,074,237 63	170,773,074 27
1861	101,404,464 "	"	59,052 92	"	101,503,516 92
1862	103,850,612 "	50,000 "	71,034 77	22,557,424 68	128,509,071 45
1863	109,650,053 "	50,000 "	16,556,735 36	1,699,763 61	127,916,571 97
1864	109,581,084 "	"	3,728,820 54	84,656,000 "	197,965,904 54
1865	111,138,170 "	"	10,692,961 92	6,886,341 07	128,717,472 99
1866	113,014,070 "	"	489,001 09	328,005 56	113,831,076 65
1867	113,473,650 "	"	83,703 12	100,000 "	115,657,353 12
1868	118,412,250 "	290,000 "	57,014,121 10	165,916 91	155,882,288 01
1869	116,797,020 "	800,000 "	"	24,500 06	117,621,320 06
1870	113,910,820 "	2,000,000 "	16,547,668 69	"	134,258,488 69
1871	117,552,550 "	450,000 "	255,145 59	85,139 45	118,122,834 84
1872	118,510,230 "	"	2,882,959 97	1,240,201 02	122,453,390 99
1873	124,224,250 "	550,000 "	6,698,622 27	3,951,724 53	135,404,596 80
1874	126,002,150 "	500,000 "	13,913,253 20	6,408,417 26	146,823,820 46
1875	129,596,500 "	950,000 "	143,182 01	4,990,791 12	135,680,503 13
1876	132,698,540 "	1,264,000 "	123,248 63	3,108,865 86	137,194,654 49
1877	159,604,990 "	2,150,000 "	77,489 84	2,284,092 08	144,117,471 92
1878	141,910,790 "	2,250,000 "	56,067 62	726,651 15	144,903,488 77
1879	147,652,990 "	1,000,000 "	"	1,721,369 15	150,354,359 15
1880	149,188,790 "	1,728,000 "	74,035 91	14,096,647 44	165,087,473 53
1881	149,029,190 "	1,929,417 95	"	15,462,486 97	166,421,094 92
1882	153,614,490 "	1,000,000 "	"	3,421,573 01	158,036,063 01
1883	156,046,790 "	1,000,000 "	850,920 "	4,832,759 35	162,759,469 33
1884	157,782,790 "	800,000 "	12,504,805 42	4,760,118 81	175,847,714 23
1885	159,612,790 "	800,000 "	5,867,257 25	3,180,033 64	169,460,080 89
1886	164,089,400 "	"	1,049,486 42	17,156,899 57	182,295,866 99
1887	166,046,290 "	"	10,259,231 38	59,933,729 80	216,229,251 18
1888	169,190,780 "	"	936,738 44	52,410,381 63	202,537,900 07
	4,617,049,424 59	145,104,385 53	151,296,859 25	417,553,859 20	5,351,004,528 59
	4,762,153,810 14				

exercices clos de 1830 à 1868 inclusivement.

TES.

FAITS RÉALISÉS. — RECouvreMENTS effectues.	RÉSULTATS de la comparaison des prévisions avec les faits réalisés.		Observations.
	EXCÉDANT des évaluations.	EXCÉDANT des recouvrements effectués	
26,502,221 56	»	»	
113,225,815 05	»	»	
152,464,505 97	»	»	
88,058,513 92	»	1,905,728 44	
96,701,557 76	»	2,100,520 41	
91,075,325 70	756,535 92	»	
102,632,652 59	»	1,256,517 92	
101,715,250 24	»	5,494,915 99	
123,509,914 81	»	5,080,710 81	
115,857,428 97	4,506,714 08	»	
169,576,255 86	1,596,820 41	»	
101,542,826 17	160,690 75	»	
126,766,956 55	1,542,114 90	»	
123,289,847 48	4,626,724 49	»	
198,819,508 75	»	844,604 59	
129,855,951 97	»	1,138,478 98	
114,064,045 57	»	252,966 72	
113,528,065 84	2,129,829 28	»	
146,117,886 55	9,764,401 46	»	
115,871,457 58	5,749,882 48	»	
152,877,187 86	1,581,500 83	»	
119,545,651 94	»	1,220,817 10	
128,451,208 79	»	6,017,817 80	
159,468,270 19	»	4,065,675 59	
152,675,052 50	»	5,849,232 04	
144,502,166 65	»	8,821,605 50	
146,259,211 91	»	9,044,557 42	
149,145,925 95	»	5,026,452 01	
155,880,759 57 $\frac{1}{2}$	»	10,977,250 60 $\frac{1}{2}$	
158,549,645 85	»	7,995,286 70	
169,709,218 61 $\frac{1}{2}$	»	4,621,745 26 $\frac{1}{2}$	
172,254,411 84	»	5,815,516 92	
164,537,914 52 $\frac{1}{2}$	»	6,501,949 51 $\frac{1}{2}$	
168,925,520 49	»	6,194,851 14	
181,514,254 97 $\frac{1}{2}$	»	5,666,540 74 $\frac{1}{2}$	
178,086,951 17	»	8,626,870 28	
187,047,478 55	»	4,751,611 54	
225,404,895 42	»	7,175,642 24	
209,641,495 41	»	7,103,595 54	
5,450,777,420 »	29,814,272 60	129,587,164 01	
	99,772,891 41		

TABLEAU des résultats des Budgets des exercices

DÉPENSES							
EXERCICES.	PRÉVISIONS.						
	SERVICE ORDINAIRE.						
	CRÉDITS accordés par la loi du Budget primitif.	CRÉDITS supplémentaires et extraordinaires accordés par des lois spéciales, déduction faite des annulations de crédit.	CRÉDITS complémentaires pour couvrir les dépenses faites au delà des allocations non limitatives des Budgets.	CRÉDITS transférés des exercices antérieurs, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	TOTAL.	CRÉDITS transférés à l'exercice suivant, en vertu de l'art. 50 de la loi de comptabilité.	RESTE, ou crédits afférents à l'exercice.
1830. 4 ^{me} trimestre.	27,981,168 79	"	"	"	27,981,168 79	"	27,981,168 79
1831.	115,806,830 65	"	"	"	115,806,830 65	"	115,806,830 65
1832.	a) 151,303,175 28	12,892,226 53	"	"	164,395,401 81	"	164,395,401 81
1833.	94,149,835 33	"	"	"	94,149,835 33	"	94,149,835 33
1834.	83,272,610 32	5,601,390 11	"	"	88,874,000 43	"	88,874,000 43
1835.	86,369,593 77	1,699,740 51	"	"	88,069,334 28	"	88,069,334 28
1836.	85,058,337 43	1,167,450 59	"	"	86,225,788 04	"	86,225,788 04
1837.	91,048,402 16	4,177,701 53	"	"	95,226,103 69	"	95,226,103 69
1838.	94,947,052 10	1,849,906 98	"	"	96,796,959 08	"	96,796,959 08
1839.	104,899,097 55	7,793,917 90	"	"	112,693,015 45	"	112,693,015 45
1840.	99,150,590 94	6,434,034 64	"	"	105,584,625 58	"	105,584,625 58
1841.	103,791,842 58	13,617,439 14	38,142 25	"	117,467,425 97	"	117,467,425 97
1842.	103,566,962 81	3,522,447 65	"	"	109,089,410 44	"	109,089,410 44
1843.	108,835,372 01	11,168,433 71	283,920 23	"	120,289,725 95	"	120,289,725 95
1844.	110,123,796 67	6,639,130 39	12,775 60	"	116,795,700 66	"	116,795,700 66
1845.	110,371,583 49	4,169,479 25	351,474 01	"	114,872,538 75	"	114,872,538 75
1846.	112,904,213 11	5,615,455 66	373,517 46	"	118,895,188 23	"	118,895,188 23
1847.	116,452,376 38	8,290,513 39	365,643 10	"	125,216,732 87	"	125,216,732 87
1848.	118,193,870 63	15,183,567 64	275,427 52	"	133,652,865 81	"	133,652,865 81
1849.	111,633,103 81	5,566,093 66	334,233 64	"	117,533,431 11	330,333 60	114,997,093 51
1850.	114,677,172 09	4,404,468 49	633,069 63	336,333 60	120,051,045 83	320,362 56	119,730,483 27
1851.	115,436,030 16	4,797,743 12	169,024 04	320,562 56	120,723,388 88	327,456 21	120,195,932 67
1852.	115,324,706 93	17,626,170 49	413,351 85	327,456 21	134,091,885 48	2,623,149 25	131,468,736 23
1853.	123,613,269 31	7,934,425 77	423,391 17	2,623,149 25	134,594,255 50	2,127,599 31	132,466,654 19
1854.	123,249,057 07	8,219,454 93	810,332 10	2,127,599 31	134,406,663 43	1,449,181 75	132,957,481 68
1855.	127,900,347 24	10,214,328 72	672,045 61	1,449,181 75	140,236,101 32	1,645,625 53	138,590,475 79
1856.	133,484,616 91	10,022,941 98	1,400,344 57	1,645,625 53	145,553,528 99	1,374,588 67	144,178,940 32
1857.	133,036,047 56	d) 5,464,878 19	1,223,964 99	1,374,588 67	140,501,479 41	1,884,759 09	141,416,720 32
1858.	136,858,076 15	5,252,108 92	1,070,937 84	1,884,759 09	143,065,902 "	2,521,487 10	142,544,414 90
1859.	136,642,607 28	14,524,290 29	845,877 55	2,521,487 10	154,532,262 02	1,933,870 45	152,598,391 57
1860.	138,642,436 03	6,891,924 04	830,111 71	1,933,870 45	148,300,342 25	1,720,804 33	146,579,537 92
1861.	141,576,486 70	5,631,509 92	1,338,569 18	1,720,804 33	150,287,370 13	1,531,735 46	148,755,634 67
1862.	143,176,300 67	6,317,509 60	504,026 03	1,531,735 46	150,529,661 76	1,002,160 54	152,527,501 22
1863.	148,747,221 72	6,833,801 73	223,875 48	1,002,160 54	156,807,039 47	1,009,390 64	155,797,648 83
1864.	151,883,210 43	3,808,093 32	316,879 73	1,009,390 64	156,017,574 12	1,031,919 64	157,085,654 48
1865.	134,244,340 16	7,278,931 33	387,797 "	1,031,919 64	162,942,988 33	1,701,660 31	161,241,328 02
1866.	138,579,236 91	9,562,319 67	432,356 27	1,701,660 31	170,275,593 16	1,394,855 98	168,880,737 18
1867.	166,774,028 49	7,529,884 02	736,626 28	1,394,855 98	176,435,374 77	2,125,748 16	174,309,626 61
1868.	r) 171,330,239 14	5,821,729 79	1,264,130 05	r) 2,125,748 16	181,541,847 14	3,401,463 82	177,140,383 32
	4,673,455,180 84	261,235,641 78	15,974,280 69	23,464,870 58	4,980,129,982 89	31,866,334 40	4,947,263,648 49

clos de 1830 à 1868 inclusivement (suite).

SES.

SERVICES SPÉCIAUX. — CRÉDITS rattachés à l'exercice.	TOTAL DES PRÉVISIONS de dépenses.	FAITS RÉALISÉS.		Excédants DE CRÉDITS à annuler.	Observations.
		DÉPENSES résultant des services faits.	—		
•	27,981,168 79	27,981,168 79	•	•	
•	115,806,850 65	112,413,963 51	3,392,867 14		
•	164,595,401 81	158,500,918 95	5,894,482 86		
•	94,149,835 35	91,904,974 94	2,244,860 39		
10,000,000 •	98,874,000 43	96,515,600 96	2,358,399 47		a) Après déduction de fr. 37,546,340 74 c ^s pour les allocations portées au Budget de la Dette publique, en vue de l'exécution des articles 11 et 12 du traité du 15 novembre 1831, lesquelles doivent être considérées comme non avenues.
b) 1,490,000 •	89,559,354 28	87,104,004 96	2,455,320 32		b) Paiement fait aux concessionnaires de la Sambre canalisée, en vertu de l'article 2 de la loi du 26 septembre 1835, sur le produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
c) 15,374,163 74	101,599,951 78	99,528,487 96	2,071,463 82		c) Y compris 500,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
10,000,000 •	105,226,103 69	103,331,731 64	1,894,372 05		d) Non compris fr. 103,102 60 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux (prêt à la Banque de Belgique).
25,778,033 70	122,574,992 78	120,198,378 44	2,376,614 34		
15,896,897 40	138,589,912 85	124,196,508 51	14,393,404 34		
65,074,257 65	168,658,683 21	165,914,370 95	2,744,312 26		
•	117,467,423 97	114,976,586 11	2,490,837 86		
23,278,995 17	132,368,405 61	129,375,909 88	2,992,495 73		
e) 1,699,765 61	121,989,489 56	119,855,950 55	2,133,539 23		e) Y compris 250,000 francs payés aux concessionnaires de la Sambre canalisée, sur le million de francs réservé par l'article 10 de la transaction approuvée par la loi du 26 septembre 1835, et provenant du produit de l'emprunt à 4 p. % du 18 juin 1836.
84,656,000 •	201,451,700 66	195,185,657 29	6,266,043 37		f) Y compris fr. 114,682 66 c ^s , même objet que ci-dessus.
f) 21,552,566 85	156,224,705 56	154,389,349 89	1,835,355 67		g) Y compris 100,000 francs, comme ci-dessus.
5,221,700 09	124,116,888 52	122,752,999 29	1,363,889 03		h) Y compris 25,000 francs, comme ci-dessus.
g) 3,768,642 11	128,985,574 98	127,572,574 99	1,412,999 99		
h) 8,924,490 68	140,577,356 49	135,060,595 57	5,516,761 12		
946,977 90	115,944,073 41	112,267,069 13	3,677,004 28		
2,559,733 29	122,290,216 56	118,750,904 76	3,539,311 80		i) Non compris fr. 22,636 34 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
1,106,145 11	121,502,077 78	118,627,460 84	2,874,616 94		j) Non compris fr. 4 37 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
2,340,568 99	135,809,105 22	131,848,564 93	3,960,540 29		k) Non compris fr. 0 81 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,969,827 76	137,456,461 95	134,510,907 41	2,945,554 54		
9,656,300 56	144,613,782 24	143,172,277 02	1,441,505 22		
10,361,322 01	148,951,797 80	146,926,211 95	2,025,585 85		l) Les annulations déduites des crédits comprennent une somme de 261,623 francs pour le montant des annulations opérées en exécution de la loi du 6 mars 1838, sur les portions de crédits transférées de l'exercice 1836, en vertu de l'article 30 de la loi sur la comptabilité de l'État.
8,878,878 91	155,857,819 23	149,727,649 92	6,130,169 31		m) Non compris fr. 120,587 18 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
8,891,907 80	150,308,628 12	146,291,158 91	4,017,489 21		n) Non compris fr. 2,005,567 59 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
5,610,495 66	148,154,910 56	144,745,005 56	3,409,905 20		o) Non compris fr. 5 80 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
4,515,494 69	157,111,886 26	152,889,679 62	4,222,206 64		p) Non compris fr. 360 86 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
16,144,607 42	162,724,145 34	159,025,377 52	3,698,768 02		q) Non compris 1,003 francs annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
17,657,007 78	166,412,642 45	163,431,869 51	2,980,773 14		r) Après déduction d'une somme de fr. 60,154 10 63 c ^s portée anticipativement, parmi les crédits alloués pour faire face à des dépenses engagées sur le budget de la dette publique et pour lesquelles les crédits restent à demander à la Législature.
27,751,059 31	180,278,560 53	177,082,280 60	3,196,279 93		s) Non compris fr. 13,253 10 c ^s annulés sur les crédits pour des services spéciaux.
35,965,945 02	191,765,613 85	187,062,522 17	4,703,091 68		
52,507,450 69	199,495,105 17	186,925,129 58	4,269,975 59		
32,051,825 01	193,293,155 03	188,793,756 71	4,499,416 32		
37,724,704 83	206,605,462 01	203,206,671 94	3,398,790 07		
21,903,608 68	196,235,235 29	191,604,315 92	4,630,919 37		
19,223,311 50	196,565,694 82	191,920,940 52	4,644,754 30		
591,282,285 88	5,538,545,952 57	5,414,843,046 48	123,702,885 89		

clos de 1830 à 1868 inclusivement (suite).

GÉNÉRAUX.						
EXCÉDANTS.					Observations.	
ORDINAIRES		SUR LES SERVICES EXTRAORDINAIRES et spéciaux		SUR LES BUDGETS ET SERVICES réunis		
de dépense.	de recette.	de dépense.	de recette.	de dépense.		
1,478,947 45	"	"	"	1,478,947 45	Réglé définitivement par la loi du 5 mars 1846.	
"	78,248 61	"	811,851 52	"	Idem.	
6,096,512 78	60,099 80	"	"	6,056,412 98	Idem.	
3,901,264 50	54,005 48	"	"	3,846,661 02	Réglé définitivement par la loi du 15 juin 1846.	
135,502 55	321,259 55	"	187,756 80	"	Idem.	
"	415,891 40	"	3,971,220 74	"	Idem.	
"	1,444,796 76	"	3,104,144 45	"	Réglé définitivement par la loi du 5 mai 1847.	
5,925,117 65	2,508,636 25	"	"	1,616,481 40	Idem.	
"	44,835 50	"	3,511,556 57	"	Idem.	
8,510,794 19	151,714 65	"	"	8,359,079 54	Idem.	
2,281,364 73	5,743,247 64	"	3,461,882 91	"	Idem.	
13,672,812 86	59,052 92	"	"	13,655,759 94	Réglé définitivement par la loi du 24 mai 1848.	
1,756,417 61	"	870,535 27	"	2,606,953 35	Idem.	
13,102,858 21	16,556,755 36	"	3,433,897 15	"	Réglé définitivement par la loi du 18 juillet 1849.	
105,968 90	5,728,820 54	"	3,624,851 44	"	Réglé définitivement par la loi du 30 juillet 1858.	
760,554 08	"	3,775,065 84	"	4,535,397 92	Idem.	
4,284,262 48	"	4,404,693 44	"	8,688,955 92	Idem.	
10,459,572 16	"	3,584,958 99	"	14,044,511 15	Idem.	
17,198,256 15	28,255,547 53	"	11,057,291 18	"	Idem.	
"	"	922,677 84	1,604,368 45	"	Réglé définitivement par la loi du 18 mai 1859.	
"	13,787,755 40	"	14,146,285 10	"	Idem.	
"	"	765,860 27	716,191 10	"	Réglé définitivement par la loi du 7 avril 1865.	
5,180,128 14	1,782,772 "	"	"	3,597,556 14	Idem.	
703,156 26	5,660,519 04	"	4,957,562 78	"	Idem.	
1,164,594 42	10,665,369 90	"	9,500,775 48	"	Idem.	
"	"	5,227,548 88	"	2,424,045 52	Idem.	
"	"	5,646,764 42	"	3,488,458 01	Idem.	
"	"	6,529,425 83	2,852,785 02	"	Idem.	
"	"	4,885,864 51	11,135,754 01½	"	Idem.	
"	"	2,794,125 54	5,459,966 25	"	Idem.	
"	"	2,047,959 98	10,685,841 29½	"	Réglé définitivement par la loi du 31 déc. 1866.	
"	"	2,194,520 81	8,802,542 55	"	Idem.	
"	"	24,529,484 50	"	12,544,566 07½	Réglé définitivement par la loi du 20 juin 1868.	
"	"	30,282,265 67	"	18,157,001 68	Réglé définitivement par la loi du 25 fév. 1869.	
"	"	15,242,526 46	"	4,708,874 61½	Réglé définitivement par la loi du 20 mars 1869.	
"	"	23,004,554 12	"	10,706,785 54	Réglé définitivement par la loi du 12 juin 1870.	
"	"	19,518,527 84	"	16,159,193 61	Réglé définitivement par la loi du 5 juillet 1871.	
"	28,529,352 50	"	31,800,577 50	"	Le règlement en a été soumis à la Chambre le 6 décembre 1870.	
"	14,125,808 57	"	17,720,555 00	"	Idem le 16 janvier 1872.	
94,695,665 10	155,731,249 60	155,912,814 98	152,545,395 13	136,411,021 61		
938 90	22,181,565 58		15,934,575 52			

(92)

ANNEXE 7.



APERÇU

DES

RECETTES ET DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

COMPRISES DANS LES RÉSULTATS

des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.



APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

RECETTES

Produit des domaines vendus (<i>Loi du 27 décembre 1822</i>), versé en certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine losrenten</i> , portés en recette pour ordre dans les comptes de l'État		
Autres recettes pour ordre comprises dans les comptes de l'État		
Produits de l'emprunt de 12 millions de florins		
— — de 10 millions de florins		
— — de 48 millions de florins (100,800,000 francs).		
— — du 18 juin 1836 (30 millions de francs de capital, à 4 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)		
Subvention de guerre (<i>Lois des 28 décembre 1834 et 9 août 1835</i>).		
Produits de ventes de domaines (<i>Loi du 26 septembre 1835</i>).		
— de l'emprunt du 25 mai 1858 (50,850,800 francs de capital, à 3 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)		
Remboursement du prêt à la Banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1850.		
Produit de la négociation des obligations, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$, créées en vertu de la loi du 21 mars 1844		
— de l'emprunt du 26 juin 1840 (86,940,000 francs de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)		
Produits des ventes de domaines.	Loi du 27 mai 1837.	904,488 88
	Loi du 30 juin 1840	1,122,005 98
MONTANT DU PRODUIT. fr.		2,026,494 86
Dépenses faites sur le crédit alloué au Budget des dépenses pour ordre de l'exercice 1843		159,072 85
RESTE NET porté en recette dans les comptes de l'État. fr.		1,867,422 03
Produit de l'emprunt du 20 septembre 1842 (<i>fr. 28,621,718 40 c^e de capital, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$</i>).		
Ressources spéciales provenant de l'exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842		
Recette pour non-emploi du crédit alloué par la loi du 27 février 1842, pour les intérêts et l'amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch Queen</i>		
Sommes non employées sur les fonds d'amortissement de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$		
Produit de l'emprunt du 22 mars 1844, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ (84,656,000 francs de capital).		
— des ventes de domaines, en vertu de la loi du 3 février 1845		
— des emprunts décrétés par les lois des 26 février et 6 mai 1848.		
— de la réalisation des valeurs mises à la disposition du Gouvernement par la loi du 20 juin 1849, <i>Moniteur</i> n° 174		
Versement des intérêts adjugés à l'État sur l'encaisse de l'ancien caissier général, détenu par la Société générale (période du 20 octobre 1850 au 8 novembre 1855)		
Produit de l'emprunt du 20 décembre 1851 (26,000,000 de francs de capital nominal, à 5 p. $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$)		

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
33,754,454 95	"	"	"	33,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	1,484,212 12	
24,613,415 62	"	"	"	24,613,415 62	
21,591,959 "	"	"	"	21,591,959 "	
74,592,462 76	"	"	"	74,592,462 76	
27,564,163 74	"	"	"	27,564,163 74	
4,549,814 02	"	"	"	4,549,814 02	
160,810 15	"	"	"	160,810 15	
35,778,033 70	"	"	"	35,778,033 70	
3,896,897 40	"	"	"	3,896,897 40	
10,000,106 58	"	"	"	10,000,106 58	
82,000,000 "	"	"	"	82,000,000 "	
1,867,422 03	"	"	"	1,867,422 03	
29,250,000 "	"	"	"	29,250,000 "	
a) 11,818,782 69	"	"	"	11,818,782 69	a) Déduction faite d'une somme de fr. 6,422,882 74 c ^s , pour les produits qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
150,000 "	"	"	"	150,000 "	
493,826 67	"	"	"	493,826 67	
88,042,240 "	"	"	"	88,042,240 "	
10,817,076 89	"	"	"	10,817,076 89	
37,150,035 56	"	"	"	37,150,035 56	
16,562,993 19	"	"	"	16,562,993 19	
1,871,058 79	"	"	"	1,871,058 79	
26,150,000 "	"	"	"	26,150,000 "	
543,739,725 66	"	"	"	543,739,725 66	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Produit de la négociation des titres à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, appartenant au Trésor (placement des fonds des caisses provinciales de prévoyance des instituteurs primaires)Produit de la négociation des titres à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, provenant de la caisse du pilotageProduit de la négociation de 15,000,000 de francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, autorisée par la loi du 14 juin 1853, y compris les fonds d'amortissement attribués au Trésor par ladite loi, et provenant des emprunts à 5 p. $\frac{0}{0}$ de 1840 et 1842Produit de la négociation d'un capital de 55,700 francs, à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{0}$, provenant de la mise à exécution de l'art. 8 de la loi du 31 mars 1852.

Exercice 1850	83,249 75
— 1851	54,426 39
— 1852	129,856 80
— 1853	45,008 23
— 1854	57,922 27
— 1855	44,855 50
— 1856	48,612 05
— 1857	44,715 95
— 1858	59,052 92
— 1859	71,054 77
— 1860	74,296 46
— 1861	60,595 67
— 1862	92,787 58
— 1863	84,606 0
— 1864	85,705 12
— 1865	52,296 69
— 1866	65,588 27
— 1867	80,199 62
Produit à titre de dépenses périmées.	77,954 52
— 1868	68,455 87
— 1869	70,416 65
— 1870	75,786 53
— 1871	54,542 02
— 1872	29,188 01
— 1873	18,000 63
— 1874	41,193 60
— 1875	55,472 82
— 1876	25,457 92
— 1877	54,433 78
— 1878	71,411 46
— 1879	68,514 39
— 1880	59,178 30
— 1881	54,602 05
— 1882	56,148 87
— 1883	24,901 98
— 1884	14,481 50
— 1885	17,907 55

2,107,202 07

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	Résultat GENERAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
543,720,408 52	"	10,317 34	"	543,739,725 00	
53,248 20	"	"	"	53,248 20	
205,645 75	"	"	"	205,645 75	
19,699,440 47	"	"	"	19,699,440 47	
53,178 55	"	"	"	53,178 55	
2,018,664 15	56,148 87	14,481 50	17,907 55	2,107,202 07	
565,739,585 22	56,148 87	24,798 84	17,907 55	565,838,440 48	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

	REPORT. fr.
Produit de l'emprunt du 8 septembre 1859 (45,000,000 de francs à 4 1/2 p. 0/0)	45,000,000 »
Partie de l'emprunt transférée à l'exercice 1872.	596,784 75
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1859 à 1871	44,605,215 27
Part contributive de la ville d'Anvers dans les travaux d'agrandissement de cette ville et la continuation des travaux de défense (art. 2 de la loi du 8 septembre 1859). Premier et second terme	
Quotes-parts à payer par les puissances maritimes dans le rachat du péage de l'Escaut, en vertu des traités conclus en exécution de la loi du 15 juin 1865	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, contracté en vertu de la loi du 28 mai 1865, savoir :	
Capital effectif applicable aux dépenses spéciales autorisées par la loi du 8 juillet 1865 (art. 1 ^{er})	60,000,000 »
Excédant de produit au profit du Trésor	295 05
	60,000,295 05
Portion de l'emprunt transférée à 1872	7,768,014 18
Reste pour la partie renseignée aux comptes des exercices 1865 à 1871	52,232,280 85
Produit de la réalisation de 4,000 actions du chemin de fer Rhénan, acquises en vertu de la loi du 1 ^{er} mai 1840	
Produit de la fabrication de monnaies divisionnaires d'argent en vertu de la loi du 7 mars 1867	
Produit de l'emprunt à 4 1/2 p. 0/0, contracté en vertu de la loi du 10 juin 1867.	60,000,000 »
Excédant au profit du Trésor	3,500 »
	fr. 60,003,500 »
Fonds d'amortissement des dettes 4 1/2 p. 0/0, attribués au Trésor par l'article 4 de la loi du 12 juin 1869	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. 0/0, pour couvrir le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869.)	
Prix de cession de l'entrepôt public d'Anvers à la Société anonyme dite : <i>Compagnie des docks, entrepôts et magasins généraux d'Anvers</i> . (Loi du 22 décembre 1869.)	
Produit de la vente des terrains de la citadelle du Sud d'Anvers. (Loi du 10 janvier 1870.)	
Produit de l'émission de titres à 4 1/2 p. 0/0, pour couvrir le prix d'acquisition du Jardin Botanique à Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)	
Première moitié du prix de vente de la citadelle de Gand. (Loi du 31 mai 1870.)	
Produit de l'emprunt du 27 juillet 1871 (54,000,000 de francs, à 4 p. 0/0)	49,980,000 »
Portion de l'emprunt restant à recouvrer	25,407,650 »
Reste pour la partie recouvrée en 1871.	24,572,350 »
A- REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
505,770,852 11	24,901 98	24,798 84	17,907 55	565,858,440 48	
43,473,612 23	409,447 80	657,791 81	2,363 43	44,603,215 27	
10,000,000 "	"	"	"	10,000,000 "	
16,949,725 46	572,575 84	540,268 88	589,599 90	18,658,170 08	
36,763,228 19	5,125,207 19	6,176,909 95	4,106,845 52	52,232,280 85	
3,995,095 92	"	"	"	3,995,095 92	
760,000 "	889,651 22	"	"	1,649,651 22	
55,421,070 "	4,910,550 "	1,671,880 "	"	60,003,500 "	
"	9,111,735 21	1,681,775 01	2,549,050 18	13,342,558 40	
"	162,096 "	"	"	162,096 "	
"	2,450,000 "	"	"	2,450,000 "	
"	2,200,000 "	"	"	2,200,000 "	
"	"	3,150,285 26	"	3,150,285 26	
"	"	1,000,000 "	"	1,000,000 "	
"	"	"	500,000 "	500,000 "	
"	"	"	24,572,350 "	24,572,350 "	
751,131,561 91	25,916,165 24	14,909,799 75	52,398,116 58	804,555,641 48	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES RECETTES

REPORT. fr.

Versements effectués au Trésor par la Société des Bassins Houillers du Hainaut, soit à titre de bonification sur les obligations 4 $\frac{1}{2}$ p. % qui lui ont été remises par l'État en exécution de la loi du 23 février 1871 ainsi que sur les coupons d'intérêts attachés à ces obligations, soit à titre de remboursement des frais de confection de titres

Produit de l'émission de titres 4 $\frac{1}{3}$ p. %, créés en exécution de la loi du 23 février 1871 .

1° Pour acquitter le prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., cédés à l'État par cette société. 12,755,900 »

2° Pour lui rembourser la somme de 3 millions de francs affectée aux compléments d'installations, aux doubles voies, et dont elle avait fait l'avance au Trésor 2,862,200 »

fr. 15,618,100 »

TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.					
731,151,561 91	25,916,165 24	14,909,799 75	32,598,116 58	804,555,641 48	
"	"	"	959,666 51	959,666 51	
"	"	"	15,618,100 "	15,618,100 "	
731,151,561 91	25,916,165 24	14,909,799 75	48,955,885 09	820,915,407 99	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

DÉPENSES

Certificats de rentes remboursables, dits <i>domaine luxembourgeois</i> , portés en dépense pour ordre dans le compte de l'État	
Autres dépenses pour ordre comprises dans le compte de l'État	
Dépenses périmées des exercices apurés	
— extraordinaires pour l'organisation du pays, acquittées avec le produit des emprunts de 12 et 10 millions de florins	
Remboursement des emprunts de 12 et 10 millions de florins, effectué au moyen du produit de l'emprunt de 48 millions de florins (100,000,000 francs, à 5 p. $\frac{1}{2}$ %)	
Frais de guerre imputés sur l'excédant du produit de l'emprunt de 48 millions de florins.	

	Loi du 1 ^{er} mai 1854	10,000,000 »
	— 18 juin 1856	14,524,163 74
	— 26 mai et du 12 novembre 1857	9,066,448 57
	— 25 mai 1858	25,200,807 82
	— 28 décembre 1859	11,031,262 85
	— 21 juin 1840	4,489,877 39
	— 26 —	53,951,505 38
	— 22 septembre 1842	24,000,000 »
	— 7 mars 1845	500,000 »
	— 15 avril 1845	7,960,000 »
	— 16 août 1846	5,712,960 »
	— 21 avril 1848	5,000,000 »
	— 24 mai 1848	2,005,611 38
	— 20 décembre 1851	1,500,000 »
	— 25 avril 1853	4,880,000 »
	— 21 mai 1854	1,000,000 »
Construction des chemins de fer	— id.	3,500,000 »
	— id.	5,500,000 »
	— id.	1,000,000 »
	— 31 décembre 1856	100,000 »
	— id.	5,820,000 »
	— 30 mars 1857	70,000 »
	— 19 décembre 1857	255,000 »
	— 31 mars 1859	121,000 »
	— 8 septembre 1859	4,850,000 »
	— 2 juillet 1860	7,565,000 »
	— 6 —	40,000 »
	— 18 —	152,000 »
	— 18 —	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	2,000,000 »
	— 10 mai 1862	2,000,000 »
	— 27 août 1862	5,899,000 »
	— 14 id.	70,000 »
	— id.	3,000,000 »
	— id.	5,000,000 »

A REPORTER fr. 218,364,635 13

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
53,754,454 95	"	"	"	"	53,754,454 95	
1,484,212 12	"	"	"	"	1,484,212 12	
2,049,911 04	24,901 98	14,481 50	17,907 55	"	2,107,202 07	
46,205,554 62	"	"	"	"	46,205,554 62	
46,879,423 28	"	"	"	"	46,879,423 28	
27,715,040 48	"	"	"	"	27,715,040 48	
158,086,376 49	24,901 98	14,481 50	17,907 55	"	158,113,667 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		218,564,635 13
Loi du 21 avril 1864		1,075,000 "
— 14 septembre 1864		6,000,000 "
— 30 décembre 1864		2,000,000 "
— 8 juillet 1865		2,800,000 "
— id		8,000,000 "
— id.		5,000,000 "
— id.		5,000,000 "
— id.		(¹) 4,000,000 "
— id.		4,000,000 "
— id.		600,000 "
— id.		300,000 "
— id.		5,000,000 "
— 15 février 1866		9,000,000 "
— id.		1,000,000 "
— 19 mai 1866		150,000 "
— 31 mars 1868		1,000,000 "
— id.		500,000 "
— id.		500,000 "
— id.		700,000 "
— id.		400,000 "
Construction des chemins de fer (suite)		200,000 "
— id.		300,000 "
— id.		250,000 "
— 5 juin 1868		360,000 "
— id.		520,000 "
— id.		330,000 "
— id.		55,000 "
— id.		45,000 "
— 12 juin 1869		500,000 "
— id.		3,500,000 "
— 30 juin 1869		1,500,000 "
— 5 juin 1870		500,000 "
— id.		500,000 "
— id.		500,000 "
— id.		500,000 "
— id.		900,000 "
— id.		350,000 "
— id.		350,000 "
— id.		350,000 "
— id.		200,000 "
— id.		150,000 "
	A REPORTER. fr.	287,249,635 13

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,086,376 49	24,901 98	14,481 50	17,907 55	n	158,143,667 52	⁽¹⁾ On a rattaché au chemin de fer, le crédit de 1,000,000 de francs, alloué par la loi du 18 juillet 1865, pour le service des installations maritimes à Anvers et qui avait fait jusqu'ici l'objet d'un article spécial.
158,086,376 49	24,901 98	14,481 50	17,907 55	»	158,143,667 52	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	REPORT. fr.
		287,249,655 15
Loi du 5 juin 1870		300,000 »
— id.		1,500,000 »
— 24 février 1871	a)	6,500,000 »
— 27 juillet 1871		85,000 »
— id.		205,000 »
— id.		400,000 »
— id.		1,000,000 »
— id.		3,000,000 »
— id.		550,000 »
— id.		100,000 »
— id.		500,000 »
— id.		500,000 »
— id.		500,000 »
— id.		500,000 »
— id.		100,000 »
— id.		100,000 »
— id.		500,000 »
— id.		400,000 »
— id.		4,000,000 »
— id.		2,000,000 »
		509,989,655 15
	310 02	
	1,996,527 15	
	665 35	
	» 60	
	185 09	
A DÉDUIRE : Excédants de crédits annulés dans la comptabilité	553 01	2,002,848 15
de 1862, de 1865, de 1864, de 1867, de 1868, de 1870 et	2,915 55	
de 1871	601 21	
	1,000 13	
	» 06	
a) Ce crédit comprend 500,000 francs pour le service des télégraphes électriques		507,986,786 98
Travaux de raccordement de routes, tant au chemin de fer de l'État qu'aux chemins de	Loi du 8 septembre 1859	500,000 »
fer concédés	Loi du 12 juin 1869	500,000 »
	— 3 juin 1870	400,000 »
	— 31 décembre 1870	500,000 »
		1,000,000 »
		2,900,000 »
Acquisition de l'hôtel Torrington (Ministère de l'Intérieur)		
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
158,086,376 49	24,901 98	14,481 50	17,907 55	"	158,143,667 52	
235,053,776 "	4,843,974 85	9,005,102 95	11,812,715 19	27,273,218 01	307,986,786 98	
996,000 *	111,157 20	554,629 87	686,309 45	551,903 48	2,900,000 "	
180,000 "	"	"	"	"	180,000 *	
414,316,152 49	4,980,034 01	9,572,214 32	12,516,932 19	27,823,121 49	469,210,454 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Rachat de la Sambre canalisée (Loi du 26 septembre 1835, approuvant la transaction du 15 avril et le contrat du 5 août de la même année)	Loi du 26 septembre 1835	1,490,000 »
	— 18 juin 1836 (réservé en vertu de l'art. 10 de la transaction du 16 avril 1836).	1,000,000 »
	— 17 avril 1845	4,466,426 60
	— 27 mai 1856 (intérêts dus à la Société Générale pour favoriser l'industrie nationale).	62,304 47
	Payements du Gouvernement actuel	7,018,731 07
	— — — — — précédent	5,919,082 89
	Créance de la dame veuve Thirionnet (fl. 65,091 86 c ⁴)	155,537 78
DÉPENSE TOTALE. fr.		15,071,541 74
Dépenses imputées sur la subvention de guerre, pendant le cours de l'exercice 1855		
Rachat du canal de Charleroi (Loi du 1 ^{er} juin 1839, approuvant la convention du 6 novembre 1834.)	Arrêté du Gouvernement provisoire du 15 décembre 1850 . . . fl. 100,000 »	211,640 21
	— — — — — du 14 avril	2,116,402 11
	Loi du 1 ^{er} juin (période du 20 juin 1839 au 1 ^{er} août 1846)	4,760,067 55
	— 20 décembre 1851 (élargissement du canal)	1,000,000 »
	— 12 mars 1856 (id.).	214,000 »
	— 12 juillet 1865 (id.).	165,000 »
	Payements faits par le Gouvernement actuel	8,465,109 87
	— — — — — précédent (2,900,000 florins).	6,157,566 13
DÉPENSE TOTALE. fr.		14,602,676 »
Construction de routes pavées et empierrées.	Loi du 18 juin 1836	550,000 »
	— 12 novembre 1837	955,551 45
	— 25 mai 1838	2,577,225 88
	— 28 décembre 1839	968,737 15
	— 21 juin 1840	510,122 61
	— 26 id.	2,660,362 93
	Montant de la dépense fixée par les lois des 2 mai 1836 et 1 ^{er} juin 1838	8,000,000 »
Acquisition de la bibliothèque de feu M. Van Hulthem. (Loi du 13 mars 1837)		515,000 »
	— — — — — de feu M. Müller (Loi du 2 juin 1861)	40,000 »
		555,000 »
Réendiguement des polders de Borgerweert, Lillo et Liefkenshoek (Loi du 25 mai 1837)		
Prêt à la Banque de Belgique. (Loi du 1 ^{er} janvier 1839).		
Achat de 4,000 actions de la Société rhénane des chemins de fer. (Lois des 1 ^{er} mai et 26 juin 1840.)		
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
414,510,152 49	4,980,054 01	9,572,214 52	12,516,932 19	27,825,121 49	-469,210,454 50	
7,008,415 75	"	10,517 54	"	"	7,018,751 07	
4,553,716 62	"	"	"	"	4,553,716 62	
8,156,458 74	"	5,858 71	122 89	22,689 55	8,465,109 87	
8,000,000 "	"	"	"	"	3,000,000 "	
555,000 "	"	"	"	"	355,000 "	
2,979,899 15	"	"	"	"	2,979,899 15	
5,896,897 40	"	"	"	"	5,896,897 40	
5,549,600 "	"	"	"	"	3,549,600 "	
452,876,118 11	4,980,054 01	9,588,390 57	12,517,055 08	27,847,811 02	507,809,408 59	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

	MONTANT des recettes.	MONTANT des dépenses.
Acquisitions de biens avoi- sinants ou enclavés dans le domaine de Lacken. {	Loi du 27 mai 1857	100,000 »
	— 50 juin 1840	660,000 »
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>)	760,000 »
	— 4 juin 1842 (<i>Budget des dépenses pour ordre</i>)	500,000 »
	Montant des acquisitions	908,150 22
	Crédits non consommés par les dépenses	551,849 78
	1,260,000 »	1,260,000 »
Acquisition du bateau à vapeur <i>Britisch Queen</i> . (<i>Loi du 28 février 1842</i>).		1,520,000 »
Complément de la dépense imputée sur l'article 2 du chapitre XIV du Budget du Département de l'Intérieur de l'exer- cice 1841		527,552 »
		1,847,552 48
Intérêts et amortissement du capital d'acquisition de la <i>Britisch Queen</i> . (<i>Loi du 22 février 1842</i>)		
Création et amélioration des voies de communication dans le Luxembourg et le Limbourg. {	Loi du 29 septembre 1842.	2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	(¹) 2,000,000 »
	— 27 juillet 1871	200,000 »
	— 27 id.	200,000 »
(¹) Ce crédit est en même temps applicable à des routes affluentes au chemin de fer de l'État et aux chemins de fer concédés.		4,400,000 »
Parachèvement de l'entrepôt d'Anvers {	Loi du 25 septembre 1842	1,500,000 »
	— 15 mai 1847	540,000 »
	— 10 juin 1851	108,000 »
		2,148,000 »
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1851		4 57
	RESTE pour dépense réelle.	2,147,995 63

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESFANIS disponibles transférés à 1872	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
452,876,118 11	4,080,034 01	9,538,500 57	12,517,055 08	27,847,811 02	307,809,408 59	
749,077 39	"	"	"	"	749,077 39	
1,847,332 48	"	"	"	"	1,847,332 48	
150,000 "	"	"	"	"	150,000 "	
5,790,381 96	144,451 71	56,986 46	14,700 36	413,479 51	4,400,000 "	
2,147,995 63	"	"	"	"	2,147,995 63	
461,560,905 57	5,124,485 72	9,625,576 85	12,531,755 44	28,261,290 53	517,103,814 09	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Canal du Ruppel au canal de Bois-le-Duc, ou canal de la Campine (Loi du 18 février 1843.)	Loi du 29 septembre 1842.	1,750,000 »
	— 24 juillet 1844	1,110,000 »
	— 24 septembre 1845.	950,000 »
	— 18 juin 1846	200,000 »
	— 15 mai 1847	280,000 »
	— 17 avril 1848	154,000 »
	— 7 juin 1855	500,000 »
	— 1 juillet 1858	50,000 »
	— 8 septembre 1859.	1,400,000 »
		900,000 »
	— 17 février 1860 (solde)	1,345 75
	A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862	88 12
		1,257 63
		7,095,257 63
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		11,483 56
		7,083,774 07
Canal de Selzaete	A la mer du Nord. { Loi du 26 juin 1842.	1,250,000 »
	— 18 juillet 1846.	330,000 »
	Première section. { — 28 mars 1847	650,000 »
	— 17 avril 1848	100,000 »
	Deuxième section. { — 28 mars 1847	720,000 »
	— 17 avril 1848	455,000 »
	— 17 juillet 1849.	400,000 »
	A la mer du Nord, entre Saint-Laurent et Damme. (Loi du 4 juin 1850.)	150,000 »
	Construction de la 4 ^{me} et dernière section (première moitié de la dépense). (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1854.)	425,000 »
	Complément de la dépense qui précède. (Loi du Budget du 1 ^{er} janvier 1855). 555,000 »	
	A DÉDUIRE : excédant annulé dans la comptabilité de 1855.	254,706 85
		300,293 15
		4,740,293 15
A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862. 275 06		
Id. id. id. 1868. 8,557 75		
		8,832 81
		4,731,460 34
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
461,560,905 57	3,124,485 72	9,625,576 83	12,551,755 44	28,261,290 53	517,103,814 00	
7,083,774 07	»	»	»	»	7,083,774 07	
4,731,460 34	»	»	»	»	4,731,460 34	
473,376,139 98	5,124,485 72	9,625,576 83	12,551,755 44	28,261,290 53	528,919,048 50	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Payements faits en exécution du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842. (*Loi du 21 mai 1845.*)

Rachat du capital de 80,000,000 de florins, à 2 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{0}{10}$, dont il est fait mention au n° 7 de l'article 63 du traité conclu avec les Pays-Bas, le 5 novembre 1842

Acquisition, location et réparation de bateaux à vapeur, à l'effet d'établir entre la Belgique et l'Angleterre un service de transport des voyageurs et des dépêches.	Loi du 9 juillet 1845	977,363 66
	— 32 avril 1864	718,437 50
	— 5 mars 1866	635,000 "
	— 23 mai 1868	625,000 "
	— 28 juin 1869	625,000 "
	— 30 mars 1870	1,250,000 "
	— 20 février 1871	250,000 "

5,060,801 16

A DÉDUIRE : excédant de crédit annulé dans la comptabilité de	1865. 1 81	
	1869. 20 "	401 45
	1870. 379 64	

5,060,399 71

Canal de navigation destiné à mettre la ville de Turnhout en communication avec le canal de la Campine, et canal de Turnhout à Anvers, par St-Job in 't Goor.	Loi du 6 avril 1845	1,040,000 "
	— 15 mai 1847	380,000 "
	— 2 juin 1861	1,000,000 "
	— 14 août 1862	1,000,000 "
	— 8 juillet 1865	1,000,000 "
	— 27 juillet 1871	1,000,000 "

5,420,000 "

Propriété acquises de M. Duchastel, sises près du domaine de Tervueren. (*Loi du 17 avril 1854.*)

Construction du canal de navigation latéral à la Meuse, de Liège vers le canal de Maestricht à Bois-le-Duc	Loi du 16 mai 1845	3,500,000 "
	— 22 mars 1848	2,000,000 "
	— 18 mai 1848	800,000 "
	— 17 juillet 1849	800,000 "
	— 4 juin 1850	500,000 "
	— 5 mars 1858	8,371 56
	— 8 septembre 1859	210,000 "
	— 2 juin 1861	1,400,000 "
	— 12 id.	1,510 52
	— 14 août 1862	600,000 "
	— 14 septembre 1864	195,000 "
	— 12 juillet 1865	40,000 "

10,144,881 88

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
475,576,139 93	5,124,485 72	9,625,576 83	12,551,735 44	28,261,290 53	528,919,048 50	
a) 603,174 60	"	"	"	"	603,174 60	a) Déduction faite d'une somme de 2,918,084 fr. 70 c ^s , pour les dépenses qui se rattachent aux services ordinaires des Budgets.
84,656,000 "	"	"	"	"	84,656,000 "	
2,610,851 71	650,182 "	914,566 "	817,453 05	67,546 97	5,060,599 71	
5,568,632 99	5,214 75	516,206 51	408,070 06	1,321,874 99	5,420,000 "	
39,402 65	"	"	"	"	39,402 65	
10,112,131 49	"	"	"	32,750 39	10,144,881 88	
574,766,533 42	5,779,882 47	10,835,949 14	13,757,279 43	29,683,462 88	634,842,907 34	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Mesures relatives aux subsistances. . .	Loi du 24 septembre 1845	2,000,000 »
	— 20 septembre 1846	1,500,000 »
	— 6 mai 1847	500,000 »
	— 31 décembre 1847.	500,000 »
		4,500,000 »
	Crédits non consommés par les dépenses	16,159 90
RESTE. fr.		4,285,840 10
Acquisition d'un hôtel rue de la Loi, n° 10, à Bruxelles (<i>Ministère des Finances</i>)		
Canal de Deynze à Schipdonck et écoulement des eaux de l'Escaut. . .	Loi du 18 juin 1846	800,000 »
	— 28 mars 1847	250,000 »
	— 17 avril 1848	400,000 »
	— 17 juillet 1849.	500,000 »
	— 4 juin 1850	550,000 »
	— 20 décembre 1851	2,500,000 »
	— id.	1,500,000 »
	— 7 juin 1855	1,200,000 »
	— 12 mars 1856	1,754,000 »
	— 5 mars 1858	1,500,000 »
	— 8 septembre 1859	900,000 »
	— id.	525,000 »
	— id.	550,000 »
	— id.	550,000 »
	— 14 août 1862	400,000 »
	— 12 juillet 1865.	50,000 »
	— 3 juin 1870	450,000 »
		15,739,000 »
Réendiguement du polder de Lillo. . .	Loi du 18 avril 1846	508,000 »
	— 17 avril 1848	12,000 »
		520,000 »
A REPORTER. fr.		

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
574,766,333 42	5,779,882 47	10,855,949 14	13,757,279 43	29,685,462 88	634,842,907 34	
4,285,840 10	"	"	"	"	4,285,840 10	
262,500 "	"	"	"	"	262,500 "	
12,806,556 04	325,951 19	160,849 34	62,119 42	583,544 01	13,739,000 "	
520,000 "	"	"	"	"	520,000 "	
592,639,229 56	6,105,813 66	11,016,798 48	13,819,398 85	30,067,006 89	633,648,247 44	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT.	fr.
Mesures relatives aux irrigations, aux défrichements, à la colonisation, ainsi qu'au drainage.	Loi du 29 décembre 1846.	150,000	»
	— 25 mars 1846	350,000	»
	— 6 juin 1851.	fr. 600,000	»
	Excédant de ce crédit annulé	4 15	
		599,995	85
	Loi du 25 mars 1853	75,000	»
		1,174,995	85
Hôtel du Nord, à Bruxelles; acquis de M. Haumann. (Loi du 8 mars 1847.)			
Amélioration du service des eaux du sud de Bruges. (Loi du 28 mars 1847.)			
Acquisition des deux hôtels, nos 12 et 14, rue de la Loi, et d'une maison, n° 5, rue de l'Orangerie. (Loi du 8 mai 1847.)			
Maintien du travail industriel, agricole et artistique; exportation des fabricats et des produits belges et toutes autres mesures prises dans l'intérêt des classes ouvrières	Loi du 20 décembre 1846	500,000	»
	— 18 avril 1848.	2,000,000	»
	— 21 juin 1849	500,000	»
	— 30 décembre 1855	500,000	»
		1,500,000	»
		4,800,000	»
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre.	Loi du 15 avril 1848	9,000,000	»
	Excédant de ce crédit, annulé	2,200,000	»
		6,800,000	»
	Loi du 3 avril 1852	4,700,000	»
	— 11 juin 1853 (démolition des forteresses).	5,500,600	»
	Excédant de ce crédit, annulé	11,600	»
		5,489,000	»
	Loi du 18 mars 1854 (amélioration du matériel de l'artillerie et du génie)	1,756,000	»
	— 4 juin 1855 (dépenses diverses)	2,435,000	»
	Transfert à l'exercice 1856. (Loi du 11 mars 1856)	77,570	»
		2,557,450	»
	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions)	280,000	»
	— (id. id.)	74,900	»
	— (id. id.)	756,750	»
	— (id. id.)	288,061	86
A REPORTER-		fr.	20,482,141 86

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
592,659,220 56	6,105,815 66	11,016,798 48	13,819,398 85	30,067,006 89	655,648,247 44	
1,174,995 85	"	"	"	"	1,174,995 85	
165,000 "	"	"	"	"	165,000 "	
380,000 "	"	"	"	"	380,000 "	
490,000 "	"	"	"	"	490,000 "	
4,800,000 "	"	"	"	"	4,800,000 "	
599,649,225 41	6,105,813 66	11,016,798 48	13,819,398 85	30,067,006 89	660,658,243 29	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
		20,482,141 86
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre (suite.)	Loi du 4 juin 1855 (matériel et constructions).	2,560,288 14
	— 8 mars 1856 (matériel du génie et de l'artillerie).	2,559,760 "
	— 11 mars 1859 (matériel du génie).	77,570 "
	— 21 mai 1859 (matériel et constructions).	6,954,400 "
	— — (id. id.).	889,200 "
	— — (id. id.).	1,138,270 "
	— 8 mai 1861 (matériel du génie et de l'artillerie).	1,142,146 44
	— — (id. id. id.).	700,000 "
	— — (id. id. id.).	1,800,000 "
	— — (id. id. id.).	2,251 40
	— — (id. id. id.).	500,000 "
	— — (id. id. id.).	1,200,000 "
	— 9 août 1862 (matériel de l'artillerie).	113,000 "
	— — (id. id.).	150,000 "
	— 8 mai 1861 (id. id.).	2,500,000 "
	— — (id. du génie).	42,548 "
	— — (id. de l'artillerie).	411,000 "
	— 9 août 1862 (id. id.).	40,000 "
	— 8 mai 1861 (id. id.).	1,000,000 "
	— — (id. id.).	1,000,000 "
	— — (id. id.).	700,000 "
	— 9 août 1862 (id. id.).	55,910 "
	— 21 avril 1864 (id. id.).	100,000 "
	— 8 mai 1861 (id. id.).	6,000 "
	— — (id. du génie).	1,061 40
	— — (id. de l'artillerie).	500,000 "
	— — (id. id.).	205,000 "
	— — (id. id.).	500,000 "
	— 21 avril 1864 (id. id.).	110,000 "
	— 8 mai 1861 (id. du génie).	5,717 "
	— — (id. de l'artillerie).	550,000 "
	— 21 avril 1864 (id. id.).	30,000 "
		47,402,064 24
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
599,049,225 41	6,105,813 66	11,016,798 48	13,819,398 85	30,067,006 89	660,658,243 29	
599,049,225 41	6,105,813 66	11,016,798 48	13,819,398 85	30,067,006 89	660,658,243 29	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
	REPORT. fr.	47,402,004 24
Dépenses extraordinaires du Département de la Guerre. (suite)	Loi du 8 mai 1861 (matériel du génie)	793,475 76
	— — (id. de l'artillerie)	157,000 »
	— — (id. id.)	18,734 34
	— 21 avril 1864 (id. id.)	100,000 »
	— — (id. id.)	59,450 »
	— 8 mai 1861 (id. id.)	100,000 »
	— — (id. id.)	150,000 »
	— — et du 10 mars 1866 (matériel de l'artillerie)	40,500 »
	— 21 avril 1864 (matériel de l'artillerie)	100,000 »
	— 5 juin 1867 (transformation de l'armement de l'infanterie, crédit extraordinaire de 8,400,000 francs). Dépensé en 1867.	942,977 17
	— — (idem idem). Dépensé en 1868.	4,322,507 54
	— — (idem idem). Dépensé en 1869.	3,068,521 40
	— — (idem idem). Dépensé en 1870.	47,518 40
	— — (idem idem). Dépensé en 1871.	18,875 49
	— 8 mai 1861 (matériel de l'artillerie)	77,945 70
		(¹)57,379,150 04
Travaux d'amélioration de la voirie vicinale, travaux d'assainissement dans les villes et communes, et travaux d'utilité commu- nale dans les localités atteintes par la crise de l'industrie cotonnière.	Loi du 14 juin 1850	450,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1853.	» 81
		449,999 19
	Loi du 20 décembre 1851	600,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1854.	509 27
		599,490 75
	Loi du 7 mars 1859	1,000,000 »
	— id.	1,000,000 »
	— 2 juin 1861	150,000 »
	— 26 décembre 1862	500,000 »
	— 8 juillet 1865	2,000,000 »
	— 6 juin 1867	100,000 »
	— 31 décembre 1870	1,000,000 »
		6,799,489 92
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
599,619,225 41	6,105,815 66	11,016,798 48	15,819,308 85	30,007,006 89	660,658,243 29	
54,166,489 05	3,146,467 10	47,318 40	18,875 40	»	57,379,150 04	(1) On n'a plus reproduit ici les crédits extraordinaires de 15,220,000 francs et de 9,956,850 francs alloués par les lois des 2 et 30 sept. 1870 ; ces crédits ayant été rattachés au Budget et prélevés sur les voies et moyens ordinaires.
5,687,447 77	65,927 »	8,000 »	758,751 »	279,584 15	6,799,489 92	
659,503,162 23	9,318,207 76	11,072,116 88	14,597,005 34	30,346,591 04	724,856,885 25	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Loi du 4 juin 1850.	250,000	»
— 20 décembre 1851.	150,000	»
— 7 avril 1854	170,000	»
— 31 décembre 1856.	180,000	»
Établissement des télégraphes électriques sur les lignes des chemins de fer de l'État	225,000	»
— 27 mai 1859.	525,000	»
— 6 août 1862	100,000	»
— 21 avril 1864	300,000	»
— 22 mars 1865	650,000	»
— 9 mai 1866.	160,000	»
— 12 juin 1869.	2,511,000	»
Loi du 20 décembre 1851.	4,500,000	»
— 1 ^{er} juillet 1858	110,000	»
— 6 juillet 1860.	350,000	»
— 14 août 1862	510,000	»
— 12 juillet 1865.	140,000	»
— 27 juillet 1871.	1,100,000	»
Prolongement jusqu'à Anvers du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut.	6,710,000	»
Loi du 26 décembre 1861	8,000,000	»
— 2 juin 1861	1,600,000	»
— id.	225,000	»
— 14 août 1862	1,400,000	»
Canalisation de la Meuse — Communication du bassin houiller de Chokier avec le canal de Bois-le-Duc à l'Escaut, et amélioration de l'écoulement des eaux de la Meuse dans la traverse de la ville de Liège, etc.	1,400,000	»
— 1 ^{er} juin 1863	2,000,000	»
— 14 septembre 1864	2,000,000	»
— 8 juillet 1865.	11,718	»
— 5 juin 1868	350,000	»
— 3 juin 1870	1,500,000	»
— 27 juillet 1871	84,000	»
— 27 id.	18,570,718	»
De 1862 30 98		
De 1869 10 76	56 90	
De 1870 15 16		
A DEDUIRE Excédant de crédit annulé dans la comptabilité	18,570,661 10	
A REPORTER.	fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
659,503,162 23	9,318,207 70	11,072,110 88	14,597,005 34	30,346,391 04	724,836,883 25	
2,208,086 97	28,450 82	154,114 52	27,811 34	1,527 35	2,511,000 »	
5,533,809 40	»	»	1,017,743 70	158,386 90	6,710,000 »	
14,543,302 76	423,385 17	100,334 72	417,463 72	5,086,174 73	18,570,661 10	
681,879,521 36	9,770,052 75	11,526,866 12	16,000,024 10	33,592,280 02	752,028,544 35	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Construction d'un canal destiné à mettre la ville de Hasselt et le Demer en communication avec la ligne de jonction de la Meuse à l'Escaut	Loi du 20 décembre 1851	2,650,000 "
	— 1 ^{er} juillet 1858.	450,000 "
	— 6 juillet 1860	10,000 "
	— 27 août 1862.	13,015 78
		5,123,015 78
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		1,963 28
		5,121,750 50
Approfondissement du canal de Gand à Bruges	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 "
	— 12 mars 1856	1,000,000 "
	— 5 mars 1858	700,000 "
	— 8 septembre 1859	1,340,000 "
	— —	765,000 "
	— 14 août 1862	500,000 "
	— 12 juillet 1865	59,000 "
	— 5 juin 1868.	8,670 "
		5,552,670 "
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		420 53
		5,552,249 47
Amélioration du canal de Bruges à Ostende	Loi du 3 juin 1870.	250,000 "
	— 27 juillet 1871	250,000 "
		500,000 "
Amélioration des ports et côtes	Loi du 20 décembre 1851 (port d'Ostende)	400,000 "
	— 7 juin 1855 (id.)	500,000 "
	— 12 mars 1856 (id.)	640,000 "
	— 5 mars 1858 (id.)	700,000 "
	— 8 septembre 1859 (id.)	650,000 "
	— — (id.)	595,000 "
	— 2 juin 1861 (port de Blankenberghe).	1,500,000 "
	— 2 juin 1861 (port de Nieuport).	200,000 "
	— 14 août 1862 (id.)	300,000 "
— 1 ^{er} juin 1863 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes.)		550,000 "
A REPORTER. fr.		5,835,000 "

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESIDUANTS disponibles transférés à 1872	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
681,879,321 30	9,770,052 75	11,526,866 12	16,060,024 10	33,502,280 02	752,628,544 35	
3,121,750 50	"	"	"	"	3,121,750 50	
5,942,795 66	"	1,025,000 "	27,168 59	359,285 22	5,552,249 47	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
688,943,867 52	9,770,052 75	12,549,866 12	16,087,192 69	34,451,565 24	761,602,544 32	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
	REPORT. fr.	5,855,000 »
Amélioration des ports et côtes (suite)	Loi du 8 juillet 1865 (port d'Ostende, ses abords et ses côtes).	300,000 »
	— — (port de Blankenberghe)	300,000 »
	— — (port de Nieuport)	1,000,000 »
	— 8 mars 1867	250,000 »
	— 5 juin 1868 (port de Blankenberghe)	240,000 »
	— — (id.)	100,000 »
	— — (port d'Ostende).	150,000 »
	— 5 juin 1870 (id.)	75,000 »
	— — (id.)	158,500 »
	— — (port de Blankenberghe)	55,000 »
	— — (ports de Blankenberghe et de Heyst).	175,000 »
	— — (défense des côtes)	500,000 »
	— 27 juillet 1871 (port d'Ostende)	281,000 »
		9,199,500 »
Amélioration de l'écoulement des eaux de la Sambre, et approfondissement de la Sambre dans la partie comprise entre Mornimont et la frontière de France	Loi du 20 décembre 1851.	650,000 »
	— 8 septembre 1859.	1,000,000 »
	— 5 juin 1868	600,000 »
	— 12 juin 1869	40,000 »
	— 27 juillet 1871	580,000 »
		5,775 76
		2,675,775 76
Construction de prisons. (Loi du 20 décembre 1851.)		
Amélioration de la Dendre.	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 5 mars 1858.	63,148 39
	— 8 septembre 1859	1,500,000 »
	— —	1,000,000 »
	— 1 ^{er} juin 1865	2,000,000 »
	— 8 juillet 1865	2,500,000 »
	— 5 juin 1868.	1,800,000 »
		9,563,148 39
	A REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
688,043,807 52	9,770,052 75	12,340,866 12	16,087,192 69	34,431,565 24	761,602,544 52	
6,006,638 93	400,756 41	558,759 70	352,159 52	1,881,205 44	9,199,500 "	
2,281,986 70	80,421 75	63,980 51	80,215 08	164,171 92	2,675,775 76	
1,200,000 "	"	"	"	"	1,200,000 "	
8,589,650 19	263,025 41	17,743 38	13,591 35	479,338 08	9,563,148 39	
707,022,143 54	10,514,256 52	12,995,329 51	16,532,958 62	36,976,280 68	784,040,968 47	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Subsides aux provinces pour l'amélioration de la Senne, de l'Yser et des Nèthes.	Loi du 20 décembre 1851	500,000 »
	— 12 juillet 1865	17,000 »
	— 5 juillet 1868	16,267 »
	— —	60,000 »
	— 5 juin 1870	40,000 »
	— —	400,000 »
		855,267 »
A déduire : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de	1866. 260 45	269 93
	1868. 48	
		852,997 07
Acquisition de l'hôtel d'Assche, place des Palais, à Bruxelles. (Loi du 14 décembre 1852.)		
Construction, à Anvers, d'embarcadères destinés au service des bateaux à vapeur transatlantiques. (Loi du 7 juin 1855).	120,000 »	
A déduire : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862.	119,885 »	
		117 »
Port d'Anvers	Loi du 5 juin 1868	120,000 »
	— id.	260,000 »
	— 12 juin 1869.	50,000 »
	— 5 juin 1870.	500,000 »
	— 27 juillet 1871	157,400 »
	— id.	1,000,000 »
		2,067,517 »
Part contributive de la Belgique dans les frais des travaux à exécuter sur le territoire français, dans le but d'obvier aux inondations de la vallée de la Haine. (Loi du 6 juin 1855.)		
Indemnité due en vertu d'un arrêt de la Cour d'appel de Bruxelles, concernant la concession d'un chemin de fer de Manage à Erquelinnes, et d'un canal de Mons à la Sambre	Loi du 27 mai 1856.	527,695 53
	— 5 mars 1858	804 69
		528,500 22
Amélioration, au double point de vue de la navigation et de l'écoulement des eaux, du régime de la grande Nèthe, de l'Yser et du canal de Plasschendaele et de Nieupoort, par Furnes, à la frontière de France.	Loi du 8 mars 1858.	500,000 »
	— 8 septembre 1859.	900,000 »
	— id.	550,000 »
	— 27 juillet 1871	200,000 »
	— id.	130,000 »
		2,280,000 »
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
707,022,143 34	10,514,256 52	12,995,329 51	16,532,958 62	36,976,280 68	784,040,968 47	
572,997 07	20,000 »	»	169,531 44	270,468 56	832,997 07	
215,000 »	»	»	»	»	215,000 »	
795 52	179,786 65	198,312 50	259,380 85	1,429,241 50	2,067,517 »	
17,000 »	»	»	»	»	17,000 »	
328,500 22	»	»	»	»	328,500 22	
1,098,602 71	385,621 »	356,175 18	2,562 14	439,038 97	2,280,000 »	
709,055,038 86	11,097,663 95	13,549,817 19	16,964,433 05	39,115,029 71	789,781,982 76	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORTÉ . . . fr.	
Travaux de l'église de Laeken	Loi du 3 juin 1859	400,000 »
	— 9 janvier 1861	50,000 »
	— 1 ^{er} juin 1866	150,000 »
	— 30 mai 1868	350,000 »
	— 27 juillet 1871	250,000 »
		1,200,000 »
Construction et ameublement d'écoles	Loi du 20 décembre 1851	1,000,000 »
	— 31 mai 1859	1,000,000 »
	— 14 mars 1863	1,000,000 »
	— 15 juillet 1864	1,000,000 »
	— 7 avril 1865	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865	5,000,000 »
	— 29 juin 1869	1,000,000 »
	— 5 juin 1870	1,000,000 »
	— 27 février 1871	1,000,000 »
		13,000,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869, 1870 et 1871	1,087 »	
	229 61	1,386 40
	38 79	
	31 »	
		12,998,613 60
Acquisition de l'hôtel Trazegnies, rue Ducale, à l'angle de la rue Latérale du Parc, à Bruxelles. (Loi du 1 ^{er} juillet 1868.)		20,000,000 »
Travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et continuation des travaux de défense	Loi du 8 septembre 1859	18,925,000 »
		10,000,000 »
	— 12 id. 1864	5,575,000 »
	— 5 juillet 1869	1,500,000 »
	— 10 janvier 1870	14,000,000 »
	— 2 septembre 1870	2,150,000 »
		72,150,000 »
	A REPORTER fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1850 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
709,055,038 86	11,097,605 95	13,549,817 19	16,964,435 05	39,115,029 71	789,781,982 76	
804,506 72	143,693 28	»	»	250,000 »	1,200,000 »	
9,488,875 10	1,454,749 39	950,167 11	1,054,565 »	70,259 »	12,998,615 60	
275,000 »	»	»	»	»	275,000 »	
54,488,976 40	11,972 80	2,939,279 15	3,861,058 03	10,848,733 62	72,150,000 »	
774,112,195 08	12,690,079 42	17,439,263 45	21,880,036 08	50,284,022 33	876,405,596 56	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Canalisation de la Lys et de la Mandel	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 14 — 1864.	550,000 »
	— — —	250,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	250,000 »
	— 30 mai 1866 . .	106,000 »
	— 5 juin 1868 . .	300,000 »
	— — — . .	14,000 »
	— 3 juin 1870 . .	140,000 »
	— — —	75,000 »
	— 27 juillet 1871 . .	100,000 »
		1,885,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870. 736 58		4,706 88
— — — — 2,537 71		
— — — — 1,452 59		
		1,880,293 12
Transfert, rue de la Loi, des Ministères de la Justice et des Travaux publics	Loi du 8 septembre 1859.	700,000 »
	— 14 — 1864.	550,000 »
	— 30 mai 1866 . .	160,000 »
	— — — . .	130,000 »
		1,540,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		0 03
		1,539,999 97
Part de l'État dans les frais de construction d'un nouveau Palais de Justice à Bruxelles.	Loi du 8 septembre 1859.	1,200,000 »
	— — — . .	800,000 »
	— 8 juillet 1865 . .	3,000,000 »
	— 31 mars 1868 . .	1,000,000 »
		6,000,000 »
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
774,112,105 08	12,600,079 49	17,459,265 45	21,880,056 08	50,284,022 55	870,405,596 56	
851,098 05	555,696 17	526,444 99	56,953 74	350,100 10	1,880,293 12	
1,539,999 97	.	.	"	"	1,539,999 97	
4,925,772 16	994,297 81	66,465 40	15,464 63	.	6,000,000 "	
781,407,065 24	14,020,073 40	17,852,173 84	21,952,454 45	50,614,122 52	885,825,889 45	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

Report. . . . fr.

Agrandissement, restauration intérieure et ameublement du Palais royal, à Bruxelles	Loi du 8 septembre 1859.	675,000 »
	— 8 juillet 1865 . . .	1,100,000 »
	— 25 décembre 1865.	1,000,000 »
	— 30 mai 1866. . . .	700,000 »
	— 31 mars 1868 . . .	180,000 »
	— 5 juin 1868	500,000 »
	— 29 juin 1869. . . .	90,000 »
	— 5 juin 1870	700,000 »
	— 5 juin 1870	500,000 »
	— 27 juillet 1871 . . .	750,000 »
		5,995,000 »
Travaux de restauration et d'appropriation du Palais de Liège	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 8 juillet 1865 . . .	400,000 »
	— 30 mai 1866. . . .	450,000 »
	— 5 juin 1868	250,000 »
	— 5 juin 1870. . . .	200,000 »
		1,600,000 »
Travaux d'appropriation du Palais ducal pour les expositions générales des beaux-arts, etc., à Bruxelles. (Loi du 8 septembre 1859.)		
Subsides destinés à des travaux d'amélioration du régime de la Vesdre et de la Mandel, dans un intérêt industriel et hygiénique	Loi du 8 septembre 1859.	500,000 »
	— 14 août 1862	1,000,000 »
	— 8 juillet 1865	1,000,000 »
	— —	3,250,000 »
		5,750,000 »
Établissement d'un pont définitif sur le Sambre, à Oignies. (Loi du 6 juillet 1860.)		105,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1862		8,308 75
		96,691 25

A REPORTER. . . . fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
781,407,005 24	14,020,073 40	17,852,173 84	21,952,454 45	50,614,122 52	885,825,889 45	
a) 5,122,517 05	219,965 84	648,509 50	702,525 84	1,301,881 99	5,995,000 »	a) Y compris 700,000 francs, montant du crédit alloué par la loi du 25 décembre 1865, et qui avait fait jusqu'ici l'objet d'un article spécial.
904,574 56	180,815 07	135,945 57	82,244 20	296,424 80	1,600,000 »	
524,995 46	»	»	»	»	524,995 46	
2,252,674 47	138,149 58	314,422 50	616,594 08	2,428,559 77	5,750,000 »	
96,691 25	»	»	»	»	96,691 25	
788,108,517 81	14,559,091 69	18,950,849 01	23,553,418 57	54,640,789 08	890,592,576 16	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Acquisitions d'œuvres d'art anciennes	Loi du 2 juin 1861	250,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	47 09
		249,952 91
	Loi du 30 juin 1865	200,000 »
		449,952 91
Acquisitions pour la galerie des plâtres du Musée royal de peinture et de sculpture. (Loi du 2 juin 1861.)		
Acquisitions pour les collections de paléontologie, etc., du Musée royal d'histoire naturelle. (Loi du 2 juin 1861.)		
Création d'une section ethno- logique belge au Musée royal d'antiquités, d'ar- mures et d'artillerie	Loi du 2 juin 1861	50,000 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866	16 00
		49,983 91
	Loi du 30 juin 1865	100,000 »
		149,983 91
Agrandissement, restauration et ameublement du monument de la porte de Hal, servant au Musée royal d'antiquités, d'armures et d'artillerie	Loi du 2 juin 1861	250,000 »
	— 27 juillet 1871	86,000 »
	— 29 id.	35,500 »
		369,500 »
Acquisitions de terrains et dépenses de construction d'un établissement pour le tir na- tional; subsides pour l'établissement d'autres tirs	Loi du 2 juin 1861	300,000 »
	— 14 août 1862	99,779 51
		399,779 51
	Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de { 1864 61 22 1865 3 99 }	65 21
		399,714 30
Reconstruction partielle d'un mur de quai s'étendant sur la rive gauche de l'Ourthe, depuis le pont de Longdoz jusqu'au pont d'Amercœur, à Liège, et consolidation de la partie à conserver de ce mur de quai. (Loi du 5 août 1862.)		230,000 »
	Excédant de crédit, annulé dans la comptabilité de 1870	24,493 26
		205,506 74
Amélioration et complément de l'armement de la garde civique.	Loi du 8 août 1862.	160,040 »
	— 8 septembre 1870	500,000 »
		660,040 »
	A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866.	26 04
		660,013 96
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations
EXTRAORDINAIRES.						
788,108,517 81	14,559,001 69	18,950,840 01	23,553,418 57	54,640,789 08	899,592,576 16	
441,452 91	5,500 "	"	"	"	449,952 91	
13,000 "	"	5,000 "	"	7,000 "	25,000 "	
25,000 "	"	"	"	"	25,000 "	
145,114 91	3,250 "	600 "	1,019 "	"	149,985 91	
5,000 90	83,505 86	112,629 54	54,016 20	114,549 70	569,500 "	
599,714 50	"	"	"	"	599,714 50	
205,506 74	"	"	"	"	205,506 74	
160,015 96	"	50,980 "	467,460 01	1,559 99	660,015 96	
789,506,321 53	14,653,055 55	19,078,058 55	23,875,915 78	54,765,898 77	901,877,247 98	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Remboursement à la caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée, d'avances faites depuis 1850 jusqu'au 31 décembre 1852, pour le payement des pensions accordées par le Gouvernement des Pays-Bas aux veuves et orphelins des officiers belges décédés à l'armée des Indes. (Loi du 9 août 1862).

Subside pour la souscription d'actions de la société concessionnaire d'un canal à grande section, formant jonction de la Lys à l'Yperlée. (Loi du 14 août 1862, art. 2).

Exécution de divers travaux d'amélioration et d'ornementation à la salle des séances du sénat.	{	Loi du 1 ^{er} juin 1865	120,000 »
		— 21 avril 1864	17,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1866. 2 19

16,997 81

156,997 81

Prix de rachat du péage de l'Escaut, intérêts et frais y relatifs	{	Loi du 15 juin 1865.	58,400,000 »
		— 18 mars 1866	22,395 10

58,422,395 10

Exécution de travaux d'amélioration que réclame la navigation de la Zuidleede. (Loi du 14 septembre 1864). 40,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 1,145 56

58,854 64

Exécution des travaux stipulés dans le traité conclu entre la Belgique et les Pays-Bas, le 12 mai 1865, pour régler le régime des prises d'eau à la Meuse	{	Loi du 14 septembre 1864.	1,200,000 »
		— 8 juillet 1865	600,000 »

1,800,000 »

Acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale des chemins de fer, postes et télégraphes. (Loi du 14 septembre 1864). 210,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868 » 17

209,999 85

Avances des sommes nécessaires pour couvrir les frais du premier établissement de la caisse d'épargne	{	Loi du 16 mars 1865	50,000 »
		— 26 mars 1866	75,000 »
		— 28 décembre 1867.	75,000 »

200,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871 55,000 »

145,000 »

A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
789,506,531 55	14,055,055 55	10,078,058 55	23,875,913 78	54,765,898 77	901,877,247 98	
180,766 15	"	"	"	"	180,766 15	
1,600,000 "	400,000 "	600,000 "	"	200,000 "	2,800,000 "	
156,997 81	"	"	"	"	156,997 81	
38,422,593 10	"	"	"	"	38,422,593 10	
38,854 64	"	"	"	"	38,854 64	
1,200,026 87	165,741 85	215,210 02	124,603 20	85,418 06	1,800,000 "	
209,999 83	"	"	"	"	209,999 83	
145,000 "	"	"	"	"	145,000 "	
831,449,359 95	15,218,797 40	19,893,268 57	24,000,516 98	55,049,516 83	945,611,259 51	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUIITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Exhaussement et renforcement de la digue du comte Jean. (<i>Loi du 8 juillet 1865.</i>)		
Part de l'intervention de l'État dans les travaux d'assainissement de la Senne	{ Loi du 8 juillet 1865	3,000,000 »
	{ — 4 juin 1866	3,000,000 »
		6,000,000 »
Agrandissement du bassin d'échouage des bateaux pêcheurs, à Ostende	Loi du 8 juillet 1865	550,000 »
	{ — 5 juin 1868	480,000 »
	{ — 5 juin 1870	500,000 »
		1,530,000 »
Éclairage de l'Escaut	{ Loi du 8 juillet 1865	500,000 »
	{ — 29 mai 1868	250,000 »
		750,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871		550 02
		729,669 98
Construction d'un manège. (<i>Loi du 8 juillet 1865.</i>)		200,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870		» 62
		199,999 38
Acquisition de l'ancien hôtel de la Tour et Taxis pour le Conservatoire royal de musique. {	Loi du 12 juillet 1865	165,500 »
	{ — 27 id. 1871	200,000 »
		365,500 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		2,857 50
		360,662 70
Acquisition et appropriation d'immeubles destinés notamment au service de la poste aux lettres et au bureau central des petites marchandises, à Mons et à Namur	Loi du 12 juillet 1865	80,000 »
	{ — 8 juin 1867	75,000 »
		155,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1868		161 »
		154,839 »
Dépenses résultant de la participation des producteurs belges à l'exposition universelle de Paris en 1867. (<i>Loi du 6 mars 1866.</i>)		
		A REPORTER. fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
851,449,559 95	15,218,797 40	19,895,268 57	24,000,516 98	55,049,516 85	945,611,259 51	
545,946 65	"	"	"	106,055 57	450,000 "	
666,666 67	500,000 "	2,000,000 "	855,555 55	2,000,000 "	6,000,000 "	
564,698 62	570,000 "	120,978 14	198,345 55	76,077 71	1,350,000 "	
659,570 12	47,149 22	55,454 55	8,151 55	1,564 76	729,669 98	
184,579 18	14,778 98	641 22	"	"	199,999 58	
160,662 70	"	"	"	200,000 "	560,662 70	
145,742 18	9,195 45	"	"	1,905 57	154,859 "	
415,567 70	"	186,652 50	"	"	600,000 "	
854,566,595 75	16,559,919 05	22,254,954 58	25,040,247 57	57,454,716 04	955,456,450 57	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT.	fr.
Érection d'un monument à feu S. M. le Roi Léopold I ^{er} . (Loi du 1 ^{er} mai 1866.)		
Frais des funérailles de S. M. Léopold I ^{er} , ainsi que quelques dépenses relatives à l'inauguration de S. M. Léopold II. (Loi du 29 mai 1866.)	275,753	56
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1869.	5,501	24
	270,252	12
Dépenses relatives au legs fait à l'État des œuvres artistiques de feu Wiertz. (Loi du 29 mai 1866.)		
Frais du recensement général effectué au 31 décembre 1866.	Loi du 29 mai 1866	555,000 "
	— 29 juin 1869	155,000 "
	710,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871	11	29
	709,988	71
Reconstruction du pont en charpente établi à Waelhem, sur la Nèthe, pour le passage de la route de 1 ^{re} classe de Bruxelles à Anvers. (Loi du 30 mai 1866.)	200,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	45,182	08
	156,817	92
Reconstruction du pont de Dinant sur la Meuse et construction de nouveaux ponts sur le même fleuve	Loi du 30 mai 1866	200,000 "
	— 5 juin 1868	500,000 "
	— 12 juin 1869	500,000 "
	1,200,000	"
Part de l'État dans les frais d'érection, par la ville de Bruxelles, d'une salle d'exposition des beaux-arts et des fêtes et cérémonies publiques. (Loi du 4 juin 1866.)		
Frais des expériences de raffinage de sucre effectuées à Cologne, en exécution de l'article 2 de la convention signée à Paris, le 4 juillet 1866 (Loi du 28 décembre 1866.)	183,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867.	812	75
	182,187	25
Fabrication de nouvelles monnaies divisionnaires d'argent et retrait des anciennes. (Loi du 7 mars 1867.)	500,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.	"	96
	499,999	04
Acquisition d'un immeuble destiné au logement et aux bureaux du directeur des contributions, à Namur. (Loi du 9 mars 1867.)	120,000	"
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	6,971	96
	113,028	04
	A REPORTER.	fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
854,566,593 75	10,359,919 05	22,254,054 58	25,040,247 37	57,434,716 04	955,436,450 57	
858,700 07	67,177 25	62,521 87	5,283 43	8,517 38	1,000,000 "	
270,252 12	"	"	"	"	270,252 12	
66,925 76	8,571 14	9,151 59	532 50	219 21	83,000 "	
136,445 17	177,494 76	183,924 65	75,551 93	136,542 18	709,988 71	
155,771 50	1,046 42	"	"	"	156,817 92	
290,419 93	451,060 04	595,926 79	82,593 24	"	1,200,000 "	
"	"	"	"	1,000,000 "	1,000,000 "	
182,187 25	"	"	"	"	182,187 25	
433,010 67	59,812 41	27,175 96	"	"	499,999 04	
90,358 62	15,586 97	7,282 45	"	"	113,028 04	
856,850,664 82	17,100,268 04	22,922,737 49	25,200,638 49	58,579,994 81	960,653,703 65	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

	REPORT. fr.	
Construction de bâtiments militaires destinés à remplacer la caserne du pont Maghin, à Liège (Loi du 28 décembre 1867.)		
Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 60 millions de francs autorisé par la loi du 10 juin 1867		
Transaction conclue avec les ayants droits du sieur Ronserez, à l'occasion de l'entreprise du déplacement de la digue du polder de Ruypenbroek. (Loi du 8 juillet 1867.)	310,000 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1867	5 16	
	509,994 84	
Construction d'un hôpital militaire à Bruges, appropriation des bâtiments destinés à celui de Termonde et amélioration de divers établissements hospitaliers (Loi du 27 mai 1868)		
Travaux de démolition et de nivellement pour la mise en valeur de terrains militaires de { Loi du 30 mai 1868	500,000 »	
la place de Charleroi { — 5 octobre 1870	200,000 »	
	700,000 »	
Construction à Ostende, sur le nouveau quai des bateaux à vapeur, d'un bâtiment destiné au service de la douane et du chemin de fer. (Loi du 5 juin 1868.)		
Frais résultant du remboursement des titres de l'emprunt de 30 millions de francs, à 4 p. $\frac{1}{2}$ %, et de la modification du régime de l'amortissement des dettes à 4 $\frac{1}{2}$ p. $\frac{1}{2}$ % (Loi du 12 juin 1869.)		
Frais relatifs aux obsèques du Duc de Brabant. (Loi du 14 juin 1869.)	69,495 74	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit à annuler dans la comptabilité de 1869	1,203 51	
	68,292 45	
Achat d'immeubles . a. à Bruges et à Arlon pour le service des directions provinciales des contributions directes, etc ; b. à Bruxelles pour l'agrandissement du Ministère de la Guerre. (Loi du 12 juin 1869.)	470,000 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.	1 76	
	469,998 24	
Agrandissement des locaux du palais de la Nation { Loi du 12 juin 1869	85,000 »	
. { — 27 juillet 1871	500,000 »	
	585,000 »	
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870	» 75	
	582,999 25	
	À REPORTER. fr.	

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
856,850,664 82	17,100,268 04	22,022,737 49	25,200,038 49	58,579,094 81	960,653,703 65	
81,765 16	10,234 84	"	"	"	92,000 "	
80,563 85	20,796 78	8,840 37	"	"	120,000 "	
309,994 84	"	"	"	"	309,994 84	
"	98,461 01	82,923 34	83,140 05	43,375 60	307,000 "	
20,096 60	235,104 60	157,863 41	276,760 76	10,174 54	700,000 "	
"	1,792 "	88,630 20	57,117 "	2,451 80	150,000 "	
"	5,000 "	5,000 "	8,000 "	19,000 "	55,000 "	
"	68,292 45	"	"	"	68,292 45	
"	100,546 64	353,743 43	15,708 17	"	469,998 24	
"	71,056 50	11,942 95	"	500,000 "	582,999 25	
837,342,884 27	17,709,552 75	23,640,790 19	25,640,764 47	59,154,996 75	965,488,988 41	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

		REPORT. fr.
Appropriation des locaux du Jardin Botanique pour l'exposition des beaux-arts en 1869.	Loi du 12 juin 1869	55,000 »
	— 3 juin 1870	49,000 »
		104,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1870.		1,667 74
		102,332 96
Construction et ameublement de deux locaux aux Musées de Bruxelles, pour l'agrandissement des galeries de tableaux et d'histoire naturelle	Loi du 12 juin 1869	125,000 »
	— 3 juin 1870	125,000 »
	— 29 juillet 1871	120,000 »
	— 27 id	125,000 »
	— 27 id. . . .	50,000 »
		525,000 »
A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871.		110 35
		524,869 67
Raccordement du nouveau pont-barrage établi sur le canal de Bruges à Ostende avec le bassin du commerce à Ostende. Construction de maisons pour les agents préposés au service de l'écluse de ce bassin. Construction de deux embarcadères au nouveau quai des bateaux à vapeur, à Ostende	Loi du 12 juin 1869	80,000 »
	— 27 juillet 1871	20,254 90
		100,254 90
Travaux à la Trouille, à Mons (Loi du 12 juin 1869.)		
Organisation de quatre nouvelles écoles normales de l'État. (Loi du 12 juin 1869.)		
Solde dû au conseil de fabrique de l'église cathédrale de Gand pour l'acquisition de deux volets. (Loi du 29 juin 1869.)		
Remboursement du capital restant de l'emprunt de 50 millions de francs, à 4 p. % (Loi du 12 juin 1869.)		
Rachat des embranchements du canal de Charleroi. (Loi du 30 juin 1869.)		
Acquisition et appropriation d'un dépôt de mendicité agricole. (Loi du 28 mars 1870)		
Transformation en pièces de 5 francs de l'excédant de l'argent fin provenant de la refonte d'une partie de nos anciennes monnaies divisionnaires retirées de la circulation. (Loi du 15 mai 1870)		17,249 65
EXCÉDANT DE CRÉDIT annulé dans la comptabilité de 1870.		» 15
		17,249 48
Construction et reconstruction de ponts appartenant à des routes. {	Loi du 3 juin 1870	500,000 »
	— 27 juillet 1871.	500,000 »
		800,000 »
A REPORTER		fr.

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
837,542,884 27	17,709,352 75	25,640,790 19	25,640,764 47	59,154,996 75	963,488,988 41	
"	52,073 02	50,259 24	"	"	102,532 26	
"	"	112,949 70	181,553 98	250,405 99	524,889 67	
"	8,910 86	52,117 51	28,279 02	10,947 51	100,254 90	
"	"	15,646 94	4,859 84	529,495 22	550,000 "	
"	"	"	2,565 85	497,434 15	500,000 "	
"	10,000 "	"	"	50,000 "	40,000 "	
"	7,269,000 "	"	"	"	7,269,000 "	
"	2,450,000 "	"	"	"	2,450,000 "	
"	"	1,106 80	609,122 01	189,771 19	800,000 "	
"	"	17,249 48	"	"	17,249 48	
"	"	47,916 62	105,422 15	646,661 25	800,000 "	
837,542,884 27	27,499,536 61	25,958,036 48	26,572,547 50	61,089,710 06	976,442,714 72	

APERÇU des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans

SUITE DES DÉPENSES

REPORT. fr.

Agrandissement du Sénat, des Ministères des Affaires Étrangères, de l'Intérieur, de la Guerre et des Travaux publics. (Loi du 3 juin 1870.)

Travaux d'appropriation d'un des bâtiments pour l'installation des collections entomologiques et achèvement de la salle de lecture à la Bibliothèque royale.	{	Loi du 3 juin 1870	69,000 »
		— 27 juillet 1871.	20,000 »

89,000 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871 2 64

88,997 56

Construction de bâtiments pour le service de la douane à Nieuport et à Beveren. (Loi du 3 juin 1870.)

Reconstruction du pont de Tamines sur la Sambre. (Loi du 3 juin 1870.)

Amélioration du régime du canal de Gand à Terneuzen au point de vue de la navigation maritime. (Loi du 3 juin 1870.)

Frais de premier établissement de la caisse de la milice ainsi que de la caisse du remplacement. (Loi du 3 juin 1870.)

Dépenses résultant de la participation des artistes, industriels et horticulteurs à l'exposition universelle de Londres en 1871. (Loi du 8 juin 1870.)

Acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles. (Loi du 7 juin 1870.)

Construction d'un nouvel hôtel des Monnaies à St-Gilles	{	Loi du 20 février 1871	725,000 »
		— 27 juillet 1871.	500,000 »

1,225,000 »

Régularisation du déficit du Trésor provenant du vol de titres de la dette à 4 et à 5 % commis dans les archives de la Cour des Comptes 306,800 »

A DÉDUIRE : Excédant de crédit annulé dans la comptabilité de 1871 442 45

306,357 55

Frais résultant de la révision des pensions militaires. (Loi du 28 juillet 1871.)

Tables générales des registres des paroisses avant 1792

Frais de confection et d'émission des titres de l'emprunt de 50 millions de francs de 1871. (Loi du 27 juillet 1871.)

Minimum de produit postal à assurer aux entrepreneurs d'une ligne de paquebots poste entre Anvers et New-York. (Loi du 27 juillet 1871.)

Dépense à l'exercice 1871 du capital nominal des obligations de la dette publique à 4 1/2 % créées en vertu de la loi du 23 février 1871 et remises à la société anonyme des chemins de fer des Bassins houilliers du Hainaut, savoir :

1° En acquit du prix du matériel de transport, du mobilier, de l'outillage, etc., qu'elle a cédé à l'État. 12,755,900 »

2° En remboursement de la somme de 5,000,000 de francs qu'elle lui a avancée pour être appliquée aux compléments d'installations, doubles voies et autres travaux à exécuter sur les lignes de cette Société que l'État exploite à partir du 1^{er} janvier 1871. 2,862,200 »

15,618,100 »

les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement.

1868 ET ANNÉES antérieures.	1869.	1870.	1871.	RESTANTS disponibles transférés à 1872.	Résultat GÉNÉRAL.	Observations.
EXTRAORDINAIRES.						
837,542,884 27	27,499,456 01	23,958,056 48	26,572,547 30	61,089,710 06	978,442,714 72	
"	"	92,034 55	577,771 41	80,194 06	500,000 "	
"	"	33,802 44	39,652 95	13,561 97	88,997 36	
"	"	2,924 45	13,600 59	15,475 18	32,000 "	
"	"	"	"	140,000 "	140,000 "	
"	"	1,557 75	694,994 22	2,303,448 05	3,400,000 "	
"	"	10,000 "	"	40,000 "	50,000 "	
"	"	"	25,000 "	75,000 "	100,000 "	
"	"	1,000,000 "	"	"	1,000,000 "	
"	"	"	270,884 50	954,115 70	1,725,000 "	
"	"	"	506,557 55	"	506,557 55	
"	"	"	7,218 24	2,781 76	10,000 "	
"	"	"	10,918 "	50,306 62	61,224 62	
"	"	"	5,000 "	95,000 "	100,000 "	
"	"	"	"	500,000 "	500,000 "	
"	"	"	15,618,100 "	"	15,618,100 "	
837,342,884 27	27,499,536 61	25,078,355 65	43,942,024 36	65,561,593 38	999,224,394 25	

(152)

ANNEXE N° 8.



APERÇU GÉNÉRAL

DE

LA DETTE CONSTITUÉE.



*APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du 1^{er} août
pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE.	
Avantages de navigation et de commerce assurés à la Belgique par le traité du 5 novembre 1842	»
Cession faite à l'État par la ville de Bruxelles, de divers immeubles, collections scientifiques et objets d'art.	»
Dette dérivant de l'exécution de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842.	2 1/2 p. 0/0.
— provenant de l'exécution de la loi du 1 ^{er} mai 1842, sur la réparation des pertes causées par les événements de guerre de la révolution	3 p. 0/0.
— résultant de la conversion, autorisée par la loi du 21 mars 1844, de l'emprunt de 100,800,000 francs, à 5 p. 0/0, contracté, en 1831 et 1832, pour les besoins du service ordinaire. (Frais de premier établissement)	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844.)
L'emprunt de 84,636,000 francs a produit une somme effective de 88,042,240 francs, qui a été employée de la manière suivante :	
1 ^o fr. 34,656,000 » au rachat du capital de 169,312,000 francs (80,000,000 de florins) de dette à 2 1/2 p. 0/0, dont il est fait mention au n° 7 de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842;	4 1/2 p. 0/0. (Emprunt.)
2 ^o » 3,386,240 » ont été portés en recette au profit du Trésor, dans le compte de l'exercice 1844.	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série, résultant de la conversion décrétée par la loi du 1 ^{er} décembre 1833, des emprunts à 5 p. 0/0 de 1840, 1842 et 1848, et de l'émission autorisée par la loi du 14 juin 1853, s'élève à fr. 157,615,300 »	
De ce capital, il faut déduire, comme appartenant à la dette extraordinaire 133,733,272 11	
La différence imputée sur la dette ordinaire, soit fr. 23,882,027 29 se compose :	
1 ^o de fr. 8,862,003 29 restant de la somme de 9,000,000 de francs, allouée par la loi du 13 avril 1848 (<i>Monit.</i> n° 109), pour les dépenses extraordinaires du Département de la Guerre jusqu'au 1 ^{er} septembre 1848, et prélevée sur le capital primitif de 37,513,940 francs des emprunts de 1848, à 5 p. 0/0;	
2 ^o de » 15,000,000 » capital dont la négociation a été autorisée par la loi du 14 juin 1853, pour le produit venir en déduction de la dette flottante, et couvrir ainsi divers crédits extraordinaires alloués pour des travaux de défense du pays;	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1833.)
3 ^o de » 24 » dont l'émission a été autorisée par cette dernière loi, afin d'arrondir le capital total de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série.	
TOTAL ÉGAL. fr. 23,882,027 29	
La dette à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série, se compose :	
1 ^o d'un capital de fr. 24,582,000 » provenant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856. (Dette extraordinaire);	
2 ^o de l'emprunt de » 48,000,000 » autorisé par la loi du 8 septembre 1859 et négocié aux conditions déterminées par l'arrêté royal du 12 janvier 1860.	
ENSEMBLE. . fr. 69,382,000 »	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
Le capital de l'emprunt de 48,000,000 de francs, réalisé au pair, a été affecté, jusqu'à concurrence de 23,700,000 francs, aux travaux d'agrandissement de la ville d'Anvers et à la continuation des travaux de défense du pays, ainsi qu'à des frais de construction et d'agrandissement de bâtiments civils, à des travaux hygiéniques, etc.	
Le restant, soit 21,300,000 francs, figure à la dette extraordinaire.	
TOTAL DE LA DETTE ORDINAIRE (A REPORTER). fr.	

1871 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1871
1^{er} janvier 1872 pour la dette à 2 1/2 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEM ^t .	ANNUELS.	
			846,560	"	"	
			300,000	"	"	
389,417,631 74	109,512,000 "	220,105,631 74	5,503,640 78	"	1,000 "	
7,624,000 "	3,970,000 "	3,654,000 "	228,720 "	76,240 "	3,520 "	
84,341,632 "	35,416,909 48	48,924,632 52	(1) 2,208,585 06	(1) 245,065 01	7,953 20	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. % est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
84,686,000 "	17,173,000 "	67,483,000 "	(1) 3,037,882 50	(1) 337,542 50	8,000 "	
23,862,027 29	2,472,326 29	21,389,701 "	(1) 963,708 34	(1) 107,078 70	2,119 52	
23,700,000 "	1,084,808 "	22,645,192 "	(1) 1,019,792 04	(1) 113,510 23	2,391 10	
613,601,291 03	229,399,133 77	384,202,157 26	14,104,888 72	879,236 44	24,983 82	

*Suite de l'APERÇU GÉNÉRAL de la dette constituée, à la date du
pour les dettes à 4 et à 4 1/2 p. 0/0, et à celle du*

NATURE ET ORIGINE DE LA DETTE.	TAUX DE L'INTÉRÊT.
DETTE ORDINAIRE. — REPORT.	 fr.
DETTE EXTRAORDINAIRE	
CRÉÉE POUR CONSTRUCTION DE CHEMINS DE FER, ROUTES, CANAUX, ETC.	
L'emprunt de 50,850,800 francs, à 3 p. 0/0, a produit une somme effective de fr. 35,778,033 70 c^{ts}, qui a été spécialement affectée :	
1° Au remboursement d'un capital de 10,000,000 de francs en bons du Trésor, émis pour travaux de chemins de fer et de routes pavées et ferrées; 2° A la continuation des travaux du chemin de fer.	3 p. 0/0.
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 1^{re} série, de 1844, provient :	
1° De la conversion du capital non amorti de l'emprunt de fr. 1,481,481 48 c^{ts}, créé en 1829, pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, montant à fr. 1,380,300 » 2° De l'émission d'un capital nominal de fr. 9,721,000 » qui a été effectuée pour la conversion de 10,000,000 de francs de la dette flottante.	4 1/2 p. 0/0. (Conversion de 1844)
La seconde partie de la dette à 4 1/2 p. 0/0, 3^e série, s'élevant à fr. 133,783,272 71 c^{ts}, créée pour travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, pour matériel de locomotion, pour parachèvement de l'entrepôt d'Anvers, pour achat de 4,000 actions du chemin de fer rhénan, etc., provient :	
A. Du capital restant de l'emprunt de 86,940,000 francs, à 5 p. 0/0 (de 1840), dont la conversion a été autorisée par la loi du 1^{er} décembre 1853, soit fr. 79,107,128 » B. Du capital restant de l'emprunt de fr. 28,621,718 40 c^{ts}, à 5 p. 0/0 (de 1842), converti en vertu de ladite loi, soit fr. 26,569,408 » C. Du capital restant (pour la part entrant dans la dette extraordinaire) des emprunts à 5 p. 0/0 de 1848, soumis à la conversion en vertu de la même loi fr. 28,076,736 71	4 1/2 p. 0/0, 3 ^e série. (Conversion de 1853)
TOTAL ÉGAL. fr. 133,783,272 71	
La seconde partie de la dette de 69,382,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 4^{me} série, comprend :	
1° Un capital de fr. 21,582,000 » provenant de la conversion, autorisée par la loi du 28 mai 1856, de l'emprunt de 26,000,000 de francs, à 5 p. 0/0, contracté en 1852 pour les divers travaux d'utilité publique mentionnés à l'article 8 de la loi du 20 décembre 1851; 2° — de » 21,300,000 » prélevé sur l'emprunt de 45,000,000 de francs, autorisé par la loi du 8 septembre 1859, pour des travaux de chemins de fer, de routes pavées et de canaux, décrets par cette loi et par celle du 2 juin 1861.	4 1/2 p. 0/0, 4 ^e série.
ENSEMBLE. . fr. 43,682,000 »	
Emprunt au capital nominal de 59,325,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0 (5^e série), autorisé par la loi du 28 mai 1863, pour travaux d'utilité publique	4 1/2 p. 0/0, 5 ^e série.
Dette de 77,118,700 francs, à 4 1/2 p. 0/0, 6^{me} série, composée :	
1° De l'emprunt au capital nominal de 38,540,000 francs, autorisé par la loi du 10 juin 1867, pour l'exécution de travaux publics décrétés; 2° De la dette de 2,450,000 francs, émise en vertu de la loi du 30 juin 1869, pour acquitter le prix de rétrocession à l'État des embranchements du canal de Charleroi; 3° De la dette de 1,000,000 de francs, émise en vertu de la loi du 7 juin 1870, pour payer le prix d'acquisition du Jardin Botanique de Bruxelles; 4° D'un capital nominal de 15,158,700 francs, émis conformément à la loi du 23 février 1871 pour la reprise d'une partie du matériel des chemins de fer de la Société des Bassins Houillers du Hainaut et le remboursement des avances pour complément d'installations, etc.	4 1/2 p. 0/0, 6 ^e série.
N. B. Depuis le 1^{er} novembre 1871, un nouveau capital de 459,400 francs a été émis du même chef.	
Emprunt d'un capital nominal de 51,000,000 de francs, à 4 p. 0/0, autorisé par la loi du 27 juillet 1871 (Moniteur n° 211), pour l'exécution de travaux publics.	4 p. 0/0.
TOTAL DE LA DETTE EXTRAORDINAIRE.	 fr.
TOTAL GÉNÉRAL.	 fr.

1^{er} août 1871 pour la dette à 3 p. %, à celle du 1^{er} novembre 1871

1^{er} janvier 1872 pour la dette à 2 1/2 p. %.

CAPITAL			DOTATION ANNUELLE.		FRAIS	Observations.
PRIMITIF.	AMORTI.	A AMORTIR.	INTÉRÊTS.	AMORTISSEMENT.	ANNUELS.	
663,601,291 03	229,399,133 77	384,203,157 26	11,104,888 72	379,256 41	21,983 83	
50,850,800 »	44,251,800 »	6,619,000 »	1,528,524 »	508,508 »	23,480 »	
11,101,200 »	4,661,650 30	6,439,549 70	(1) 290,303 14	(1) 32,955 90	1,046 80	(1) Le montant des intérêts et de la dotation d'amortissement des quatre premières séries de la dette à 4 1/2 p. %, est établi sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} mai 1869, conformément à l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869 (Moniteur n° 164).
133,753,272 71	13,883,073 71	119,895,199 »	(1) 5,401,883 16	(1) 600,203 80	11,880 48	
45,682,000 »	2,480,792 »	43,201,208 »	(1) 1,945,300 96	(1) 216,166 77	4,608 90	
89,325,000 »	744,000 »	88,581,000 »	(2) 2,636,145 »	(2) 292,905 »	6,000 »	(2) Conformément à l'arrêté royal du 31 octobre 1870, pris en vertu de l'art. 2 de la loi du 12 juin 1869, les intérêts et la dotation d'amortissement des dettes à 4 1/2 p. % 5 ^{me} et 6 ^{me} séries ne portent plus que sur le capital restant en circulation au 1 ^{er} novembre 1870.
77,148,700 »	185,100 »	76,963,600 »	(2) 3,465,967 50	(2) 398,107 50	6,500 »	
51,000,000 »	»	51,000,000 »	2,040,000 »	255,000 »	6,500 »	
428,860,972 71	66,161,416 01	362,699,556 70	17,305,292 76	2,290,113 97	60,016 18	
1,042,462,263 74	a) 296,560,549 78	746,901,713 96	31,410,181 48	3,169,385 41	85,000 »	a) Voir le tableau de développement ci-après (annexe n° 9).
TOTAL fr.			34,379,566 89			

(158)

ANNEXE N° 9



ÉTAT

indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.



ÉTAT indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de
les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date

EXERCICES	EMPRUNT et dette réunis à 3 p. 0/0. (fr. 58,474,800)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 93,442,832.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1844. (fr. 84,656,000.)		DETTE CONVERTIE à 4 1/2 p. 0/0, de 1853. (fr. 187,618,300.)	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1839 . .	522,392	740,421 15	"	"	"	"	"	"
1840 . .	544,667	758,547 05	"	"	"	"	"	"
1841 . .	816,507 85	1,156,211 20	"	"	"	"	"	"
1842 . .	612,547	859,146 15	"	"	"	"	"	"
1843 . .	629,059 50	853,569 04	"	"	"	"	"	"
1844 . .	653,709 50	851,079 02	159,536 06	156,152 26 a)	"	"	"	"
1845 . .	682,352	871,967 64	977,908 75	972,469 51 b)	214,540	214,195 41	"	"
1846 . .	710,202	949,308 97	1,045,192 50	1,046,057 40	447,977 50	448,629 65	"	"
1847 . .	810,992	1,181,519 94	1,090,435 37	1,155,165 15	469,742 50	487,910 42	"	"
1848 . .	859,069 50	1,578,440 14	1,141,981 56	1,408,488 61	495,517 50	676,912 27	"	"
1849 . .	512,112	791,422 94	979,575 95	1,097,371 81	424,517 71	488,090 51	"	"
1850 . .	911,217	1,596,461 44	1,251,162 70	1,543,565 09	555,935 76	575,990 85	"	"
1851 . .	955,112	1,479,616 45	1,291,855 01	1,580,551 80	560,091 26	598,980 65	"	"
1852 . .	997,652	1,452,874 24	1,554,247 76	1,575,754 71	587,147 50	597,882 90	"	"
1853 . .	1,059,752	1,584,509 58	1,416,595 08	1,466,406 49	614,192 50	640,585 05	394,058 25	408,889 96
1854 . .	1,082,897	1,555,702 19	1,484,704 98	1,617,025 55	643,937 50	704,550 24	816,494	895,590 80
1855 . .	1,128,902	1,520,991 76	1,557,698 58	1,654,668 48	675,752 50	712,245 87	856,904	902,429 16
1856 . .	1,174,727	1,574,580 03	1,651,525 06	1,647,516 12	707,857 50	718,219 02	897,516 50	909,621 14
1857 . .	1,222,687	1,651,264 98	1,706,250 06	1,728,982 84	740,507 50	750,516 99	938,894	950,709 59
1858 . .	1,272,712	1,688,489 28	1,784,696 31	1,798,905 67	774,617 50	780,460 58	982,026 50	982,822 52
1859 . .	1,525,902	1,756,285 76	1,866,810 06	1,881,945 59	810,280	822,942 20	1,027,071 50	1,042,711 14
1860 . .	1,575,907	1,766,025 92	1,952,757 56	1,984,164 46	847,742 50	859,957 15	1,074,411 50	1,088,050 58
1861 . .	1,429,097	1,762,485 75	2,042,445 06	2,029,556 49	886,600	878,150 11	1,125,715 50	1,117,289 29
1862 . .	1,481,687	1,775,502 79	2,154,897 56	2,127,195 22	926,560	918,555 20	1,174,617 50	1,171,795 04
1863 . .	1,553,422	1,822,563 58	2,251,445 06	2,215,908 34	968,520	959,251 75	1,227,762 50	1,218,548 38
1864 . .	1,590,717	1,923,774 26	2,552,535 06	2,522,651 96	1,012,015	1,005,154 61	1,283,292 50	1,277,605 60
1865 . .	1,648,797	1,955,457 76	2,425,957 56	2,427,797 60	1,054,557 50	1,053,659 01	1,555,985	1,534,942 13
1866 . .	1,707,087	1,985,728 77	2,548,762 56	2,544,582 90	1,105,975	1,106,576 46	1,402,553 50	1,405,802 22
1867 . .	1,767,177	2,055,626 52	2,665,906 31	2,658,248 36	1,150,054 57 ^{c)}	1,146,445 10	1,465,920 50	1,455,571 54
1868 . .	1,829,187	2,070,372 51 c)	605 99	605 57 c)	80 49	80 15 c)	41 11	40 91
1869 . .	1,891,092	2,062,518 50	"	"	"	"	"	"
1870 . .	1,952,967	2,092,085 28 d)	96,728 75	100,000 e)	25,421 18	25,500 e)	165,624 92	172,000
1871 . .	f) 992,546 g) 184 65	1,016,829 27 182 10	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	57,671,457 98	48,201,800	59,150,815 86	40,078,649 78	16,685,288 77 ^{g)}	17,173,000	16,164,667 28	16,330,460

A ajouter :

Au capital nominal amorti, le capital de 169,512,000 francs, en dette à 2 1/2 p. 0/0, inscrit au grand-livre de Belgique au
l'article 65 du traité du 5 novembre 1842. — Le prix de ce rachat a été prélevé sur le produit de l'emprunt de

a) La somme de fr. 282,186 67 c³, formant la dotation d'amortissement pour le service du 1^{er} mai au 31 décembre 1844, n'a pas été employée à cause du cours trop élevé des titres en circulation. Cette somme a été attribuée au Trésor, conformément à la loi d'emprunt, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1844.

b) Non compris la somme de 211,640 francs, formant la dotation du 1^{er} semestre 1845, non employée pour le motif exprimé ci-dessus, et portée en recette au compte du Budget de l'exercice 1845.

c) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} mai 1868.

d) Id. id. échu le 1^{er} novembre 1869.

e) Id. id. échu le 1^{er} mai 1870.

f) Semestre d'amortissement échu le 1^{er} février 1871.

g) A compte du semestre d'amortissement échu le 1^{er} août 1871.

l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général.

DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 4 ^{me} série. (fr. 69,383,000.)		EMPRUNT à 4 1/2 p. 0/0, de 1865. (fr. 59,323,000.)		DETTE à 4 1/2 p. 0/0, 6 ^{me} série. (fr. 77,148,700.)		TOTAUX.		AN. RC.
SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	
"	"	"	"	"	"	522,502 "	740,421 15	1859
"	"	"	"	"	"	544,667 "	738,547 95	1840
"	"	"	"	"	"	810,507 85	1,156,211 20	1841
"	"	"	"	"	"	612,547 "	839,146 15	1842
"	"	"	"	"	"	620,050 50	856,569 04	1843
"	"	"	"	"	"	815,246 16	987,211 28	1844
"	"	"	"	"	"	1,874,580 75	2,058,652 56	1845
"	"	"	"	"	"	2,201,572 "	2,445,996 02	1846
"	"	"	"	"	"	2,380,189 87	2,804,595 51	1847
"	"	"	"	"	"	2,499,568 56	5,663,841 02	1848
"	"	"	"	"	"	1,916,205 66	2,576,885 26	1849
"	"	"	"	"	"	2,676,503 46	5,515,817 38	1850
"	"	"	"	"	"	2,805,056 27	5,458,928 88	1851
"	"	"	"	"	"	2,959,027 26	5,406,511 94	1852
"	"	"	"	"	"	5,464,577 85	5,900,188 88	1853
"	"	"	"	"	"	4,028,053 48	4,770,928 78	1854
"	"	"	"	"	"	4,219,317 08	4,770,555 27	1855
"	"	"	"	"	"	4,411,406 06	4,849,756 51	1856
"	"	"	"	"	"	4,608,558 56	5,081,274 40	1857
123,282 50	123,505 79	"	"	"	"	4,937,554 81	5,574,181 64	1858
128,950 "	129,855 61	"	"	"	"	5,156,995 56	5,613,758 10	1859
247,547 50	248,851 59	"	"	"	"	5,498,146 06	5,947,009 48	1860
375,685 "	570,686 57	"	"	"	"	5,855,540 56	6,157,928 19	1861
390,587 "	389,451 62	"	"	"	"	6,108,549 06	6,582,277 87	1862
408,227 "	404,512 56	"	"	"	"	6,571,176 56	6,618,584 41	1865
426,654 50	424,607 57	"	"	"	"	6,645,014 06	6,955,775 80	1864
445,187 50	445,900 15	"	"	"	"	6,906,264 56	7,197,756 65	1865
466,270 25	467,054 90	500,022 50	500,936 76	"	"	7,550,470 81	7,808,482 01	1866
487,588 75	485,508 25	515,628 25	511,622 56	"	"	7,854,075 18 ^s	8,089,021 91	1867
c) 688 98	685 81	c) 41 06	40 88	"	"	1,850,644 65	2,071,825 81	1868
"	"	d) 150,750 57	151,400 "	d) 127,200 07	127,200 "	2,149,022 04	2,521,118 50	1869
e) 47,161 40	49,000 "	"	"	e) 58,059 98	57,900 "	2,545,945 25	2,496,485 28	1870
"	"	"	"	"	"	992,550 65	1,017,011 57	1871
5,545,410 58	5,555,600 "	744,422 38	744,000 "	185,240 05	185,100 "	114,145,502 70 ^s	126,248,549 78	

profit du Gouvernement des Pays-Bas, et dont le rachat a été effectué au cours de 50 p. 0/0, en vertu du § 8 de 84,656,000 francs, à 4 1/2 p. 0/0, créé en vertu de la loi du 22 mars 1844 (*Bulletin officiel*, n° 44), ci

ENSEMBLEfr. 295,560,549 78
Capital racheté ou remboursé sur les emprunts à 5 et à 4 p. 0/0 (Voir le tableau suivant, annexe n° 10).fr. 64,622,113 96

TOTAL GÉNÉRALfr. 560,182,663 74

1147

ANNEXE N° 10.



ÉTAT

indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion ;

2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds, depuis la date de la création de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement.



ÉTAT indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. 0/0, moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la
2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'em au moyen de ces fonds, depuis la date de la création

EXERCICES.	EMPRUNT de fr. 100,800,000, de 1852, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 1,481,481 48 c ^s , de 1829, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 86,940,000, de 1840, à 5 p. 0/0.		EMPRUNT de fr. 28,621,718 40 c ^s , de 1842, à 5 p. 0/0.	
	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.	SOMMES dépensées pour l'amortissement.	CAPITAL nominal amorti.
1852 . . .	788,646 60	1,008,517 96	"	"	"	"	"	"
1853 . . .	1,093,276 80	1,180,877 08	"	"	"	"	"	"
1854 . . .	1,158,975 20	1,169,512 96	"	"	"	"	"	"
1855 . . .	1,190,952 "	1,190,695 03	"	"	"	"	"	"
1856 . . .	1,250,928 "	1,241,614 01	"	"	"	"	"	"
1857 . . .	1,297,598 40	1,297,598 40	"	"	"	"	"	"
1858 . . .	1,546,245 "	1,546,859 88	"	"	"	"	"	"
1859 . . .	1,447,712 80	1,447,976 08	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1860 . . .	1,485,596 "	1,551,962 22	14,814 81	14,814 81	"	"	"	"
1861 . . .	1,661,927 20	1,656,955 56	17,142 85	16,609 45	"	"	"	"
1862 . . .	1,662,556 60	1,662,159 92	17,142 85	17,151 92	"	"	"	"
1863 . . .	1,725,680 90	1,725,680 90	17,989 41	17,989 41	"	"	"	"
1864 . . .	"	"	20,226 91	20,226 91	"	"	"	"
1865 . . .	"	"	"	"	47,119 27	46,916 67	"	"
1866 . . .	"	"	"	"	875,662 20	868,275 46	"	"
1867 . . .	"	"	"	"	959,191 40	956,221 45	157,622 67	148,754 14
1868 . . .	"	"	"	"	995,690 60	1,241,610 11	504,248 38	586,579 50
1869 . . .	"	"	"	"	859,479 60	806,995 16	264,012 72	282,786 45
1870 . . .	"	"	"	"	1,082,457 20	1,092,388 72	331,248 58	552,974 65
1871 . . .	"	"	"	"	1,157,521 80	1,154,557 51	548,045 58	546,271 04
1872 . . .	"	"	"	"	a) 5,654,855 55	5,652,008 26	b) 1,706,969 05	1,705,926 55
1873 . . .	"	"	"	"	650,141 17	624,505 44	194,551 21	192,594 18
1874 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1875 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1876 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1877 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1878 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1879 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1880 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1881 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1882 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1883 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1884 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1885 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1886 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1887 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
1888 . . .	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX.	16,105,692 50	16,458,568 "	102,151 64	101,587 29	12,200,096 57	12,475,272 58	5,286,475 97	5,595,686 09

a) Y compris la somme de fr. 4,640,400 58 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1841, 1842, 1843, 1844, 1845 et 1852, et employée aux remboursements qui ont été effectués en vertu de la loi du 1^{er} décembre 1852, décrétant la conversion dudit emprunt.

b) Y compris la somme de fr. 1,545,378 69 c^s tenue en réserve, conformément à la loi, sur les fonds d'amortissement des exercices 1842 à 1847, et qui a été employée de la même manière.

(166)

TABLE DES MATIÈRES.

	Pages
Situation générale du Trésor public, au 1 ^{er} janvier 1872. — Exposé	3—9
Tableau de la situation générale du Trésor, au 1 ^{er} janvier 1872	11—17
ANNEXE N° 1. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1870, au 31 octobre 1871	19—28
— N° 2. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1870, au 31 octobre 1871, comprenant les transferts des exercices 1866 à 1869	29—36
— N° 3. — État de la situation du Budget général des recettes de l'exercice 1871, au 31 décembre 1871	37—47
— N° 4. — État de la situation du Budget général des dépenses de l'exercice 1871, au 31 décembre 1871, comprenant les transferts des exercices 1867 à 1870	49—55
— N° 5. — État des crédits alloués pour des travaux d'utilité publique. (Services spéciaux.) — Situation au 1 ^{er} janvier 1872.	57—85
— N° 6. — Tableau des résultats des Budgets des exercices clos de 1830 à 1868 inclusivement.	88—91
— N° 7. — Aperçu des recettes et dépenses extraordinaires comprises dans les résultats des Budgets des exercices 1830 à 1871 inclusivement	95—151
— N° 8. — Aperçu général de la dette constituée, à la date du 1 ^{er} août 1871 pour la dette à 5 p. %, à celle du 1 ^{er} novembre 1871 pour les dettes à 4 1/2 p. %, et à celle du 1 ^{er} janvier 1872 pour la dette à 2 1/2 p. %.	155—157
— N° 9. — État indiquant les sommes appliquées à l'amortissement partiel des divers emprunts et dettes de l'État actuellement existants, et qui sont mentionnés dans l'aperçu général qui précède, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création des emprunts et dettes jusqu'aux époques fixées dans ledit aperçu général	159—161
— N° 10. — État indiquant : 1° les sommes appliquées à l'amortissement partiel des emprunts à 5 p. %, qui ont été convertis en rente 4 1/2 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds d'amortissement, depuis la date de la création de ces emprunts jusqu'à l'époque de leur conversion; 2° les sommes appliquées à l'amortissement et au remboursement de l'emprunt de 50,000,000 de francs, à 4 p. %, ainsi que les capitaux rachetés ou remboursés au moyen de ces fonds, depuis la date de la création de cet emprunt jusqu'à l'époque de son remboursement	163—165